



CEPE

Centre d'étude sur la
pauvreté et l'exclusion

**LA PAUVRETÉ, LES INÉGALITÉS
ET L'EXCLUSION SOCIALE AU QUÉBEC :
ÉTAT DE SITUATION 2012**

Compilation statistique, analyse et rédaction :

Guy Fréchet, Aline Lechaume, Richard Legris et Frédéric Savard

Conception graphique et mise en page :

Direction des communications

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et du suivi de la performance

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

425, rue Saint-Amable, 4^e étage

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 646-0425, poste 67271

Télécopieur : 418 644-1299

Courriel : cepe@mess.gouv.qc.ca

Le présent document peut être consulté sur le site Internet du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) à l'adresse suivante : www.cepe.gouv.qc.ca. La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

ISBN 978-2-550-66656-1 (imprimé)

ISBN 978-2-550-66655-4 (en ligne)

© Gouvernement du Québec



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|------------|
| LISTE DES TABLEAUX | V |
| LISTE DES FIGURES | VII |
| | |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| FAITS SAILLANTS | 3 |
| INTRODUCTION | 5 |
| SECTION 1 : PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS, LES CHIFFRES-CLÉS | 6 |
| 1.1 FAIBLE REVENU | 6 |
| 1.1.1 Les principaux seuils | 6 |
| 1.1.2 Taux de faible revenu | 8 |
| 1.1.3 Comparaisons interrégionales | 14 |
| 1.1.4 Comparaisons interprovinciales | 16 |
| 1.1.4.1 Analyse de l'évolution des taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC), Québec et autres provinces | 21 |
| 1.1.5 Comparaisons internationales | 24 |
| 1.2 REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES | 28 |
| 1.3 INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES | 44 |
| 1.4 INÉGALITÉS DE REVENU | 46 |
| 1.4.1 Le coefficient de Gini | 46 |
| 1.4.2 Les ratios interquintiles | 52 |
| 1.4.3 Le coefficient de polarisation | 55 |
| SECTION 2 : LES TRAVAUX DU CEPE : RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES | 57 |
| 2.1 GROUPE DE LECTURE SUR L'ÉDITION 2011 DE L'ÉTAT DE SITUATION | 57 |
| 2.2 L'EXCLUSION SOCIALE : PROBLÉMATIQUE, DÉFINITION, DIMENSIONS ET INDICATEURS | 57 |
| 2.3 NOTE DE RECHERCHE : ESQUISSE DU FAIBLE REVENU CHEZ LES IMMIGRANTS AU QUÉBEC | 58 |
| 2.4 ACTION CONCERTÉE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, PHASE 2 : LISTE DES PROJETS EN COURS | 58 |
| 2.5 PROGRAMME DE RECHERCHE DU CEPE | 60 |
| SECTION 3 : CONCLUSION | 62 |

| | |
|---|----|
| RÉFÉRENCES | 65 |
| ANNEXES | 67 |
| Annexe 1 – Notes méthodologiques | 67 |
| Annexe 2 – MPC et coût du logement | 70 |
| Annexe 3 – Membres du Comité de direction du CEPE | 72 |



LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|------------|---|----|
| TABLEAU 1 | Matrice des seuils de faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC), pour certains types d'unités familiales et agglomérations, 2010, Québec | 7 |
| TABLEAU 2 | Seuils de faible revenu, d'après diverses mesures de faible revenu, pour certains types d'unités familiales et agglomérations, en dollars courants et en dollars de 2012 (estimation), Québec | 7 |
| TABLEAU 3 | Taux de faible revenu des personnes et des personnes dans les unités familiales, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2000-2010 | 10 |
| TABLEAU 4 | Taux de faible revenu, d'après la mesure de faible revenu (MFR) après impôt, pour les personnes, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, Québec, 1996-2010 | 13 |
| TABLEAU 5 | Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, et variation entre 1997 et 2009, Québec, 1997-2009 | 14 |
| TABLEAU 6 | Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la province, et variation entre 2000 et 2010, Canada, 2000-2010 | 17 |
| TABLEAU 7 | Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la RMR, et variation entre 2000 et 2010, Canada, 2000-2010 | 19 |
| TABLEAU 8 | Seuils de faible revenu moyens pondérés, d'après la mesure du panier de consommation (MPC), pour la famille de deux adultes et deux enfants, selon les provinces, dollars courants, 2000-2010 | 22 |
| TABLEAU 9 | Variations du revenu disponible à la consommation aux fins de la MPC ajustées selon la taille des familles, et variations des seuils de la MPC pour les unités familiales, en pourcentage, selon les provinces, 2000-2010 | 23 |
| TABLEAU 10 | Taux de faible revenu, seuil à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2009 | 24 |
| TABLEAU 11 | Taux de faible revenu (50 % et 60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, et variation entre 2001 et 2009 | 26 |
| TABLEAU 12 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules, Québec, 2004 et 2012 | 29 |

| | | |
|------------|---|----|
| TABLEAU 13 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004 et 2012 | 32 |
| TABLEAU 14 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2004 et 2012 | 35 |
| TABLEAU 15 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), couples avec un revenu sans enfant, Québec, 2004 et 2012 | 38 |
| TABLEAU 16 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, et taux de couverture (seuils implicites/seuils), familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004 et 2012 | 41 |
| TABLEAU 17 | Indicateurs complémentaires : dispersion, écart, intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon le sexe du soutien économique principal, Québec, 2000-2010 | 45 |
| TABLEAU 18 | Indicateurs complémentaires : dispersion, écart, intensité et gravité du faible revenu, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), pour l'ensemble des personnes et selon l'âge du soutien économique principal, Québec, 2000-2010 | 46 |
| TABLEAU 19 | Évolution du coefficient de Gini pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Québec et provinces sélectionnées, 1990-2010 | 47 |
| TABLEAU 20 | Évolution du coefficient de Gini des individus, d'après le revenu après impôt ajusté selon la taille du ménage, 17 pays européens, Canada et Québec, 1995-2010 | 49 |
| TABLEAU 21 | Coefficient de Gini, avant et après transferts et impôts, selon le type d'unité familiale, Québec, revenus ajustés selon la taille de l'unité familiale, 1990 et 2010 | 51 |
| TABLEAU 22 | Revenu, transferts et impôt moyens pour différents types d'unité familiale, par quintile de revenu, Québec, 2010 | 53 |
| TABLEAU 23 | Revenu moyen des personnes dans les unités familiales, ajusté selon la taille de l'unité familiale, par quintile, dollars de 2010, Québec, 1990 et 2010 | 54 |
| TABLEAU 24 | Coefficient de polarisation : proportion de personnes vivant dans des unités familiales dont le revenu après impôt ajusté se situe entre 75 % et 125 % de la médiane, selon différentes caractéristiques du soutien économique principal, Québec, 2000-2010 | 56 |



LISTE DES FIGURES

| | | |
|-----------|--|----|
| FIGURE 1 | Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2000-2010 | 11 |
| FIGURE 2 | Taux de faible revenu des personnes dans les unités familiales, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Québec, 2000-2010 | 12 |
| FIGURE 3 | Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 2009 | 15 |
| FIGURE 4 | Variation des taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure de faible revenu (MFR), selon la région administrative, Québec, 1997 à 2009 | 16 |
| FIGURE 5 | Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Canada et provinces, 2010 | 17 |
| FIGURE 6 | Variation des taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), Canada et provinces, 2000-2010 | 18 |
| FIGURE 7 | Taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la RMR, Canada, 2010 | 20 |
| FIGURE 8 | Variation des taux de faible revenu des personnes, d'après la mesure du panier de consommation (MPC, base 2008), selon la RMR, Canada, 2000-2010 | 21 |
| FIGURE 9 | Taux de faible revenu (60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2009 | 25 |
| FIGURE 10 | Taux de faible revenu à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes, pays sélectionnés, 2001 et 2009 | 27 |
| FIGURE 11 | Variation des taux de faible revenu, seuil à 50 % et 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes, selon le pays, entre 2001 et 2009 | 27 |
| FIGURE 12 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules, Québec, 2004 | 30 |
| FIGURE 13 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules, Québec, 2012 | 31 |
| FIGURE 14 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2004 | 33 |
| FIGURE 15 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, Québec, 2012 | 34 |

| | | |
|-----------|--|----|
| FIGURE 16 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2004 | 36 |
| FIGURE 17 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, Québec, 2012 | 37 |
| FIGURE 18 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu sans enfant, Québec, 2004 | 39 |
| FIGURE 19 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, couples avec un revenu sans enfant, Québec, 2012 | 40 |
| FIGURE 20 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2004 | 42 |
| FIGURE 21 | Revenu disponible et seuils de faible revenu après impôt, familles biparentales avec un revenu et deux enfants, Québec, 2012 | 43 |
| FIGURE 22 | Répartition en pourcentage du revenu de marché et du revenu après impôt, ajusté selon la taille de l'unité familiale, Québec, 2010 | 44 |
| FIGURE 23 | Coefficient de Gini, pour l'ensemble des unités familiales, d'après le revenu après impôt ajusté, Québec et provinces sélectionnées, 1990-2010 | 48 |
| FIGURE 24 | Coefficient de Gini, d'après le revenu après impôt ajusté, sélection de pays de l'Union européenne, Canada et Québec, 1995-2010 | 50 |
| FIGURE 25 | Coefficient de Gini, après transferts et impôts, selon le type d'unité familiale, Québec, 1990-2010 | 52 |

MOT DU PRÉSIDENT

En décembre 2002, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui affirmait « la volonté de l'ensemble de la société québécoise de se mobiliser » afin de « tendre vers un Québec sans pauvreté ». L'objectif était ambitieux. Il s'agissait d'amener « progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales ».

Nous sommes presque au printemps 2013. Le moment est venu pour le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) de jouer son rôle et de faire le point sur nos progrès et nos limites. Le CEPE, en effet, est un lieu d'observation, de recherche et d'échanges visant à fournir des informations qui soient fiables et rigoureuses en matière de pauvreté et d'exclusion sociale afin de guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise dans la planification et la réalisation d'actions pour tendre vers un Québec sans pauvreté. Piloté par un comité de personnes dont l'expertise est reconnue et travaillant soit au gouvernement, soit dans les universités, ou encore, auprès de personnes en situation de pauvreté, il a notamment pour mandat d'élaborer et de proposer à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale une série d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités et les déterminants de la pauvreté.

En fait, l'édition 2012 de cet État de situation ne peut nous amener qu'à 2009 ou 2010, puisque les données d'enquête décalent toujours de quelques années. Mais des tendances se dessinent tout de même.

D'abord, par rapport à lui-même, le Québec s'améliore, mais pas sur tous les plans. La pauvreté, estimée par le taux de faible revenu des personnes d'après la mesure du panier de consommation, est un peu moins répandue en 2010 qu'en 2002, et ce, en dépit de la crise économique de 2008. Ceci est vrai notamment pour les enfants. Alors que 10,7 % des moins de 18 ans vivaient dans des ménages à faible revenu en 2002, ils ne sont plus que 7,5 % en 2010. C'est encore trop, bien sûr, mais il s'agit tout de même d'une évolution remarquable, réalisée en moins de dix ans. Différents chercheurs ont d'ailleurs démontré le lien très clair entre ce résultat, sans parallèle au Canada, et les politiques familiales distinctes développées par le Québec depuis le milieu des années 1990. Pour les personnes seules de moins de 65 ans, en revanche, la situation s'est encore détériorée : le taux de faible revenu est passé de 28,5 % en 2002 à 31,4 % en 2010.

Plusieurs régions du Québec ont vu leur situation s'améliorer. Les progrès ont été particulièrement encourageants dans le Nord-du-Québec et dans les régions plus à l'est (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Côte-Nord). La situation est également fort positive dans la grande région métropolitaine de Québec, une des agglomérations urbaines les moins touchées par la pauvreté au Canada. À Montréal, cependant, la situation, qui n'était déjà pas favorable, s'est plutôt détériorée.

À l'échelle internationale, où nous avons cette année des données sur la mesure du faible revenu beaucoup plus à jour, la situation apparaît plutôt positive, même si le Québec demeure en deçà de l'objectif fixé pour 2013. Parmi les provinces canadiennes, en revanche, et en utilisant ici la mesure du panier de consommation (MPC), le Québec se classe à peu près dans la moyenne, sans guère se démarquer. Les conclusions que l'on peut tirer des comparaisons demeurent donc incertaines.

Cet État de situation présente par ailleurs des données permettant de comprendre la situation de différents ménages proches des seuils de faible revenu, ainsi que des données sur les inégalités. Mesurer la pauvreté et les inégalités demeure une tâche complexe et jamais entièrement terminée. Nous travaillons cette année, par exemple, à définir plus adéquatement la notion d'exclusion sociale, afin de développer des indicateurs permettant de mieux circonscrire le phénomène.

L'important, à brève échéance, c'est de garder en vue les enjeux que constituent la pauvreté et les inégalités sociales, et de conserver la volonté et la capacité de prendre la juste mesure de ces phénomènes. À cet égard, le CEPE demeurera vigilant, tant en ce qui concerne la qualité des données provenant des enquêtes de Statistique Canada qu'en ce qui touche la révision régulière des indicateurs canadiens établis, tels que la MPC.

À l'aube de 2013, il pourrait être bon de préciser davantage les objectifs et les priorités de la société québécoise, afin de nous donner une feuille de route claire et opérationnelle pour les mois qui viennent. Pouvons-nous, par exemple, accomplir pour les personnes seules des progrès aussi significatifs que ceux réalisés depuis 15 ans pour les familles avec enfants? En faisant le point aussi précisément et avec autant de nuances que possible, cet État de situation pourrait contribuer, nous l'espérons, à nourrir le débat public et à soutenir la mobilisation nécessaire pour tendre vers un Québec sans pauvreté.



Alain Noël
Président du comité de direction

FAITS SAILLANTS

L'avis du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) intitulé *Prendre la mesure de la pauvreté, Proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec* (CEPE, 2009, ci-après l'Avis), contenait 19 recommandations sur les indicateurs à privilégier afin de mesurer les progrès réalisés au Québec en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le présent État de situation donne suite à la recommandation voulant qu'un bilan annuel soit publié sur la pauvreté et l'exclusion au Québec. Il réunit les données les plus à jour, au moment de sa publication, sur la pauvreté et les inégalités au Québec.

Au Québec, on observe globalement une diminution du taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC) de 2000 à 2007, puis une augmentation depuis. Ce taux est passé de 11,6 % en 2000 à 7,9 % en 2007 (le plancher au cours de la dernière décennie), avant de remonter à 9,4 % en 2010.

Après avoir rappelé les plus récents seuils et taux de faible revenu, notamment les taux selon la mesure du panier de consommation (MPC) — recommandée par le CEPE comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base — ainsi que la mesure de faible revenu (MFR), pour les cas où la MPC n'est pas disponible, les résultats des comparaisons interrégionales, interprovinciales et internationales sont présentés et discutés :

- d'après la MFR, les comparaisons interrégionales permettent d'observer qu'entre 1997 et 2009, certaines régions du Québec ont enregistré une baisse du taux de faible revenu (ex. : Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord) ; d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Centre-du-Québec, Laval, Estrie) ; d'autres enfin ont connu une hausse (ex. : Montréal). Les régions de Chaudière-Appalaches, de la Capitale-Nationale, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent occupent les positions les plus favorables en 2009 (dernière année disponible), sous la barre des 10 %, alors qu'à l'autre extrémité, les régions de la Mauricie, du Nord-du-Québec et de Montréal se situent au-dessus de la moyenne québécoise ;
- la comparaison qui s'appuie sur la MPC permet d'observer, pour les personnes, la position du Québec. Si ce dernier est maintenant dépassé par quelques provinces, on doit toutefois comprendre qu'il ne s'agit pas là de différences statistiquement significatives. Il existe en somme deux groupes de provinces. Le Québec fait partie d'un premier groupe de sept provinces et il se distingue significativement d'un second groupe de trois provinces. En effet, les différences entre sept des provinces (Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Québec, Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard) se situent dans les marges d'erreur du Québec. Le second groupe comprend le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse ; ces dernières provinces connaissent des taux significativement plus élevés que ceux du Québec en 2010 ;
- les comparaisons internationales d'après la mesure de faible revenu permettent de constater que le Québec se serait situé en milieu de peloton des pays développés sur la scène internationale en 2009 s'il avait été considéré comme une entité distincte. Ces pays sont les quinze pays économiquement les plus développés de l'Union européenne (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche) ainsi que la Norvège et la Suisse.

Parmi les raisons pour lesquelles la baisse du taux de faible revenu d'après la mesure du panier de consommation (MPC) s'est effectuée à un rythme moins élevé au Québec entre 2000 et 2010, on remarque tout d'abord la faible augmentation du revenu disponible par rapport à l'évolution des seuils de la MPC qu'a connue le Québec à partir de 2004. Alors que ce dernier voyait la cadence de la diminution du faible revenu ralentir, d'autres provinces vivaient un déclin du faible revenu plus rapide que celui du Québec du fait d'une progression du revenu disponible de loin supérieure à celle des seuils de faible revenu.

Pour mesurer l'évolution du Québec entre 2004 et 2012, certains cas types ont été observés, soit les cas des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, des couples avec un revenu sans enfant et enfin des familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Leur situation a été examinée afin de voir par simulation si leur sort s'est amélioré ou détérioré. On remarque des variations entre les deux périodes selon les cas, du fait qu'il s'agit de deux univers distincts, selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés afin de lutter contre la pauvreté des familles avec enfants. Par voie de conséquence, cela laisse plus loin derrière les personnes seules ou les couples sans enfants.

Sur l'évolution des inégalités, les portraits fournis à l'aide du coefficient de Gini et des ratios inter-quintiles se rejoignent globalement. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes ou certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalité inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves. À l'interne, les inégalités ont augmenté, mais le portrait selon les quintiles de revenus et les types d'unités familiales permet de voir que des nuances peuvent être apportées. Chez les personnes seules, le quintile le plus pauvre a fait du surplace par rapport aux quintiles supérieurs, dont le pouvoir d'achat a progressé. Chez les familles de deux personnes ou plus, le pouvoir d'achat a fortement progressé, surtout chez les plus aisées.

INTRODUCTION

On trouve dans l'Avis les définitions des indicateurs existants en matière de pauvreté et d'inégalité. Parmi les mesures de faible revenu, rappelons que nous y avons présenté les seuils de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC) (CEPE, 2009).

Dans le cadre du présent État de situation, après avoir rappelé les seuils de diverses mesures et les taux observables pour chacune, nous avons donné une place prépondérante aux comparaisons que ces indicateurs permettent d'effectuer. Ces comparaisons, tant interrégionales, interprovinciales qu'internationales, peuvent servir à situer chacune des régions par rapport aux autres et à l'ensemble du Québec, le Québec par rapport aux autres provinces et à l'ensemble du Canada, et enfin, le Québec, s'il est considéré comme une entité distincte sur la plan international, ainsi que le Canada, par rapport aux autres pays comparables.

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, c'est toutefois en comparant l'évolution des différentes situations de vie révélées par les seuils implicites que nous pouvons mesurer les progrès du Québec par rapport à lui-même.

Parmi les mesures d'inégalités, nous avons déjà retenu les coefficients de Gini et les ratios interquintiles. Ce portrait des inégalités est complété avec le coefficient de polarisation, qui permet de couvrir une dimension complémentaire à la question des inégalités.

Dans la section 1, nous avons actualisé les tableaux présentés dans l'Avis, avec parfois de légères adaptations ou modifications qui sont signalées chaque fois.

Dans la section 2, nous présentons divers travaux du CEPE, récents ou à venir : la constitution d'un groupe de lecture sur le précédent État de situation, les travaux en cours sur l'exclusion sociale, une note de recherche, une *Action concertée de recherche* avec quelques partenaires et le programme de recherche du CEPE.

Enfin, on trouvera en annexe :

- quelques notes méthodologiques, comprenant pour l'essentiel les définitions de plusieurs des concepts utilisés dans les tableaux statistiques, incluant l'univers et le sous-univers des familles économiques et des familles de recensement, l'appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement, et la situation des particuliers dans ces familles (annexe 1) ;
- une note sur la MPC et le coût du logement (annexe 2) ;
- la liste des membres du Comité de direction du CEPE (annexe 3).

SECTION 1 : PAUVRETÉ ET INÉGALITÉS, LES CHIFFRES-CLÉS

1.1 FAIBLE REVENU

Les mesures de faible revenu les plus connues sont la mesure du panier de consommation (MPC)¹, la mesure de faible revenu avant et après impôt (MFR)², et les seuils de faible revenu avant et après impôt (SFR)³. Si les méthodes d'évaluation diffèrent, elles ont toutes pour caractéristique d'établir un seuil de référence et d'effectuer des calculs systématiques par rapport à ce seuil. Elles sont également toutes fondées sur des éléments objectifs et subjectifs dans le choix du ou des critères qui déterminent où se situe le seuil.

Parmi ces trois mesures, le CEPE a estimé que la MPC était celle qui présentait le plus d'avantages sur le plan méthodologique. Il a recommandé de l'utiliser comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Il a également estimé que, dans une zone de seuils possibles relatifs au faible revenu, la MPC ne constitue pas un seuil de sortie de la pauvreté, ce qui demeure bien difficile à estimer à partir des mesures actuelles (CEPE, 2009).

Le CEPE a recommandé de n'utiliser les SFR et la MFR que dans des circonstances bien précises. Les SFR peuvent être utiles pour l'examen de longues séries chronologiques dans une seule province à la fois. En raison de divers biais de mesure, il ne faut toutefois pas les utiliser pour des comparaisons interprovinciales fondées sur le fait qu'ils ne tiennent pas compte du coût de la vie différencié selon les provinces; aussi, à compter de cet État de situation, il a été convenu de ne plus les présenter. La MFR, pour sa part, est la mesure la plus utilisée à des fins de comparaisons interrégionales et internationales. Toutefois, en plus d'être une mesure de pauvreté, elle peut traduire d'une certaine manière un type d'inégalité, même si ce n'est pas sa fonction première.

1.1.1 Les principaux seuils

Les mesures de faible revenu sont toutes construites selon des méthodes différentes. Il ne faut pas confondre les seuils de la MFR, fondés sur des revenus, et ceux de la MPC, fondés sur le coût d'un panier que le revenu disponible à la consommation doit permettre de se procurer. Dans le tableau 1, nous présentons la matrice des seuils de la mesure du panier de consommation (MPC), mesure déjà retenue par le CEPE.

1. Est considérée comme à faible revenu l'unité familiale dont le revenu est inférieur au coût d'un panier de consommation déterminé en fonction de sa collectivité ou d'une collectivité de même taille que la sienne. Ce panier comprend certains biens et services en nourriture, vêtements, chaussures, logement, transport et autres (soins personnels, besoins ménagers, ameublement, service téléphonique, lecture, loisirs et divertissements). Le concept de revenu disponible à la consommation prévaut, c'est-à-dire le revenu après impôt, moins certaines dépenses non discrétionnaires (cotisations sociales, garde d'enfants, pensions alimentaires) (HATFIELD et autres, 2010).
2. Est considérée comme à faible revenu l'unité familiale dont le revenu ajusté selon la taille et la composition de la famille est inférieur à 50 % de la médiane des revenus ajustés (STATISTIQUE CANADA, 2012c).
3. Est considérée comme à faible revenu l'unité familiale qui consacre 63,6% et plus de son revenu, soit 20 points de pourcentage de plus que la famille canadienne moyenne, aux vêtements, à l'alimentation et au logement. Ces seuils ont été calculés à partir de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) de 1992, puis indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) du Canada. Ces seuils varient selon la taille de l'unité ainsi que la taille de l'agglomération (STATISTIQUE CANADA, 2012c).

TABLEAU 1**MATRICE DES SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET AGGLOMÉRATIONS, 2010, QUÉBEC**

| | RÉGIONS RURALES | MOINS DE 30 000 | 30 000 À 99 999 | 100 000 À 499 999 | RMR DE QUÉBEC | RMR DE MONTRÉAL |
|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-------------------|---------------|-----------------|
| 1 personne | 14 472 | 14 968 | 14 099 | 14 472 | 14 637 | 15 209 |
| 2 personnes | 20 466 | 21 167 | 19 938 | 20 466 | 20 700 | 21 508 |
| 3 personnes | 25 066 | 25 924 | 24 419 | 25 066 | 25 352 | 26 342 |
| 4 personnes | 28 944 | 29 935 | 28 197 | 28 944 | 29 274 | 30 417 |
| 5 personnes | 32 360 | 33 468 | 31 525 | 32 360 | 32 729 | 34 007 |
| 6 personnes | 35 449 | 36 663 | 34 534 | 35 449 | 35 853 | 37 253 |
| 7 personnes ou + | 38 289 | 39 600 | 37 301 | 38 289 | 38 726 | 40 238 |

Note : RMR : région métropolitaine de recensement.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*. STATISTIQUE CANADA (2012b); compilation du CEPE, novembre 2012.

Au tableau 2, nous présentons le revenu correspondant aux seuils de référence de 2010 convertis en dollars estimés pour 2012. Dans le cas particulier de la mesure du panier de consommation, le revenu après impôt pouvant permettre de se procurer le panier de biens varie considérablement selon les dépenses non discrétionnaires de l'unité familiale. En moyenne, nous avons estimé que le revenu doit être majoré de 7 % par rapport au coût du panier afin de pouvoir se le procurer (FRÉCHET et autres, 2010a). Les montants correspondant aux seuils en question sont les suivants :

TABLEAU 2**SEUILS DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS DIVERSES MESURES DE FAIBLE REVENU, POUR CERTAINS TYPES D'UNITÉS FAMILIALES ET AGGLOMÉRATIONS, EN DOLLARS COURANTS ET EN DOLLARS DE 2012 (ESTIMATION), QUÉBEC**

| | \$ COURANTS | ESTIMATION \$ 2012 | REVENU MOYEN APRÈS IMPÔT (ESTIMÉ) CORRESPONDANT (\$ 2012) |
|---|-------------|--------------------|---|
| Mesure du panier de consommation (MPC) (RMR de Montréal, 2010) | | | |
| Personnes seules | 15 209 | 15 968 | 17 086 |
| Familles monoparentales (1 enfant) | 21 508 | 22 582 | 24 163 |
| Couples sans enfants | 21 508 | 22 582 | 24 163 |
| Familles biparentales (2 enfants) | 30 417 | 31 936 | 34 171 |
| Mesure de faible revenu (MFR) après impôt (2010) | | | |
| Personnes seules | 17 251 | 18 112 | |
| Familles monoparentales (1 enfant) | 24 397 | 25 615 | |
| Couples sans enfants | 24 397 | 25 615 | |
| Familles biparentales (2 enfants) | 34 502 | 36 225 | |

Notes : RMR : région métropolitaine de recensement. La valeur de l'indice des prix à la consommation (IPC) en 2012 a été estimée d'après la moyenne de l'IPC des dix années précédentes.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*. STATISTIQUE CANADA (2012b); compilation du CEPE, novembre 2012.

Ainsi, pour les personnes seules, le seuil de la MPC de Montréal, indexé en 2012 à 15 968 \$ et majoré en un revenu moyen après impôt estimé correspondant de 17 086 \$, peut être comparé avec celui de la MFR indexé en 2012 à 18 112 \$. Le hasard peut faire en sorte que les seuils de la MPC et de la MFR soient très rapprochés certaines années et plus éloignés d'autres années. Il s'agit toutefois de mesures construites de façon très différente et ce positionnement relatif pourrait considérablement changer.

1.1.2 Taux de faible revenu

Conformément à la principale recommandation du CEPE, qui privilégie le recours à la mesure du panier de consommation (MPC) comme mesure de référence afin de suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base, et conformément à une autre recommandation, qui privilégie la mesure de faible revenu (MFR) pour les comparaisons internationales, nous ne retiendrons ici que ces seules mesures. La MPC étant disponible depuis 2000, notre examen portera sur la période récente, soit de 2000 à 2010, même si, pour certains autres indicateurs, nous débute-rons en 1990, un précédent sommet du cycle économique, ou selon la disponibilité des données.

Dans le cas des données sur le faible revenu, notamment dans le cas de la MFR, ainsi que dans celui des mesures d'inégalités, à la fois au Québec, au Canada et à l'international, nous présenterons quand c'est possible le revenu « ajusté » selon la taille de l'unité familiale, ce qu'on appelle aussi le revenu en « équivalent adulte ». Le revenu familial ajusté par « équivalent adulte » est une mesure par personne du revenu familial qui tient compte des économies d'échelle dans les familles plus grandes. On le calcule en divisant le revenu familial par l'échelle d'équivalence de la racine carrée de la taille de la famille, échelle qui a été adoptée au Canada depuis 2008 (FRÉCHET et autres, 2010b). Par exemple, si une famille de quatre personnes a un revenu familial non ajusté de 50 000 \$, le revenu ajusté par « équivalent adulte » de cette famille est de 25 000 \$. L'ajustement par « équivalent adulte » permet ainsi de tenir compte du fait que la taille de l'unité familiale a changé dans le temps, éliminant une source de biais possible.

Enfin, pour toutes les données qui suivent, il importe de prendre connaissance du fait qu'en plus des nouvelles données pour 2010, Statistique Canada a révisé toutes celles de 2006 à 2009, pondérées avec les données du recensement de 2006 comme il se doit (et non plus avec celles du recensement de 2001), pour les différents types d'unités familiales. Ces données diffèrent par conséquent de celles publiées dans les précédents rapports.

■ MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

La mesure du panier de consommation (MPC) de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), maintenant publiée par Statistique Canada, est fondée sur un panier de biens et de services précis⁴.

Le coût des biens et services inclus dans la MPC est calculé pour une famille de référence composée de quatre personnes. Il est ensuite calculé pour tous les autres types de familles économiques, depuis la révision de 2008 (MPC base 2008), à l'aide de l'échelle d'équivalence de la racine carrée de la taille de la famille. Le coût des biens et services est enfin calculé dans différentes collectivités et tailles de collectivités. La MPC tient compte ainsi des différences du coût de la vie qui existent entre collectivités et tailles de collectivité au Canada.

En 2010, RHDC a aussi innové avec un nouveau calcul pour le coût du logement qui tiendrait compte de l'avantage dont jouissent les propriétaires sans hypothèque. Après quelques discussions toutefois, cette innovation a été remise en question et les données de la prochaine année, disponibles en 2013, seront rectifiées (*annexe 2*).

Depuis le début des années 2000, le taux de faible revenu est à la baisse jusqu'en 2004, puis se stabilise par la suite. Les règles de publication fondées sur le coefficient de variation ont été prises en compte⁵ (tableau 3).

4. Rappelons que le contenu de ce panier se répartit sous les rubriques suivantes :

- nourriture ;
- vêtements et chaussures ;
- logement ;
- transports (transports en commun en milieu urbain, automobile en milieu rural) ;
- autres biens et services (ex. : ameublement, téléphone, produits domestiques, loisirs).

Afin de ne retenir que le revenu disponible pour se procurer des biens et services, les montants suivants doivent être retranchés du revenu familial brut total :

- la garde des enfants ;
- les soins et services de santé non assurés, les soins dentaires, les soins de la vue ;
- l'impôt sur le revenu des particuliers et les cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC), au Régime des rentes du Québec (RRQ) et à l'assurance emploi (AE) ;
- les pensions alimentaires et les paiements de soutien aux enfants ;
- les cotisations syndicales et les cotisations au régime de retraite.

5. Le coefficient de variation (CV) est l'erreur type estimée exprimée en pourcentage de l'estimation. Selon les règles de publication de Statistique Canada, les valeurs dont le CV est $\leq 16,6\%$ sont publiées sans restriction ; les valeurs dont le CV est $> 16,6\%$ et $\leq 33,3\%$ doivent être interprétées avec prudence et sont accompagnées d'un astérisque « * » ; les valeurs dont le CV est $> 33,3\%$ ne sont pas publiées.

TABLEAU 3

**TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES ET DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES,
D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), QUÉBEC, 2000-2010**

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| TOUTES LES PERSONNES | 11,6 | 11,5 | 10,3 | 9,2 | 8,4 | 8,9 | 8,8 | 7,9 | 9,2 | 9,0 | 9,4 |
| Personnes de moins de 18 ans | 13,7 | 13,2 | 10,7 | 8,8 | 7,5 | 7,5 | 7,1 | 5,6 | 8,9 | 8,5 | 7,5 |
| Personnes de 18 à 64 ans | 12,7 | 12,7 | 11,6 | 10,8 | 10,0 | 10,8 | 10,7 | 9,8 | 10,9 | 10,2 | 10,9 |
| Personnes de 65 ans et plus | 1,8* | 1,9* | 2,3* | 1,7* | 1,5* | 1,5* | 1,6* | 2,0* | 1,9* | 4,5* | 4,9* |
| Hommes | 10,5 | 10,6 | 9,4 | 8,9 | 8,5 | 8,8 | 8,7 | 7,8 | 9,1 | 9,1 | 9,7 |
| Hommes, moins de 18 ans | 12,9 | 12,9 | 11,4 | 9,2 | 8,3 | 7,5 | 6,8 | 6,4 | 9,7 | 8,9 | 8,2 |
| Hommes, 18 à 64 ans | 11,0 | 11,2 | 9,9 | 10,1 | 9,8 | 10,5 | 10,5 | 9,3 | 10,3 | 10,2 | 11,5 |
| Hommes, 65 ans et plus | 2,0* | 2,3* | 2,5* | 1,0* | 1,5* | 1,4* | 2,3* | 2,0* | 1,7* | 3,2* | 3,4* |
| Femmes | 12,7 | 12,3 | 11,1 | 9,6 | 8,2 | 9,0 | 8,8 | 8,0 | 9,4 | 9,0 | 9,0 |
| Femmes, moins de 18 ans | 14,5 | 13,6 | 10,1 | 8,5 | 6,6 | 7,6 | 7,3 | 4,8 | 8,2 | 8,1 | 6,8 |
| Femmes, 18 à 64 ans | 14,4 | 14,1 | 13,3 | 11,6 | 10,2 | 11,0 | 10,9 | 10,3 | 11,5 | 10,1 | 10,4 |
| Femmes, 65 ans et plus | 1,6* | 1,6* | 2,2* | 2,2* | 1,6* | 1,6* | 1,1* | 1,9* | 2,0* | 5,6* | 6,2* |
| PERSONNES SEULES | 25,4 | 25,9 | 21,8 | 21,5 | 22,1 | 24,6 | 23,5 | 22,8 | 23,0 | 25,9 | 25,4 |
| Personnes seules, hommes | 24,9 | 25,3 | 20,8 | 22,2 | 24,9 | 26,9 | 26,8 | 24,7 | 22,3 | 26,2 | 26,7 |
| Personnes seules, femmes | 25,9 | 26,4 | 22,7 | 20,8 | 19,3 | 22,3 | 20,3 | 20,9 | 23,8 | 25,5 | 24,0 |
| Personnes seules, personnes âgées | 2,8* | 4,1* | 2,6* | 2,6* | 2,3* | 2,2* | 2,6* | 2,8* | 3,3* | 11,5* | 9,8* |
| Personnes seules, hommes âgés | 4,3* | 6,7* | 4,2* | 1,6* | 3,8* | 2,4* | 6,7* | 2,5* | 4,5* | 12,5* | 6,0* |
| Personnes seules, femmes âgées | 2,3* | 3,1* | 2,0* | 2,9* | 1,7* | 2,1* | 0,9* | 2,9* | 2,8* | 11,1* | 11,5* |
| Personnes seules, moins de 65 ans | 32,7 | 32,8 | 28,5 | 27,9 | 28,8 | 32,1 | 30,8 | 30,2 | 30,6 | 31,1 | 31,4 |
| Personnes seules, hommes, moins de 65 ans | 27,9 | 28,3 | 23,7 | 25,5 | 28,3 | 30,8 | 30,4 | 29,0 | 25,8 | 28,5 | 30,9 |
| Personnes seules, femmes, moins de 65 ans | 38,7 | 38,6 | 34,3 | 31,0 | 29,4 | 33,8 | 31,3 | 31,7 | 37,5 | 35,2 | 32,1 |
| PERSONNES DANS LES FAMILLES ÉCONOMIQUES, DEUX PERSONNES OU PLUS | 9,1 | 8,8 | 8,1 | 6,8 | 5,6 | 5,7 | 5,8 | 4,9 | 6,4 | 5,6 | 6,1 |
| Personnes dans les familles biparentales avec enfants | 7,1* | 8,3* | 5,7* | 4,3* | 3,9* | 3,9* | 4,0* | 2,6* | 5,6* | 4,4* | 3,9* |
| Personnes dans les familles monoparentales | 36,0* | 29,7* | 29,7* | 26,7* | 21,3* | 18,7* | 19,2* | 16,6* | 19,5* | 20,3* | 23,3* |
| Personnes dans les familles monoparentales, homme à leur tête | 20,6* | 10,9* | 12,5* | 10,0* | 7,0* | 9,4* | 7,9* | 11,7* | 10,9* | 11,6* | 17,5* |
| Personnes dans les familles monoparentales, femme à leur tête | 39,4* | 33,8* | 34,5* | 31,1* | 25,9* | 21,5* | 22,7* | 18,3* | 22,2* | 22,4* | 24,4* |

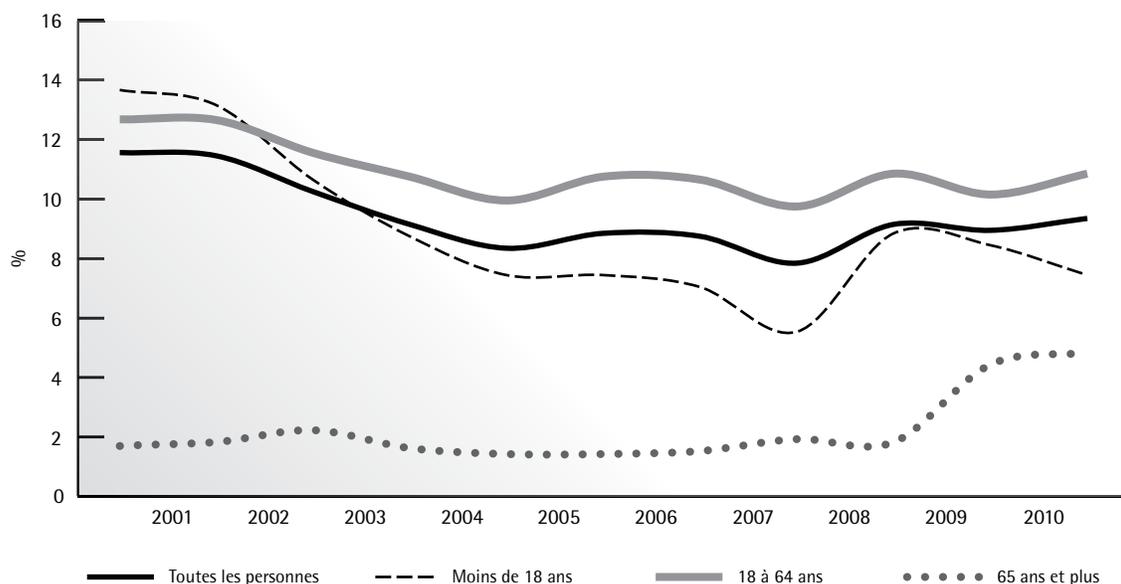
Note : * À utiliser avec prudence, coefficient de variation > 16,6 % et ≤ 33,3 %.

Attention : il importe de prendre connaissance du fait qu'en plus des nouvelles données pour 2010, Statistique Canada a révisé toutes celles de 2006 à 2009, pondérées avec les données du recensement de 2006 comme il se doit (et non plus avec celles du recensement de 2001), pour les différents types d'unités familiales. Ces données diffèrent par conséquent de celles publiées auparavant. [Voir STATISTIQUE CANADA (2012a)].

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

FIGURE 1

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), QUÉBEC, 2000-2010



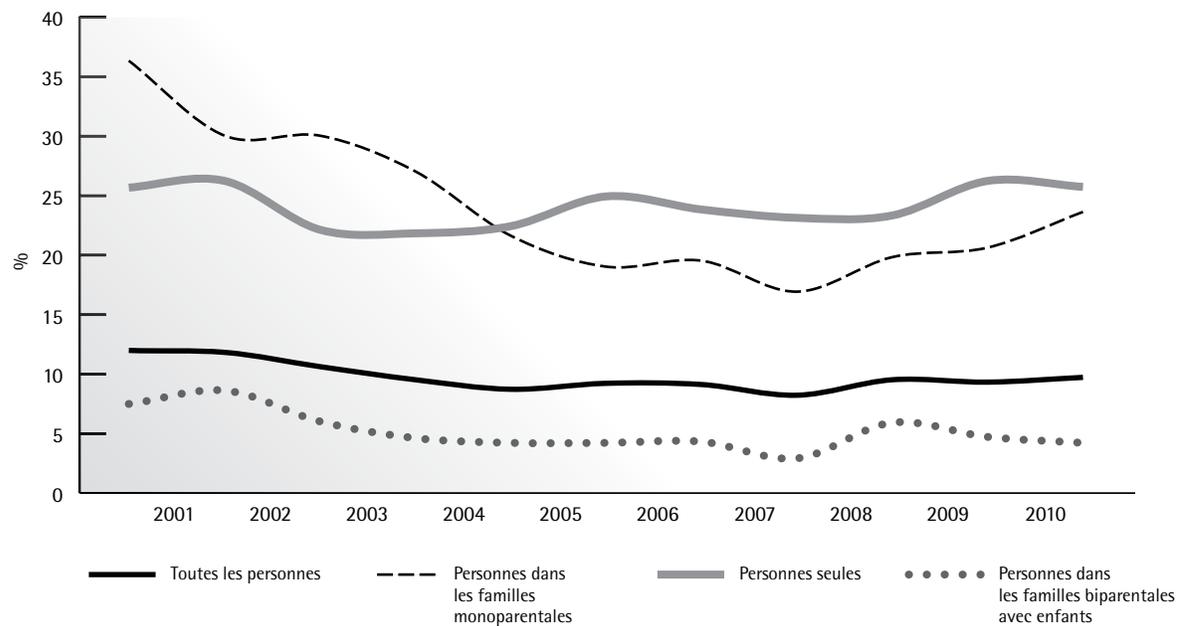
Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

L'analyse de la tendance observable selon le sous-groupe permet de constater que le taux de faible revenu des jeunes (personnes de moins de 18 ans) est passé de 13,7 % à 7,5 % entre 2000 et 2010 (figure 1). La hausse subite de 2007 à 2008 est la plus accentuée chez les jeunes. Du côté des personnes âgées de 65 ans ou plus, la hausse est survenue avec un peu de retard. Le taux de faible revenu pour ce groupe d'âge a effectivement augmenté de façon importante entre 2008 et 2009⁶.

6. Un examen plus approfondi de ces tendances permettrait de rechercher des pistes d'explication et, parmi les questions à explorer, on pourrait analyser plus à fond certaines données autres que ces seules données sur le revenu. Les jeunes, par exemple, sont-ils plus présents aux études? Ou encore, chez les personnes âgées, y aurait-il des « effets de seuil », dans le cas notamment où les pensions de sécurité de la vieillesse (PSV) et le supplément de revenu garanti (SRG), souvent les seuls revenus pour les aînés les plus pauvres, frôlent les seuils de faible revenu? Ce ne sont là que quelques questions auxquelles il faudrait consacrer des recherches complémentaires.

FIGURE 2

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), QUÉBEC, 2000-2010



Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

En comparaison notamment avec le taux de faible revenu des personnes dans des familles d'au moins deux personnes (6,1 % en 2010), celui des personnes seules demeure toujours le plus élevé (25,4 % en 2010) (figure 2). Pour les personnes vivant dans des familles d'au moins deux personnes, la situation est cependant fortement contrastée selon que ces familles ont un ou deux parents à leur tête. Le taux de faible revenu des personnes dans des familles monoparentales a connu un élan baissier significatif en début de période (passant de 36 % à 16,6 % entre 2000 et 2007), mais on observe une tendance à la hausse depuis, le taux étant de 23,3 % en 2010. Pour leur part, les personnes dans des familles biparentales avec au moins un enfant ont un taux de faible revenu relativement faible depuis 2000, celui-ci s'établissant à 3,9 % en 2010. Les données propres aux personnes dans des familles avec enfants doivent cependant être interprétées avec prudence, vu leur faible nombre dans l'échantillon.

Toutes les données pour les personnes âgées de 65 ans ou plus doivent également être interprétées avec prudence, puisque le nombre de personnes est encore une fois plutôt faible dans l'échantillon. Chez les personnes seules de ce groupe d'âge, on observe de grandes variations annuelles et l'évolution se fait ainsi souvent en dents de scie. Quant aux personnes seules de moins de 65 ans, à défaut d'être reluisante, leur situation a le mérite d'être claire : taux de faible revenu souvent supérieur à 30 % au cours de la période étudiée, et semblable qu'il s'agisse des femmes (taux de 32,1 % en 2010) ou des hommes (30,9 %).

■ MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR)

D'après la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada, un ménage est considéré comme à faible revenu si son revenu est inférieur à la moitié de la médiane⁷ des revenus de l'ensemble de la population ajustée selon la taille et la composition des ménages. La mesure de faible revenu peut être calculée avant impôt (MFR-AVI) et après impôt (MFR-API). Certains organismes comme Statistique Canada, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ou le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) établissent un seuil à 50 % de la médiane, et d'autres, dont l'Union européenne et plusieurs de ses États membres, à 60 % de la médiane. La mesure de faible revenu (MFR) permet par conséquent d'effectuer des comparaisons internationales.

Les taux de faible revenu des particuliers de 16 ans ou plus, selon l'âge et le sexe du soutien économique principal, pour la période de 1996 à 2010, n'ont que peu bougé à travers le temps (tableau 4).

TABLEAU 4

TAUX DE FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES, SELON L'ÂGE ET LE SEXE DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 1996-2010

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Tous les particuliers de 16 ans ou plus | 11,1 | 11,8 | 10,8 | 10,6 | 10,6 | 10,2 | 11,0 | 10,6 | 10,3 | 11,0 | 10,5 | 10,2 | 10,4 | 10,2 | 11,1 |
| Hommes | 10,0 | 10,6 | 9,7 | 8,7 | 8,8 | 8,5 | 9,2 | 9,5 | 9,7 | 9,6 | 9,6 | 8,9 | 9,1 | 9,6 | 10,8 |
| Femmes | 12,2 | 12,9 | 11,9 | 12,4 | 12,3 | 11,9 | 12,6 | 11,7 | 11,0 | 12,4 | 11,3 | 11,5 | 11,7 | 10,8 | 11,4 |
| Âge | | | | | | | | | | | | | | | |
| Moins de 65 ans | 12,4 | 13,3 | 12,1 | 11,6 | 11,5 | 11,2 | 11,6 | 11,4 | 11,0 | 11,5 | 11,2 | 10,7 | 11,1 | 10,5 | 11,2 |
| Hommes | 11,0 | 11,8 | 10,5 | 9,6 | 9,6 | 9,4 | 9,8 | 10,5 | 10,6 | 10,6 | 10,3 | 9,5 | 9,8 | 10,3 | 11,3 |
| Femmes | 13,7 | 14,9 | 13,7 | 13,6 | 13,5 | 13,0 | 13,5 | 12,4 | 11,4 | 12,5 | 12,1 | 12,0 | 12,4 | 10,7 | 11,2 |
| Moins de 25 ans | 15,0 | 15,2 | 12,5 | 12,1 | 10,7 | 11,4 | 14,3 | 14,0 | 12,0 | 13,9 | 13,3 | 10,9 | 10,8 | 10,6 | 10,0 |
| Hommes | 13,7 | 13,3 | 11,1 | 10,1 | 9,1 | 9,0 | 12,5 | 13,6 | 11,6 | 12,6 | 13,1 | 9,7 | 9,8 | 13,1 | 10,5 |
| Femmes | 16,3 | 17,3 | 14,1 | 14,1 | 12,3 | 13,9 | 16,1 | 14,4 | 12,6 | 15,3 | 13,6 | 12,2 | 11,7 | 8,0 | 9,5 |
| 25-44 ans | 10,7 | 12,0 | 11,0 | 9,6 | 10,1 | 9,6 | 9,2 | 9,5 | 9,5 | 8,6 | 8,2 | 8,6 | 9,7 | 9,5 | 9,9 |
| Hommes | 9,4 | 10,8 | 9,2 | 7,3 | 8,0 | 7,8 | 7,8 | 8,6 | 9,7 | 7,8 | 7,8 | 8,0 | 7,9 | 8,8 | 10,0 |
| Femmes | 12,1 | 13,3 | 12,7 | 11,9 | 12,1 | 11,5 | 10,6 | 10,5 | 9,4 | 9,5 | 8,5 | 9,3 | 11,6 | 10,3 | 9,7 |
| 45-64 ans | 13,3 | 14,2 | 13,4 | 13,9 | 13,8 | 12,9 | 13,2 | 12,4 | 12,1 | 13,6 | 13,3 | 12,7 | 12,5 | 11,3 | 13,0 |
| Hommes | 11,9 | 12,3 | 11,9 | 12,3 | 11,9 | 11,4 | 10,7 | 11,2 | 11,2 | 12,6 | 11,7 | 10,9 | 11,5 | 10,6 | 12,8 |
| Femmes | 14,6 | 16,0 | 14,8 | 15,4 | 15,6 | 14,4 | 15,6 | 13,5 | 12,9 | 14,5 | 14,9 | 14,4 | 13,4 | 12,0 | 13,1 |
| 65 ans et plus | 3,5 | 2,4 | 3,4 | 4,8 | 5,3 | 5,0 | 7,2 | 6,3 | 6,8 | 8,3 | 6,7 | 7,7 | 7,2 | 8,9 | 10,5 |
| Hommes | 2,5 | 2,4 | 4,5 | 2,3 | 3,3 | 2,8 | 5,8 | 3,2 | 3,9 | 3,7 | 5,5 | 5,7 | 5,3 | 5,9 | 8,2 |
| Femmes | 4,2 | 2,4 | 2,6 | 6,7 | 6,8 | 6,6 | 8,3 | 8,7 | 9,1 | 11,8 | 7,8 | 9,3 | 8,7 | 11,4 | 12,3 |

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en novembre 2012.

7. La médiane sépare la population en deux; la moitié de la population se situe sous la médiane et l'autre moitié au-dessus.

1.1.3 Comparaisons interrégionales

À ce jour, les comparaisons interrégionales au Québec ont été établies d'après la médiane provinciale de la mesure du faible revenu (MFR). L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) publie d'ailleurs ces données annuellement à partir des statistiques fiscales fédérales. Ces comparaisons permettent d'observer qu'entre 1997 et 2009, certaines des régions du Québec ont enregistré une baisse du taux de faible revenu (ex. : Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Côte-Nord); d'autres ont connu une relative stabilité (ex. : Centre-du-Québec, Laval, Estrie); d'autres enfin, une hausse (ex. : Montréal). Les régions de Chaudière-Appalaches, de la Capitale-Nationale, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Bas-Saint-Laurent occupent les positions les plus favorables en 2009 (dernière année disponible), sous la barre des 10 %, alors qu'à l'autre extrémité les régions de la Mauricie, du Nord-du-Québec et de Montréal se situent au-dessus de la moyenne québécoise (tableau 5 et figure 3).

TABLEAU 5

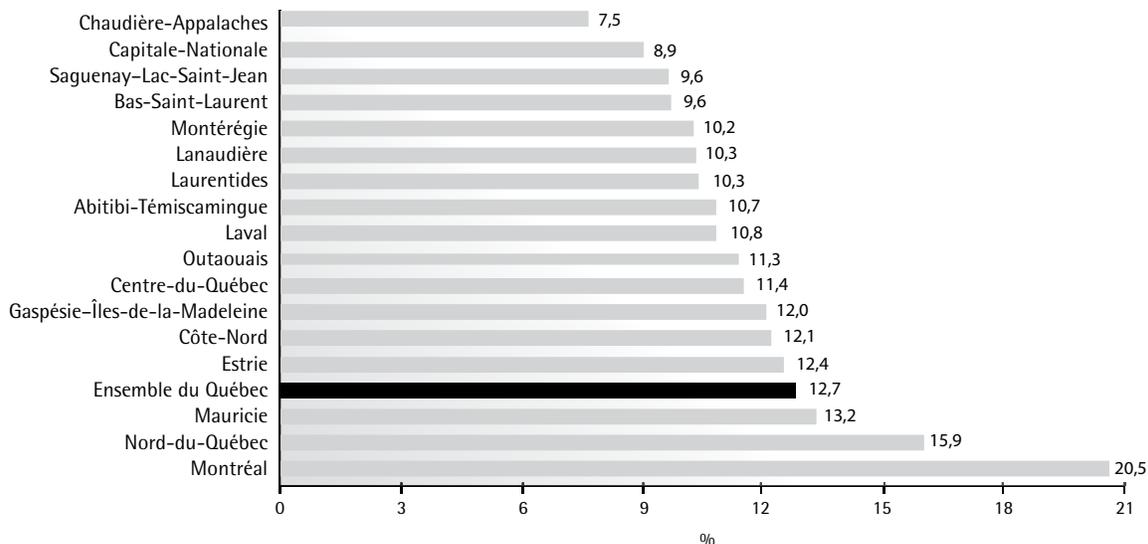
TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, ET VARIATION ENTRE 1997 ET 2009, QUÉBEC, 1997-2009

| | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | VARIATION 1997-2009 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------------------------|
| 1 Bas-Saint-Laurent | 12,7 | 11,1 | 11,6 | 12,2 | 10,5 | 10,6 | 10,7 | 10,6 | 9,9 | 10,0 | 10,5 | 10,0 | 9,6 | -3,0 |
| 2 Saguenay-Lac-Saint-Jean | 11,3 | 10,2 | 10,1 | 10,9 | 10,4 | 10,7 | 10,8 | 10,6 | 10,1 | 9,8 | 10,1 | 9,8 | 9,6 | -1,7 |
| 3 Capitale-Nationale | 11,5 | 10,4 | 10,4 | 10,7 | 10,0 | 9,8 | 9,7 | 9,8 | 9,3 | 9,2 | 9,5 | 9,1 | 8,9 | -2,6 |
| 4 Mauricie | 14,6 | 13,2 | 13,1 | 13,6 | 13,2 | 13,5 | 13,5 | 13,8 | 13,2 | 12,9 | 13,5 | 13,3 | 13,2 | -1,4 |
| 5 Estrie | 12,1 | 10,7 | 11,2 | 11,8 | 11,0 | 11,3 | 11,6 | 11,7 | 11,2 | 11,5 | 12,4 | 12,3 | 12,4 | 0,3 |
| 6 Montréal | 19,1 | 17,1 | 17,9 | 18,7 | 18,4 | 19,4 | 19,9 | 20,1 | 19,3 | 19,3 | 20,2 | 20,2 | 20,5 | 1,4 |
| 7 Outaouais | 14,2 | 12,6 | 13,0 | 12,8 | 11,2 | 11,8 | 12,0 | 12,0 | 11,4 | 11,4 | 11,7 | 11,4 | 11,3 | -2,9 |
| 8 Abitibi-Témiscamingue | 13,5 | 12,3 | 12,6 | 13,5 | 12,4 | 12,4 | 12,6 | 12,3 | 11,2 | 11,0 | 11,4 | 10,9 | 10,7 | -2,8 |
| 9 Côte-Nord | 16,5 | 15,4 | 13,2 | 13,6 | 12,1 | 12,4 | 11,7 | 12,2 | 11,5 | 11,9 | 12,4 | 12,4 | 12,1 | -4,4 |
| 10 Nord-du-Québec | 30,2 | 29,2 | 15,7 | 16,2 | 14,6 | 14,4 | 14,2 | 14,7 | 14,2 | 16,2 | 17,3 | 14,6 | 15,9 | -14,3 |
| 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 17,7 | 15,4 | 15,2 | 15,5 | 13,1 | 13,2 | 12,7 | 12,9 | 12,3 | 12,1 | 12,7 | 12,4 | 12,0 | -5,7 |
| 12 Chaudière-Appalaches | 9,0 | 7,9 | 8,0 | 8,3 | 7,4 | 7,6 | 7,6 | 7,6 | 7,2 | 7,3 | 7,7 | 7,6 | 7,5 | -1,5 |
| 13 Laval | 10,5 | 9,0 | 9,3 | 9,6 | 9,2 | 9,5 | 9,7 | 9,9 | 9,4 | 9,6 | 10,3 | 10,4 | 10,8 | 0,3 |
| 14 Lanaudière | 11,4 | 10,2 | 10,4 | 10,9 | 10,2 | 10,4 | 10,1 | 10,1 | 9,3 | 9,4 | 10,2 | 10,2 | 10,3 | -1,2 |
| 15 Laurentides | 12,2 | 10,6 | 10,8 | 11,2 | 10,3 | 10,6 | 10,3 | 10,2 | 9,5 | 9,5 | 10,3 | 10,2 | 10,3 | -1,8 |
| 16 Montérégie | 10,9 | 9,6 | 9,8 | 10,2 | 9,5 | 9,8 | 9,9 | 9,8 | 9,2 | 9,2 | 10,0 | 10,0 | 10,2 | -0,7 |
| 17 Centre-du-Québec | 11,5 | 10,0 | 10,3 | 10,6 | 10,2 | 10,5 | 10,9 | 11,0 | 10,4 | 10,7 | 11,2 | 11,2 | 11,4 | -0,1 |
| Ensemble du Québec | 13,7 | 12,2 | 12,4 | 12,9 | 12,2 | 12,6 | 12,7 | 12,7 | 12,1 | 12,1 | 12,7 | 12,6 | 12,7 | -1,0 |

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en novembre 2012; compilation du CEPE, novembre 2012.

FIGURE 3

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 2009

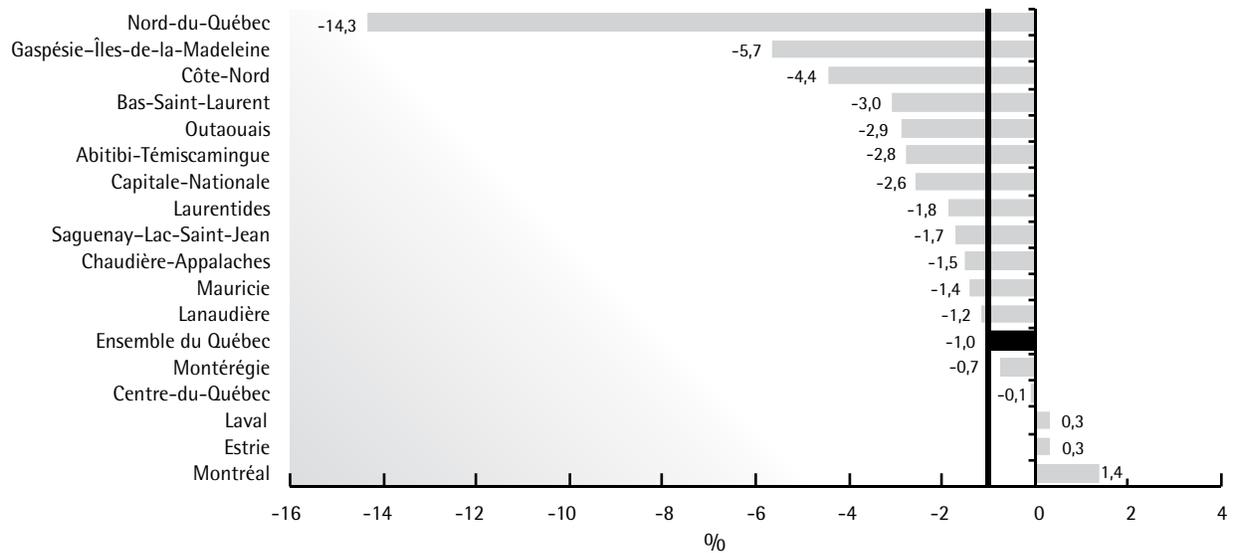


Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en novembre 2012 ; compilation du CEPE, novembre 2012..

Parmi les régions où le taux de faible revenu a diminué, certaines se sont démarquées par l'ampleur des améliorations. En effet, douze des régions administratives du Québec ont connu une amélioration supérieure à celle de l'ensemble du Québec entre 1997 et 2009. Mentionnons les régions du Nord-du-Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord, dont le taux de faible revenu a diminué de plus de quatre points de pourcentage, mais qui, aussi, étaient parties de loin. À l'autre extrémité, les situations des régions de Montréal, de l'Estrie et de Laval ne sont pas aussi favorables, ayant été caractérisées par une légère détérioration entre 1997 et 2009 (figure 4).

FIGURE 4

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DE FAIBLE REVENU (MFR), SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE, QUÉBEC, 1997 À 2009



Notes : La figure présente les données classées selon le rang de la variation en points de pourcentage. La ligne noire verticale correspond à la moyenne (ensemble du Québec).

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Fichier sur les familles T1 (FFT1)*; Institut de la statistique du Québec, site consulté en novembre 2012 ; compilation du CEPE, novembre 2012.

1.1.4 Comparaisons interprovinciales

La comparaison qui s'appuie sur la MPC permet d'observer, pour les personnes, la position du Québec (tableau 6 et figure 5). Si le Québec est maintenant dépassé par quelques provinces, on doit toutefois comprendre qu'il ne s'agit pas là de différences statistiquement significatives. Il existe en somme deux groupes de provinces. Le Québec fait partie d'un premier groupe de sept provinces et il se distingue significativement d'un second groupe de trois provinces. En effet, les différences entre sept des provinces (Alberta, Manitoba, Saskatchewan, Québec, Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard) se situent dans les marges d'erreur du Québec. Le second groupe comprend le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse ; ces dernières provinces, en effet, connaissent des taux significativement plus élevés que ceux du Québec en 2010.

TABLEAU 6

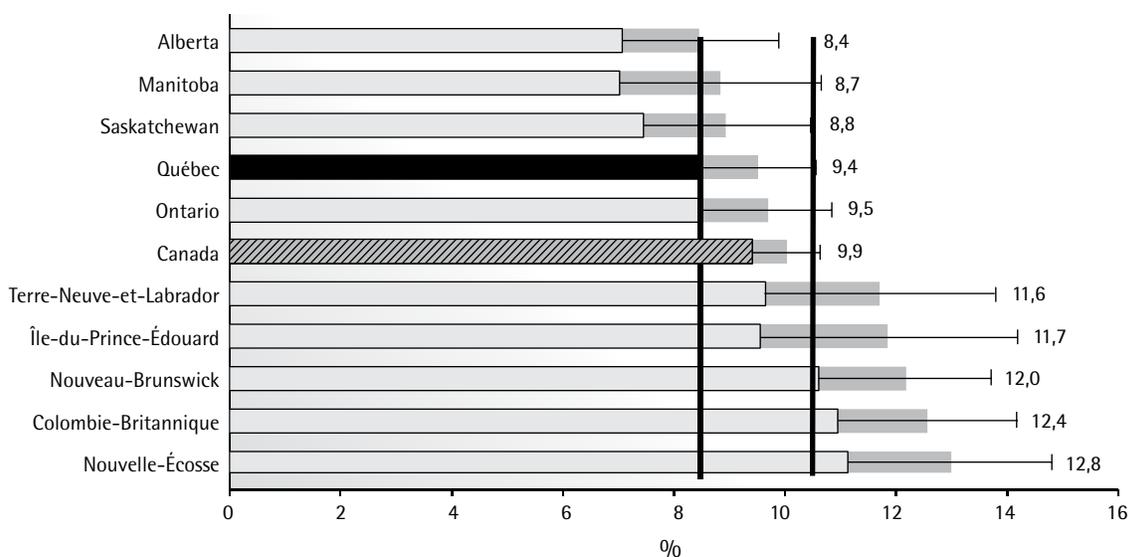
TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), SELON LA PROVINCE, ET VARIATION ENTRE 2000 ET 2010, CANADA, 2000-2010

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | VARIATION 2000-2010 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|---------------------|
| Terre-Neuve-et-Labrador | 20,5 | 17,1 | 17,8 | 15,6 | 17,0 | 14,2 | 14,3 | 11,3 | 12,6 | 13,1 | 11,6 | -8,9 |
| Île-du-Prince-Édouard | 14,6 | 14,3 | 12,8 | 11,0 | 10,3 | 10,2 | 11,6 | 9,1 | 10,2 | 9,2 | 11,7 | -2,9 |
| Nouvelle-Écosse | 14,2 | 14,3 | 14,2 | 14,4 | 12,6 | 11,8 | 11,2 | 12,1 | 12,4 | 13,0 | 12,8 | -1,4 |
| Nouveau-Brunswick | 13,7 | 12,9 | 13,9 | 13,3 | 12,6 | 13,1 | 14,0 | 12,2 | 11,8 | 11,4 | 12,0 | -1,7 |
| Québec | 11,6 | 11,5 | 10,3 | 9,2 | 8,4 | 8,9 | 8,8 | 7,9 | 9,2 | 9,0 | 9,4 | -2,2 |
| Ontario | 9,9 | 9,2 | 9,7 | 9,5 | 10,5 | 10,1 | 9,9 | 8,7 | 9,4 | 10,5 | 9,5 | -0,4 |
| Manitoba | 10,8 | 10,0 | 10,3 | 9,7 | 9,7 | 10,1 | 9,1 | 8,3 | 7,7 | 9,6 | 8,7 | -2,1 |
| Saskatchewan | 13,2 | 11,9 | 10,8 | 11,2 | 12,2 | 12,5 | 12,9 | 10,6 | 9,2 | 9,6 | 8,8 | -4,4 |
| Alberta | 11,0 | 9,9 | 8,6 | 10,5 | 10,1 | 8,1 | 6,9 | 6,7 | 6,2 | 10,1 | 8,4 | -2,6 |
| Colombie-Britannique | 16,8 | 14,7 | 15,7 | 14,8 | 13,8 | 12,8 | 12,2 | 10,3 | 11,3 | 13,0 | 12,4 | -4,4 |
| Canada | 11,9 | 11,0 | 10,9 | 10,6 | 10,6 | 10,2 | 9,9 | 8,8 | 9,4 | 10,5 | 9,9 | -2,0 |

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

FIGURE 5

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), CANADA ET PROVINCES, 2010



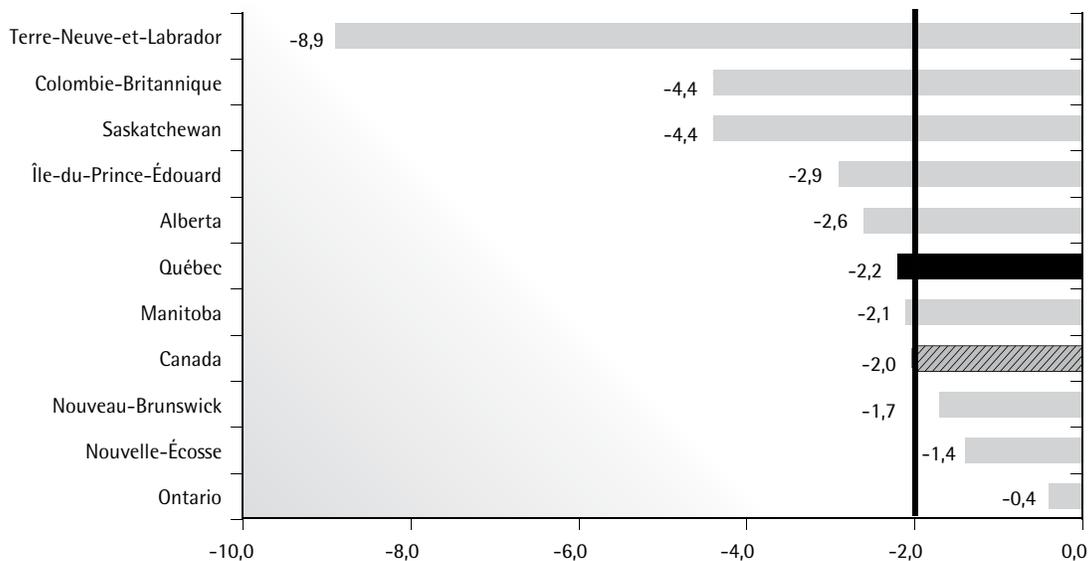
Note : Les deux lignes noires verticales correspondent à la borne inférieure et à la borne supérieure de l'intervalle de confiance à 95% du Québec.

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

L'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC entre 2000 et 2010 est plus favorable dans certaines provinces, comme Terre-Neuve-et-Labrador ou certaines des provinces de l'Ouest, mais la plupart de celles-ci avaient au départ un taux beaucoup plus élevé que celui que connaissait le Québec. À Terre-Neuve-et-Labrador, par exemple, la variation de 8,9 points de pourcentage traduit le fait qu'en 2000, le taux était de 20,5 % pour atteindre 11,6 % en 2010, alors que le Québec a enregistré une variation de 2,2 points de pourcentage, le taux passant de 11,6 % à 9,4 % au cours de la même période (figure 6).

FIGURE 6

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), CANADA ET PROVINCES, 2000-2010



Note : La figure présente les données classées selon le rang de la variation en points de pourcentage. La ligne noire verticale correspond à la moyenne (ensemble du Canada).

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

L'examen des taux de faible revenu selon la MPC entre 2000 et 2010 dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR)⁸ permet de constater, dans le cas des très grandes villes par exemple, que Montréal (10,9 %) et Toronto (10,7 %) se situent dans une même zone en 2010, devançant Vancouver (14 %). La RMR de Québec, à 5,1 % en 2010, fait très bonne figure dans l'ensemble (tableau 7 et figure 7).

TABLEAU 7

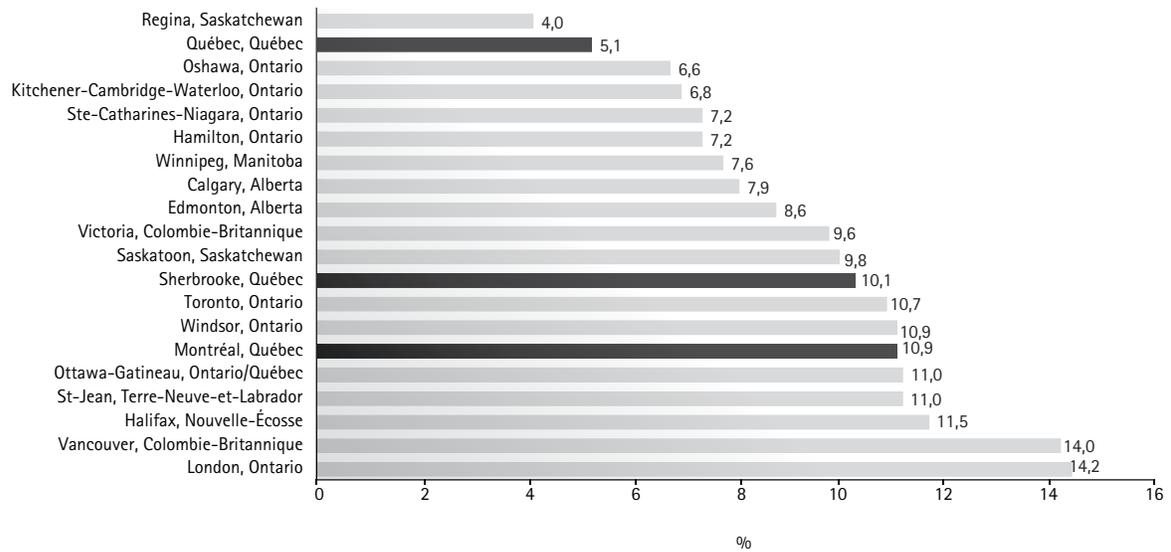
TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), SELON LA RMR, ET VARIATION ENTRE 2000 ET 2010, CANADA, 2000-2010

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | VARIATION 2000-2010 |
|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------------------------|
| Total régions métropolitaines de recensement sélectionnées | 11,2 | 10,3 | 10,8 | 10,2 | 10,3 | 10,1 | 9,6 | 8,5 | 9,7 | 11,1 | 10,2 | - 1,0 |
| St-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador | 17,9 | 15,5 | 17,8 | 14,6 | 15,4 | 11,6 | 12,0 | 11,1 | 12,7 | 13,5 | 11,0 | -6,9 |
| Halifax, Nouvelle-Écosse | 14,6 | 14,4 | 14,3 | 16,9 | 14,1 | 12,0 | 12,9 | 12,9 | 12,8 | 12,6 | 11,5 | -3,1 |
| Québec, Québec | 9,2 | 10,0 | 7,8 | 7,7 | 6,4 | 6,5 | 6,1 | 7,5 | 4,4 | 3,4 | 5,1 | -4,1 |
| Sherbrooke, Québec | 15,1 | 19,4 | 11,5 | 8,3 | 7,9 | 8,9 | 10,2 | 8,6 | 8,7 | 13,4 | 10,1 | -5,0 |
| Montréal, Québec | 13,4 | 12,2 | 11,5 | 10,0 | 8,3 | 9,1 | 8,7 | 8,2 | 11,6 | 11,0 | 10,9 | -2,5 |
| Ottawa-Gatineau, Ontario/Québec | 12,2 | 9,6 | 9,4 | 9,9 | 11,8 | 9,1 | 9,0 | 7,2 | 11,4 | 9,3 | 11,0 | -1,2 |
| Oshawa, Ontario | 4,5 | 6,0 | 4,2 | 7,7 | 6,1 | 4,4 | 4,7 | 6,2 | 8,2 | 8,9 | 6,6 | 2,1 |
| Toronto, Ontario | 10,4 | 9,9 | 11,1 | 9,7 | 11,2 | 11,9 | 11,7 | 10,4 | 10,4 | 12,3 | 10,7 | 0,3 |
| Hamilton, Ontario | 5,5 | 4,2 | 7,5 | 9,2 | 10,2 | 8,5 | 6,7 | 5,0 | 5,5 | 7,9 | 7,2 | 1,7 |
| Ste-Catharines-Niagara, Ontario | 5,8 | 5,4 | 5,7 | 6,3 | 9,5 | 11,6 | 7,2 | 7,1 | 6,5 | 7,0 | 7,2 | 1,4 |
| Kitchener-Cambridge-Waterloo, Ontario | 9,1 | 5,5 | 7,4 | 6,7 | 6,7 | 9,4 | 8,9 | 7,2 | 8,3 | 11,2 | 6,8 | -2,3 |
| London, Ontario | 10,7 | 10,4 | 11,6 | 12,0 | 12,2 | 10,3 | 9,9 | 9,0 | 9,3 | 9,5 | 14,2 | 3,5 |
| Windsor, Ontario | 8,7 | 9,4 | 10,7 | 12,2 | 10,8 | 9,9 | 9,3 | 8,3 | 11,6 | 11,8 | 10,9 | 2,2 |
| Winnipeg, Manitoba | 9,1 | 7,5 | 10,4 | 8,3 | 8,8 | 8,9 | 8,2 | 6,9 | 6,9 | 8,2 | 7,6 | -1,5 |
| Regina, Saskatchewan | 8,1 | 6,5 | 6,4 | 6,8 | 6,7 | 7,2 | 8,1 | 5,5 | 6,3 | 6,8 | 4,0 | -4,1 |
| Saskatoon, Saskatchewan | 15,3 | 13,1 | 11,7 | 11,3 | 12,4 | 14,8 | 15,5 | 11,2 | 8,3 | 9,0 | 9,8 | -5,5 |
| Calgary, Alberta | 8,9 | 9,7 | 7,3 | 12,4 | 8,9 | 7,7 | 6,8 | 6,2 | 6,1 | 8,4 | 7,9 | -1,0 |
| Edmonton, Alberta | 10,1 | 7,9 | 8,5 | 6,9 | 7,9 | 7,2 | 5,4 | 5,0 | 5,0 | 12,0 | 8,6 | -1,5 |
| Vancouver, Colombie-Britannique | 14,8 | 13,6 | 16,7 | 13,8 | 14,2 | 12,9 | 11,9 | 9,7 | 13,2 | 16,5 | 14,0 | -0,8 |
| Victoria, Colombie-Britannique | 16,9 | 11,9 | 7,2 | 14,4 | 13,8 | 12,3 | 13,3 | 15,0 | 8,6 | 8,0 | 9,6 | -7,3 |

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

FIGURE 7

TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), SELON LA RMR, CANADA, 2010

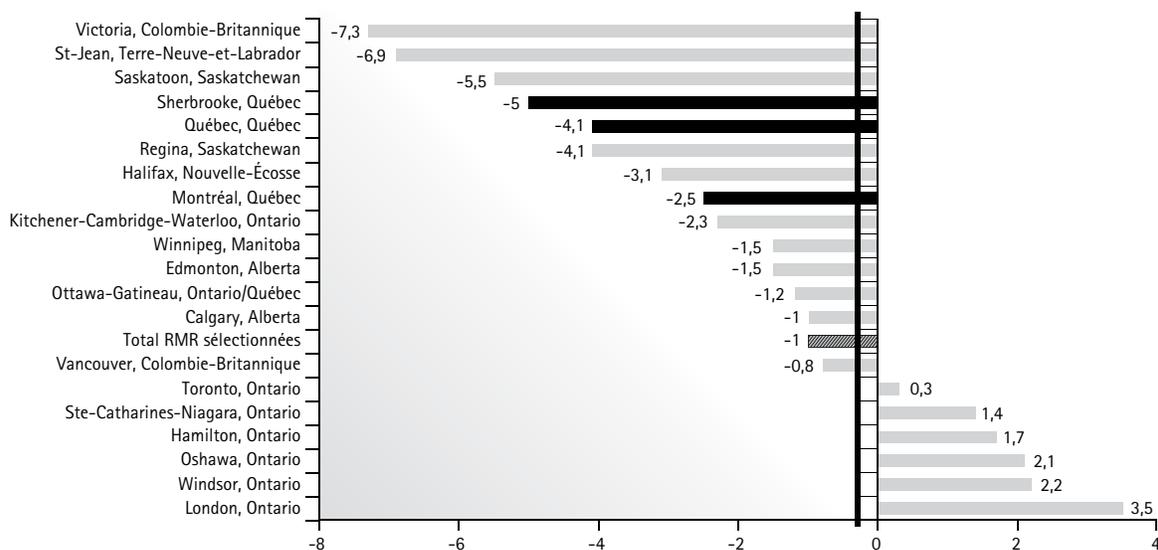


Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

L'examen de la variation observable des taux de faible revenu selon la MPC entre 2000 et 2010 indique qu'elle est plus favorable dans certaines régions métropolitaines de recensement (RMR), comme Victoria ou St-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador, dans ce dernier cas sans doute en partie en raison du pétrole. À l'autre extrême, elle l'est beaucoup moins dans plusieurs des villes du sud de l'Ontario, qui ont vraisemblablement souffert de la crise de l'automobile (figure 8). Les trois RMR sélectionnées du Québec (Sherbrooke, Québec et Montréal) ont toutes connu une amélioration relativement à l'ensemble des RMR sélectionnées.

FIGURE 8

VARIATION DES TAUX DE FAIBLE REVENU DES PERSONNES, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), SELON LA RMR, CANADA, 2000-2010



Note : La figure présente les données classées selon le rang de la variation en points de pourcentage. La ligne noire verticale correspond à la moyenne des RMR sélectionnées.

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

1.1.4.1 Analyse de l'évolution des taux de faible revenu selon la mesure du panier de consommation (MPC), Québec et autres provinces

Nous présentons ici l'évolution des seuils de faible revenu pour les provinces entre 2000 et 2010 et la comparons à l'évolution du revenu disponible calculé aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC). Cela nous permettra d'apporter un éclairage particulier sur l'évolution des tendances des taux de faible revenu pour les provinces entre 2000 et 2010. Au cours de cette période, certaines provinces ont vu leur taux de faible revenu diminuer sensiblement (Terre-Neuve-et-Labrador, Saskatchewan et la Colombie-Britannique), tandis que certaines autres ont connu une réduction du faible revenu moins importante, notamment depuis le milieu des années 2000 (Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse).

Bien que de nombreux facteurs puissent expliquer ces évolutions contrastées des taux de faible revenu, nous avons porté notre attention sur deux d'entre eux : l'évolution des seuils, d'une part, et l'évolution du revenu disponible aux fins de la MPC, d'autre part. En effet, pour des revenus disponibles inchangés, une variation inégale des seuils de la MPC d'une province à une autre influencerait différemment sur l'évolution du taux de faible revenu observée dans chacune des provinces. De même, une variation des revenus disponibles moins élevée que celle des seuils de la MPC au cours de cette période pourrait expliquer la baisse moins prononcée du faible revenu pour certaines provinces.

■ ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE ET DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'évolution et la variation des seuils de faible revenu moyens pondérés des provinces canadiennes sont présentées ci-dessous (*tableau 8*)⁹. Sur la période de 2000 à 2010, on constate que le Québec a connu une augmentation du seuil de faible revenu moyen pondéré de 38,4 %, une croissance s'apparentant à celles qu'ont connues les provinces des Prairies ainsi que Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick.

TABLEAU 8

SEUILS DE FAIBLE REVENU MOYENS PONDÉRÉS, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC), POUR LA FAMILLE DE DEUX ADULTES ET DEUX ENFANTS, SELON LES PROVINCES, DOLLARS COURANTS, 2000-2010

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | VARIATION 2000-2010 |
|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|------------------------|
| Terre-Neuve-et-Labrador | 23 916 | 24 625 | 25 061 | 25 357 | 26 027 | 26 773 | 27 999 | 28 609 | 30 172 | 31 690 | 32 787 | 37,1 |
| Île-du-Prince-Édouard | 23 954 | 24 715 | 25 066 | 25 519 | 26 385 | 27 439 | 28 678 | 29 040 | 30 395 | 31 350 | 32 315 | 34,9 |
| Nouvelle-Écosse | 23 642 | 24 345 | 24 704 | 24 922 | 25 617 | 26 584 | 27 713 | 28 505 | 30 028 | 31 558 | 32 292 | 36,6 |
| Nouveau-Brunswick | 23 527 | 24 195 | 24 792 | 25 333 | 25 824 | 26 851 | 27 635 | 28 434 | 29 892 | 31 499 | 32 470 | 38,0 |
| Québec | 21 482 | 22 520 | 22 675 | 22 829 | 23 443 | 24 287 | 25 408 | 25 867 | 27 494 | 29 213 | 29 725 | 38,4 |
| Ontario | 23 519 | 24 442 | 24 947 | 25 262 | 25 956 | 26 832 | 27 853 | 27 992 | 29 542 | 30 806 | 31 330 | 33,2 |
| Manitoba | 21 415 | 22 728 | 22 772 | 23 271 | 23 812 | 24 547 | 25 508 | 26 206 | 27 513 | 29 317 | 29 328 | 37,0 |
| Saskatchewan | 22 011 | 22 849 | 23 004 | 23 532 | 24 220 | 24 657 | 25 771 | 26 621 | 28 472 | 30 429 | 30 670 | 39,3 |
| Alberta | 23 336 | 24 362 | 24 818 | 25 493 | 25 701 | 26 191 | 27 481 | 28 746 | 30 582 | 32 270 | 32 188 | 37,9 |
| Colombie-Britannique | 24 231 | 24 579 | 24 929 | 24 989 | 25 702 | 26 257 | 27 318 | 27 803 | 29 304 | 30 682 | 31 041 | 28,1 |

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*, 2000 à 2010 ; compilation du CEPE, novembre 2012.

En Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador, malgré une progression du seuil de faible revenu semblable à celle du Québec, les taux de faible revenu ont diminué plus rapidement qu'au Québec entre 2000 et 2010 (figure 6). Cette baisse moins substantielle du taux de faible revenu observée au Québec, par rapport à ces deux provinces, trouve donc sa source ailleurs que dans l'évolution comparée des seuils de faible revenu.

■ ÉVOLUTION DU REVENU DISPONIBLE

L'évolution du revenu disponible calculé aux fins de la MPC, que nous avons ajusté afin de tenir compte de la taille des familles, est présentée ci-dessous (tableau 9). De façon générale, exception faite de l'Ontario pour les premiers déciles et quartiles, le revenu disponible calculé aux fins de la MPC a crû à un rythme plus rapide que celui du seuil de la MPC dans toutes les provinces entre 2000 et 2010 pour l'ensemble des différentes strates de revenu.

Toutefois, on remarque que la variation du revenu disponible pour les unités familiales est survenue à un rythme moins élevé au Québec pour l'ensemble des strates de revenu retenues au cours de cette période. Sur l'ensemble de la période, le revenu disponible a évolué pratiquement au même rythme que les seuils de faible revenu au Québec. On observe les mêmes tendances pour l'Ontario et la Nouvelle-Écosse.

9. Le seuil d'une province est une moyenne pondérée, selon la population, des seuils des différentes collectivités et tailles de collectivité de la province. Voir les seuils dans différentes collectivités et tailles de collectivité (HATFIELD et autres, 2010).

TABLEAU 9

VARIATIONS DU REVENU DISPONIBLE À LA CONSOMMATION AUX FINS DE LA MPC AJUSTÉES SELON LA TAILLE DES FAMILLES, ET VARIATIONS DES SEUILS DE LA MPC POUR LES UNITÉS FAMILIALES, EN POURCENTAGE, SELON LES PROVINCES, 2000-2010

| | Variation 2000-2010 (%) | | | | |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|---------|---------|-------|
| | 10 ^e percentile | 25 ^e percentile | Moyenne | Médiane | Seuil |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 64,1 | 52,0 | 58,1 | 55,4 | 37,1 |
| Île-du-Prince-Édouard | 65,4 | 42,5 | 47,3 | 52,5 | 34,9 |
| Nouvelle-Écosse | 41,0 | 42,3 | 40,1 | 41,5 | 36,6 |
| Nouveau-Brunswick | 53,3 | 42,6 | 42,7 | 45,1 | 38,0 |
| Québec | 39,6 | 40,1 | 40,3 | 39,5 | 38,4 |
| Ontario | 29,3 | 30,4 | 33,6 | 33,2 | 33,2 |
| Manitoba | 42,7 | 42,5 | 44,1 | 48,3 | 37,0 |
| Saskatchewan | 72,8 | 55,8 | 65,2 | 60,1 | 39,3 |
| Alberta | 69,2 | 58,4 | 64,6 | 61,6 | 37,9 |
| Colombie-Britannique | 34,1 | 39,2 | 48,8 | 44,7 | 28,1 |

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; compilation du CEPE, novembre 2012.

De ce fait, bien que la province de Terre-Neuve-et-Labrador ait connu une hausse du seuil de faible revenu relativement semblable à celle du Québec entre 2000 et 2010, la baisse du taux de faible revenu terre-neuvien, plus importante que celle du Québec, est survenue à la lumière d'un revenu médian en hausse de 55,4 %, comparativement à 39,5 % au Québec. De la même manière, alors que la Saskatchewan voyait le seuil de faible revenu augmenter de 39,3 % entre 2000 et 2010, la forte poussée des revenus médians disponibles permettait une baisse du taux de faible revenu (-4,4 points de pourcentage) plus importante que celle que connaissait le Québec. L'évolution différenciée des revenus disponibles explique les baisses plus soutenues des taux de faible revenu dans ces provinces, par rapport au Québec.

Il semble donc que, sur un horizon à plus long terme, les provinces où la tendance à la baisse du taux de faible revenu a été la plus prononcée soient celles qui ont connu une croissance du revenu disponible plus importante, notamment dans les strates inférieures de revenu. Notons cependant que le Québec continue de connaître un taux de faible revenu moins élevé que celui que connaît le Canada dans le cas, notamment, des familles biparentales avec enfants¹⁰.

1.1.5 Comparaisons internationales

Pour les comparaisons internationales, la plupart des pays utilisent les seuils de 50 % ou de 60 % de la médiane des revenus, selon la norme en vigueur dans les pays où les comparaisons doivent être effectuées. Les résultats des enquêtes nationales qui sont réalisées dans le cadre de la production des statistiques sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC) permettent de comparer les taux de faible revenu selon les seuils établis à 60 % du revenu médian. Les erreurs standards qui accompagnent ces données permettent également de nuancer les différences observées entre les pays à l'étude. On peut

10. Ces données sur les familles biparentales avec enfants doivent être traitées avec prudence.

ainsi comparer le Québec et le Canada à un sous-ensemble de 17 pays parmi les plus économiquement développés de l'OCDE¹¹, en considérant le Québec comme une entité distincte (tableau 10 et figure 9). En 2009¹², le Québec se trouverait en milieu de peloton selon la référence du seuil à 60 % du revenu médian après impôt. De son côté, le Canada sans le Québec se situerait près de la queue du peloton.

TABLEAU 10

TAUX DE FAIBLE REVENU, SEUIL À 60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS, 2009

| PAYS | TAUX DE FAIBLE REVENU | ERREUR STANDARD | BORNE INFÉRIEURE 95 % | BORNE SUPÉRIEURE 95 % |
|------------------------------|-----------------------|-----------------|--------------------------|--------------------------|
| UE-15 | 16,1 | n.d. | n.d. | n.d. |
| Pays-Bas | 11,1 | 0,30 | 10,5 | 11,7 |
| Norvège | 11,7 | 0,89 | 10,0 | 13,4 |
| Autriche | 12,0 | 0,50 | 11,0 | 13,0 |
| France | 12,9 | 0,40 | 12,1 | 13,7 |
| Danemark | 13,1 | 0,47 | 12,2 | 14,0 |
| Suède | 13,3 | 0,25 | 12,8 | 13,8 |
| Finlande | 13,8 | 0,35 | 13,1 | 14,5 |
| Québec | 13,8 | 0,67 | 12,5 | 15,2 |
| Belgique | 14,6 | n.d. | n.d. | n.d. |
| Luxembourg | 14,9 | 0,87 | 13,2 | 16,6 |
| Irlande | 15,0 | n.d. | n.d. | n.d. |
| Suisse | 15,1 | 0,59 | 13,9 | 16,3 |
| Allemagne | 15,5 | 0,11 | 15,3 | 15,7 |
| Royaume-Uni | 17,3 | n.d. | n.d. | n.d. |
| Portugal | 17,9 | 0,78 | 16,4 | 19,4 |
| Italie | 18,4 | 0,33 | 17,8 | 19,0 |
| Canada | 18,6 | 0,40 | 17,8 | 19,3 |
| Espagne | 19,5 | 0,44 | 18,6 | 20,4 |
| Grèce | 19,7 | 0,60 | 18,5 | 20,9 |
| Canada sans le Québec | 20,0 | 0,46 | 19,1 | 20,9 |

Note : Seuil de faible revenu fixé à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec) ; les bornes des intervalles de confiance à 95 % sont fournies. Pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*, compilation du CEPE, novembre 2012.

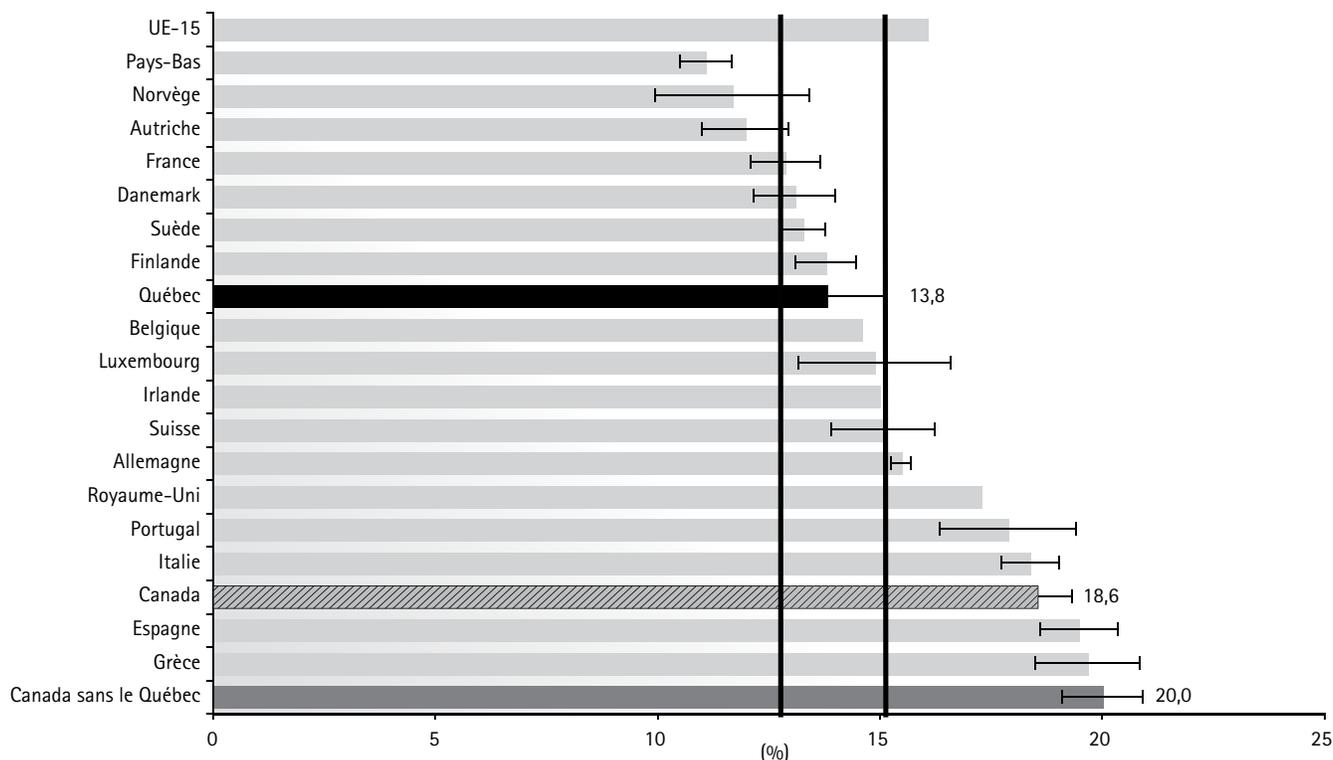
De plus, les intervalles de confiance estimés permettent de déterminer les pays desquels le Québec se distingue de façon statistiquement significative quant aux taux de faible revenu¹³. Selon la figure 9, le Québec avait, en 2009, un taux de faible revenu qui s'apparentait à ceux que connaissent, entre autres, la Suède, le Danemark, la Finlande, l'Irlande et la Suisse. Mentionnons également que le Québec connaît des taux de faible revenu inférieurs à ceux qui sont observés aux États-Unis.

11. Les 17 pays considérés sont ceux de l'Union européenne des 15 (UE-15) ainsi que la Norvège et la Suisse. On fait référence aux pays de l'UE-15 comme étant économiquement les plus développés de l'Union européenne. L'UE-15 comprend, par ordre d'entrée, les pays suivants : France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Grèce, Espagne, Portugal, Finlande, Suède et Autriche. Par rapport aux données de la « Luxembourg Income Study » auxquelles nous avons puisé auparavant (notamment dans notre précédent État de situation), nous ne disposons plus des données pour certains pays dans les tableaux présentés (ex. : États-Unis, Australie, Nouvelle-Zélande), mais nous pourrions référer au besoin à la situation de l'un ou l'autre d'entre eux à partir notamment des données de l'OCDE.

12. Dernière année pour laquelle les erreurs standards pour les seuils à 60 % sont disponibles pour les pays européens à l'étude.

FIGURE 9

Taux de faible revenu (60 % du revenu ajusté médian) après impôt, pour les personnes dans les ménages, selon le pays, 2009



Note : Seuils de faible revenu fixés à 60 % du revenu médian (médiane québécoise dans le cas du Québec) ; pour le « Canada sans le Québec », on utilise la médiane canadienne sans le Québec. Les intervalles de confiance sont indiqués. Les lignes noires verticales délimitent l'intervalle de confiance estimé pour le Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, novembre 2012.

■ ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

Entre 2001 et 2009, un sous-ensemble de 15 pays européens (Union européenne des 15) a vu son taux de faible revenu (selon le seuil à 50 % du revenu médian) augmenter de 0,6 point de pourcentage en moyenne (tableau 11 et figure 10). Si le Québec avait été considéré comme une entité distincte, la variation observée aurait été une baisse de 1 point de pourcentage entre 2001 et 2009. Quant au seuil de faible revenu se situant à 60 % de la médiane, l'ensemble des pays de l'UE-15 a connu une hausse de la proportion se situant sous celui-ci, pendant que le Québec voyait son taux de faible revenu reculer de 1,1 point de pourcentage entre 2001 et 2009. Mentionnons cependant que plusieurs pays avaient des taux initiaux (en 2000) relativement bas, dont plusieurs étaient inférieurs à 6 % dans le cas des seuils à 50 %, et qu'ils se positionnaient encore avantageusement en 2009 par rapport au Québec, malgré les hausses qu'ils avaient connues.

13. Bien que les enquêtes sur lesquelles reposent les données des différents pays européens à l'étude ne soient pas nécessairement identiques d'un pays à un autre, celle qui les encadre (EU-SILC) garantit que certains critères sont respectés (notamment, les tailles minimale d'échantillon) afin d'en assurer la comparabilité (EUROSTAT, 2012a).

TABLEAU 11

TAUX DE FAIBLE REVENU (50 % ET 60 % DU REVENU AJUSTÉ MÉDIAN) APRÈS IMPÔT, POUR LES PERSONNES DANS LES MÉNAGES, SELON LE PAYS ET VARIATION ENTRE 2001 ET 2009

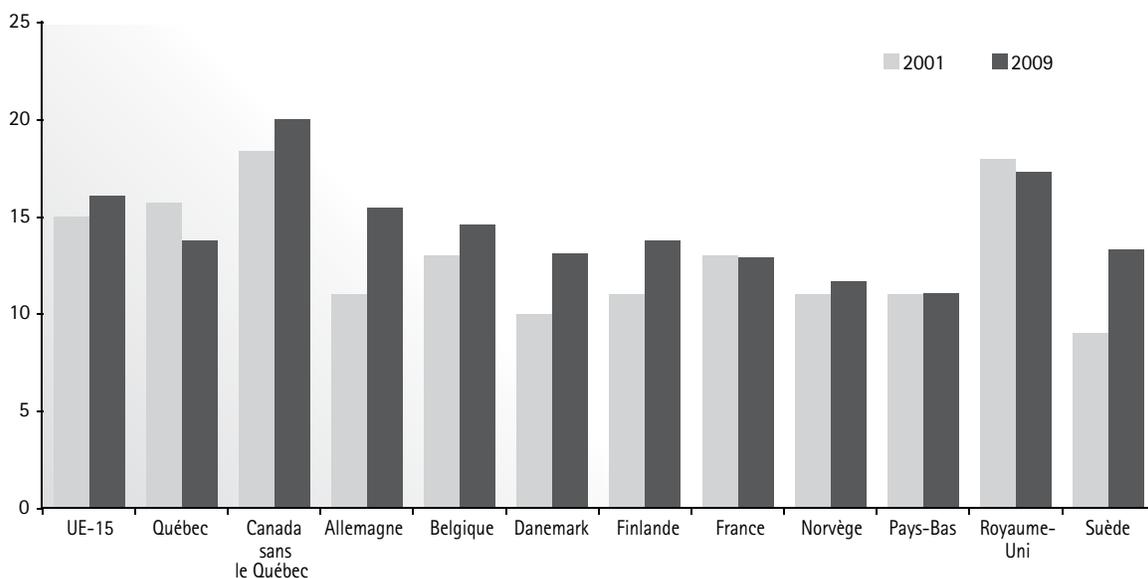
| PAYS | TAUX 2001 (%) | | TAUX 2009 (%) | | VARIATION 2001-2009 (POINTS DE POURCENTAGE) | |
|-----------------------|---------------|------|---------------|------|---|------|
| | 50 % | 60 % | 50 % | 60 % | 50 % | 60 % |
| UE-15 | 9,0 | 15,0 | 9,6 | 16,1 | 0,6 | 1,1 |
| Irlande | 15,0 | 21,0 | 7,3 | 15,0 | -7,7 | -6,0 |
| Portugal | 13,0 | 20,0 | 10,8 | 17,9 | -2,2 | -2,1 |
| Québec | 10,2 | 15,7 | 8,3 | 13,8 | -1,9 | -1,9 |
| Royaume-Uni | 10,0 | 18,0 | 10,2 | 17,3 | 0,2 | -0,7 |
| Italie | 13,0 | 19,0 | 11,5 | 18,4 | -1,5 | -0,6 |
| Grèce | 14,0 | 20,0 | 12,2 | 19,7 | -1,8 | -0,3 |
| France | 6,0 | 13,0 | 6,7 | 12,9 | 0,7 | -0,1 |
| Autriche | 6,0 | 12,0 | 6,1 | 12,0 | 0,1 | 0,0 |
| Pays-Bas | 6,0 | 11,0 | 5,5 | 11,1 | -0,5 | 0,1 |
| Espagne | 13,0 | 19,0 | 13,3 | 19,5 | 0,3 | 0,5 |
| Norvège | n.d. | 11,0 | 6,9 | 11,7 | n.d. | 0,7 |
| Canada | 11,2 | 17,5 | 11,6 | 18,6 | 0,4 | 1,1 |
| Canada sans le Québec | 11,6 | 18,4 | 12,8 | 20,0 | 1,2 | 1,6 |
| Belgique | 6,0 | 13,0 | 7,9 | 14,6 | 1,9 | 1,6 |
| Finlande | 4,0 | 11,0 | 6,4 | 13,8 | 2,4 | 2,8 |
| Luxembourg | 6,0 | 12,0 | 7,8 | 14,9 | 1,8 | 2,9 |
| Danemark | 4,0 | 10,0 | 7,2 | 13,1 | 3,2 | 3,1 |
| Suède | 5,0 | 9,0 | 7,6 | 13,3 | 2,6 | 4,3 |
| Allemagne | 6,0 | 11,0 | 9,4 | 15,5 | 3,4 | 4,5 |
| Suisse | n.d. | n.d. | 9,0 | 15,1 | n.d. | n.d. |

Note : Médiane québécoise dans le cas du Québec; pour le «Canada sans le Québec», on utilise la médiane canadienne sans le Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, novembre 2012.

FIGURE 10

Taux de faible revenu à 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes, pays sélectionnés, 2001 et 2009

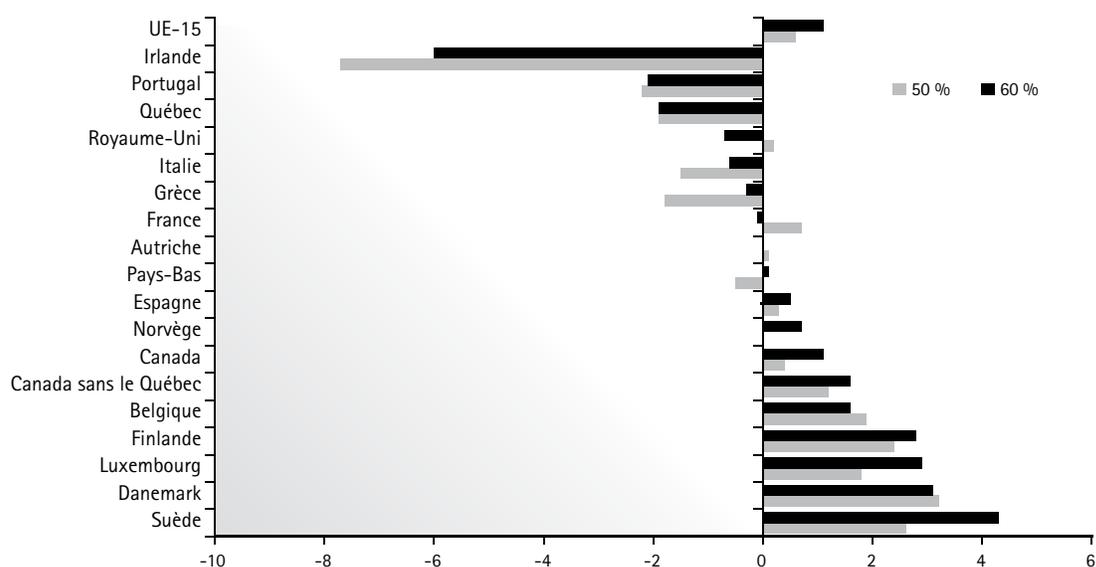


Note : Médiane québécoise dans le cas du Québec ; pour le «Canada sans le Québec», on utilise la médiane canadienne sans le Québec.

Sources : STATISTIQUE CANADA, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) ; EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)* ; compilation du CEPE, novembre 2012.

FIGURE 11

Variation des taux de faible revenu, seuil à 50 % et 60 % du revenu ajusté médian après impôt, pour les personnes, selon le pays, entre 2001 et 2009



Note : Donnée non disponible pour la Norvège pour le seuil à 50 %.

Sources : STATISTIQUE CANADA, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) ; EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)* ; compilation du CEPE, novembre 2012.

1.2 REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT SELON DIVERSES SITUATIONS SOCIALES ET FISCALES

Un seuil implicite est un seuil de référence qui se trouve déterminé par une mesure sociale ou fiscale. Par exemple, un seuil implicite peut correspondre à divers seuils existants, comme le seuil d'imposition nulle, le seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours, le seuil de sortie de la prestation fiscale pour le revenu de travail ou l'emploi au salaire minimum pour un certain nombre d'heures. La correspondance entre les seuils propres à chacune des mesures de faible revenu, ainsi que d'autres seuils implicites propres à la fiscalité ou au fait d'être prestataire de divers programmes gouvernementaux, permet de juger de l'évolution de la situation des personnes au Québec par rapport à lui-même.

Ainsi, nous avons fait réaliser des simulations de cas types à partir d'un modèle de revenu disponible en usage au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces simulations permettent d'observer, entre 2004 et 2012, l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales en relation avec les divers seuils existants. Les paramètres retenus ici sont ceux en vigueur au 1er juillet 2004 et au 1er juillet 2012 et appliqués toute l'année.

Les tableaux qui suivent permettent de visualiser les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale (seuils implicites) relativement à divers seuils de faible revenu (MFR 50 % et MPC de Montréal), selon divers cas types : personnes seules, personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, couples avec un revenu sans enfant, et enfin, familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Nous présentons dans la première colonne les seuils implicites et dans les deux colonnes suivantes, les deux seuils de faible revenu retenus. Le tout est complété par le taux de couverture pour chacune des deux années, mesuré à l'aide du ratio des seuils implicites sur les deux seuils retenus. On observe ainsi que les personnes dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite sont pour certaines en déficit (ratio inférieur à 100 %) ou en excédent (ratio supérieur à 100 %). Les cas types présentés permettent ainsi d'établir ces taux de couverture dans les cas des personnes ou des familles dont le revenu disponible est au moins égal au seuil implicite.

Dans la majorité des cas, on remarque une diminution des écarts entre les deux années, mais il arrive que ces écarts n'aient que peu ou pas bougé et qu'ils aient même augmenté légèrement dans certains cas, surtout chez les personnes seules (tableaux 12 à 16).

Par exemple, le seuil de la mesure du panier de consommation de Montréal pour une personne seule était de 13 189 \$ en 2004¹⁴ et de 15 968 \$ en 2012 une fois indexé au coût de la vie¹⁵. Ainsi, une personne seule qui travaille au salaire minimum 35 heures par semaine et dont le revenu disponible est de 12 785 \$ en 2004 et de 17 091 \$ en 2012 a vu son taux de couverture passer de 96,9 % en 2004 à 107,0 % en 2012.

14. Les seuils de 2004 ne sont pas les mêmes que ceux déjà publiés (CEPE, 2011), du fait des modifications apportées à la MPC.

15. La majoration de 7 % déjà évoquée (FRÉCHET et autres, 2010a) n'a pas été appliquée dans les tableaux et graphiques qui suivent, comme elle n'avait pas été appliquée dans l'Avis du CEPE (2009). Lorsque c'est possible, le CEPE préfère s'en tenir aux seuils publiés, bien qu'indexés, pour tenir compte du coût de la vie. En effet, l'objectif ne consiste pas tant ici à comparer les seuils entre eux, mais bien à comparer les seuils de référence déterminés par une mesure sociale ou fiscale (seuils implicites) avec certains seuils de faible revenu. Aussi, les seuils implicites ont déjà été réduits des impôts, des cotisations et des frais de garde, ce qui entraînerait un double comptage avec le seuil de la MPC majoré de 7 %. En outre, cette augmentation de 7 % n'est valable que pour des niveaux de revenu disponible situés près du seuil de la MPC (\pm 5 %).

Avec la MFR 50 %, dont le seuil a passablement augmenté entre 2004¹⁶ et 2012¹⁷, un écart s'est creusé par rapport à la MPC, ce qui fait que le taux de couverture de la MFR est moins élevé que celui de la MPC. En prenant le même exemple, avec la MFR 50 % cette fois, une personne seule qui travaille au salaire minimum 35 heures par semaine a vu son taux de couverture passer de 91,1 % en 2004 à 94,4 % en 2012. À l'aide financière de dernier recours, si le taux de couverture se situe à 51,6 % avec le seuil de la MPC de Montréal en 2012, il apparaît sous la barre du 50 % (à 45,5 % plus précisément), avec celui de la MFR 50 % (tableau 12).

TABLEAU 12

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/SEUILS), PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004 ET 2012

| | | SEUILS IMPLICITES | SEUILS | | TAUX DE COUVERTURE % | |
|------|------------------------------------|-------------------|----------|--------------|----------------------|--------------|
| | | \$ COURANTS | MFR 50 % | MPC MONTRÉAL | MFR 50 % | MPC MONTRÉAL |
| 2004 | AFDR | 7 081 | 14 031 | 13 189 | 50,5 | 53,7 |
| | AFDR 200 \$ | 9 672 | 14 031 | 13 189 | 68,9 | 73,3 |
| | Seuil d'imposition nulle fédéral | 9 826 | 14 031 | 13 189 | 70,0 | 74,5 |
| | Seuil de sortie – AFDR | 10 111 | 14 031 | 13 189 | 72,1 | 76,7 |
| | Seuil d'imposition nulle Québec | 12 383 | 14 031 | 13 189 | 88,3 | 93,9 |
| | Salaire minimum | 12 785 | 14 031 | 13 189 | 91,1 | 96,9 |
| 2012 | AFDR | 8 236 | 18 112 | 15 968 | 45,5 | 51,6 |
| | AFDR 200 \$ | 10 671 | 18 112 | 15 968 | 58,9 | 66,8 |
| | Seuil de sortie – AFDR | 12 756 | 18 112 | 15 968 | 70,4 | 79,9 |
| | Seuil d'imposition nulle fédéral | 14 681 | 18 112 | 15 968 | 81,1 | 91,9 |
| | Seuil d'imposition nulle Québec | 16 375 | 18 112 | 15 968 | 90,4 | 102,5 |
| | Seuil de sortie – Prime au travail | 16 404 | 18 112 | 15 968 | 90,6 | 102,7 |
| | Salaire minimum | 17 091 | 18 112 | 15 968 | 94,4 | 107,0 |
| | Seuil de sortie – PFRT | 17 263 | 18 112 | 15 968 | 95,3 | 108,1 |
| | Seuil de sortie – CIS | 33 958 | 18 112 | 15 968 | 187,5 | 212,7 |

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : Crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en **juillet 2004** et en **juillet 2012**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

16. Les seuils de 2004 ne sont pas les mêmes que ceux déjà publiés (CEPE, 2011), du fait des modifications apportées à la MFR.

17. En raison notamment des modifications apportées en 2008 au calcul de la MFR, inspirées des recommandations du GROUPE DE CANBERRA (2001) et ayant pour but de s'aligner davantage sur des normes internationales (CEPE, 2011 : 12 ; 67 ; MURPHY et autres, 2010). Ces modifications furent les suivantes :

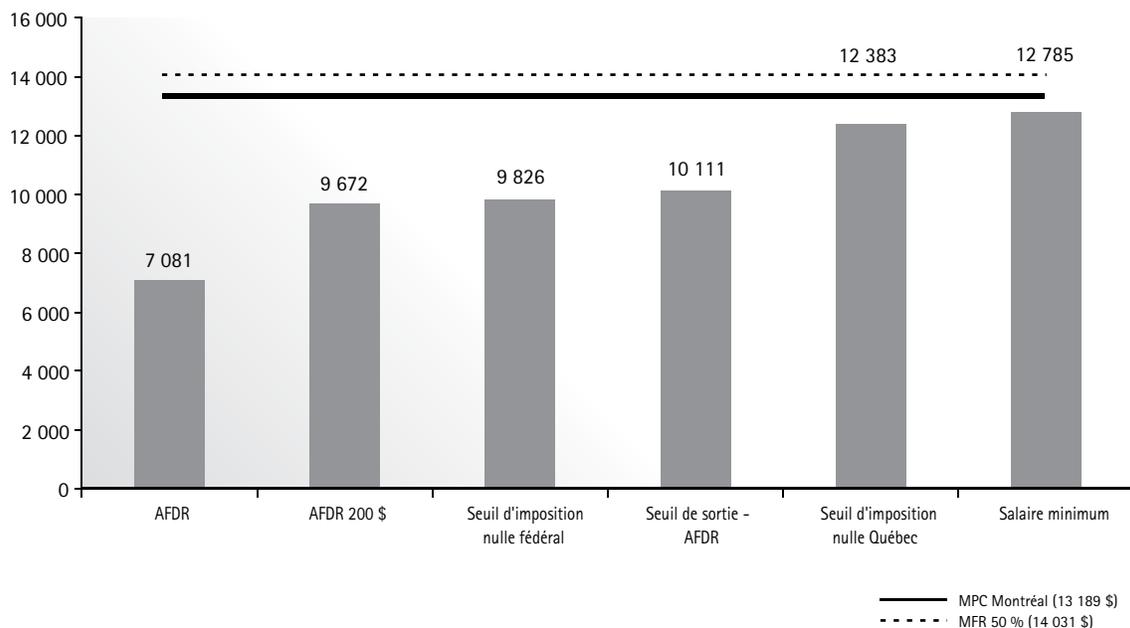
1. Le remplacement de la famille économique par le ménage en tant qu'unité de compte de base, dans laquelle les membres rassemblent leurs revenus et tirent parti des économies d'échelle en termes de consommation ;
2. L'adoption de l'échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée de la taille du ménage (auparavant l'échelle 40/30 de Statistique Canada) ;
3. La pondération du revenu par personne et non plus par ménage ; cette pondération produit une estimation de la répartition générale du revenu parmi les personnes dans la population, en supposant que tous les revenus du ménage ou de la famille sont regroupés et partagés.

Afin de visualiser également l'évolution dans le temps, deux figures sont présentées pour chacun des cas types. Une première figure montre l'état de la situation en 2004, soit l'année avant l'implantation du premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (2004), dont les mesures financières (notamment le soutien aux enfants et la prime au travail) ont été mises en vigueur en janvier 2005. Une seconde figure illustre la situation en 2012, en prenant en compte les paramètres connus pour les fins du présent État de situation (figures 12 à 21).

Ainsi, en 2004, les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes au salaire minimum à 35 heures par semaine se trouvaient même en déficit par rapport à la MFR 50 %, ou par rapport à la MPC de Montréal. En 2012, les écarts ont parfois augmenté et parfois diminué : les personnes seules dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail permis de 200 \$, seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours ou seuil d'imposition nulle au fédéral) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent toutefois d'atteindre ou de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 12 et figures 12 et 13).

FIGURE 12

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2004

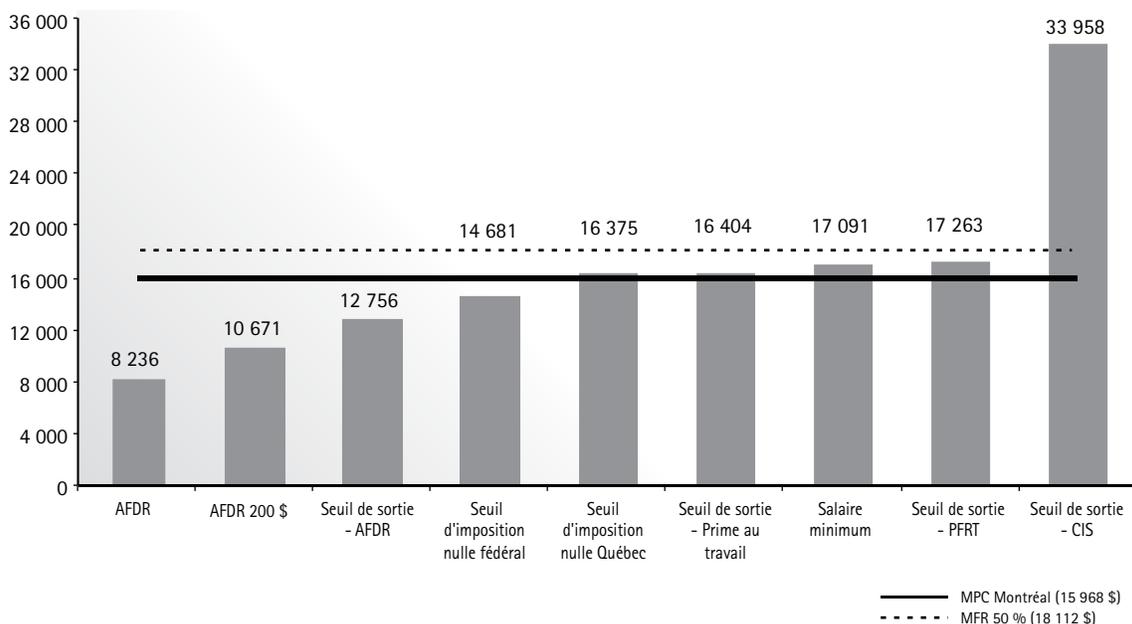


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 13

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES, QUÉBEC, 2012



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : Crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en **juillet 2012**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation logement, crédit TPS.

Source : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

Il en va de même en 2004 pour les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, dont le revenu disponible est au moins égal aux seuils implicites, lesquels n'atteignent aucun des seuils de faible revenu. Les personnes au salaire minimum à 35 heures par semaine se trouvaient même en déficit par rapport à la MFR 50 %, ou par rapport à la MPC de Montréal. En 2012, les écarts n'ont parfois que très peu bougé, mais ont le plus souvent diminué : les personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi et dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, revenu de travail permis de 100 \$) n'atteignent toujours pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent toutefois d'égaliser (à 99,5 % pour le seuil d'imposition nulle au fédéral ou le seuil de sortie de l'aide financière de dernier recours) ou de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 13 et figures 14 et 15).

TABLEAU 13

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE
(SEUILS IMPLICITES/SEUILS), PERSONNES SEULES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC,
2004 ET 2012

| | | SEUILS IMPLICITES | SEUILS | | TAUX DE COUVERTURE % | |
|------|--|----------------------|-------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
| | | \$ COURANTS | MFR 50 % | MPC MONTRÉAL | MFR 50 % | MPC MONTRÉAL |
| 2004 | AFDR | 10 099 | 14 031 | 13 189 | 72,0 | 76,6 |
| | AFDR 100 \$ | 11 402 | 14 031 | 13 189 | 81,3 | 86,5 |
| | Seuil d'imposition nulle fédéral | 11 637 | 14 031 | 13 189 | 82,9 | 88,2 |
| | Seuil de sortie – AFDR | 11 931 | 14 031 | 13 189 | 85,0 | 90,5 |
| | Seuil d'imposition nulle Québec | 12 383 | 14 031 | 13 189 | 88,3 | 93,9 |
| | Salaire minimum | 12 785 | 14 031 | 13 189 | 91,1 | 96,9 |
| 2012 | AFDR | 11 966 | 18 112 | 15 968 | 66,1 | 74,9 |
| | AFDR 100 \$ | 13 190 | 18 112 | 15 968 | 72,8 | 82,6 |
| | Seuil d'imposition nulle fédéral | 15 893 | 18 112 | 15 968 | 87,7 | 99,5 |
| | Seuil de sortie – AFDR | 15 895 | 18 112 | 15 968 | 87,8 | 99,5 |
| | Seuil d'imposition nulle Québec | 17 642 | 18 112 | 15 968 | 97,4 | 110,5 |
| | Salaire minimum | 18 198 | 18 112 | 15 968 | 100,5 | 114,0 |
| | Seuil de sortie – PFRT supp. pers. hand. | 19 059 | 18 112 | 15 968 | 105,2 | 119,4 |
| | Seuil de sortie – Prime au travail adaptée | 20 508 | 18 112 | 15 968 | 113,2 | 128,4 |
| | Seuil de sortie – CIS | 33 958 | 18 112 | 15 968 | 187,5 | 212,7 |

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 100 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

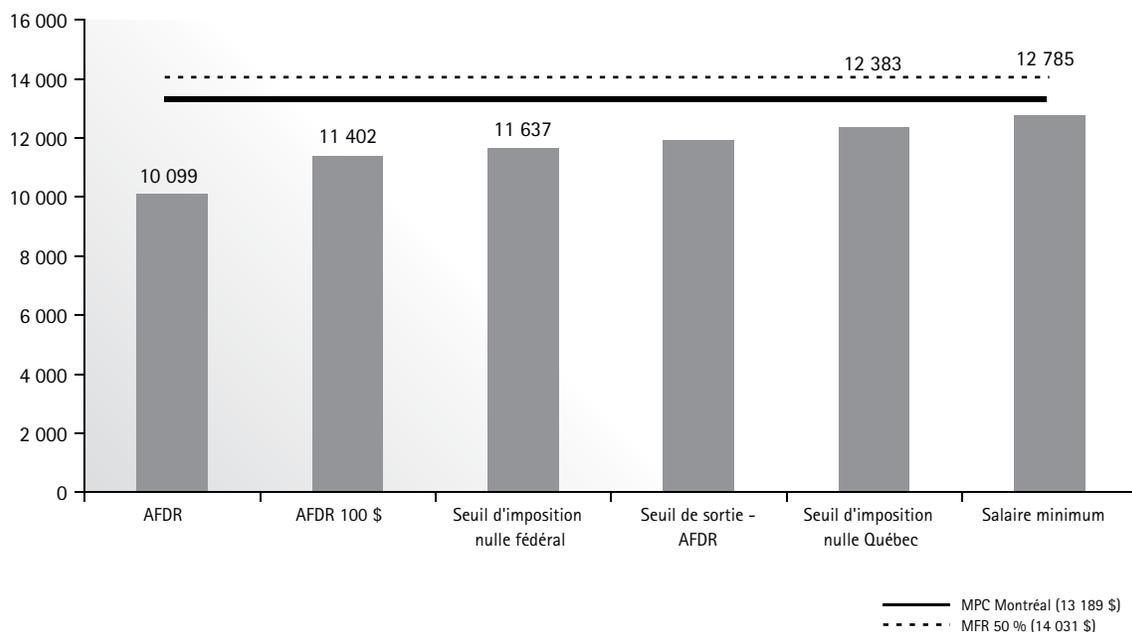
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en **juillet 2004** et en **juillet 2012**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 14

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES
AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2004**

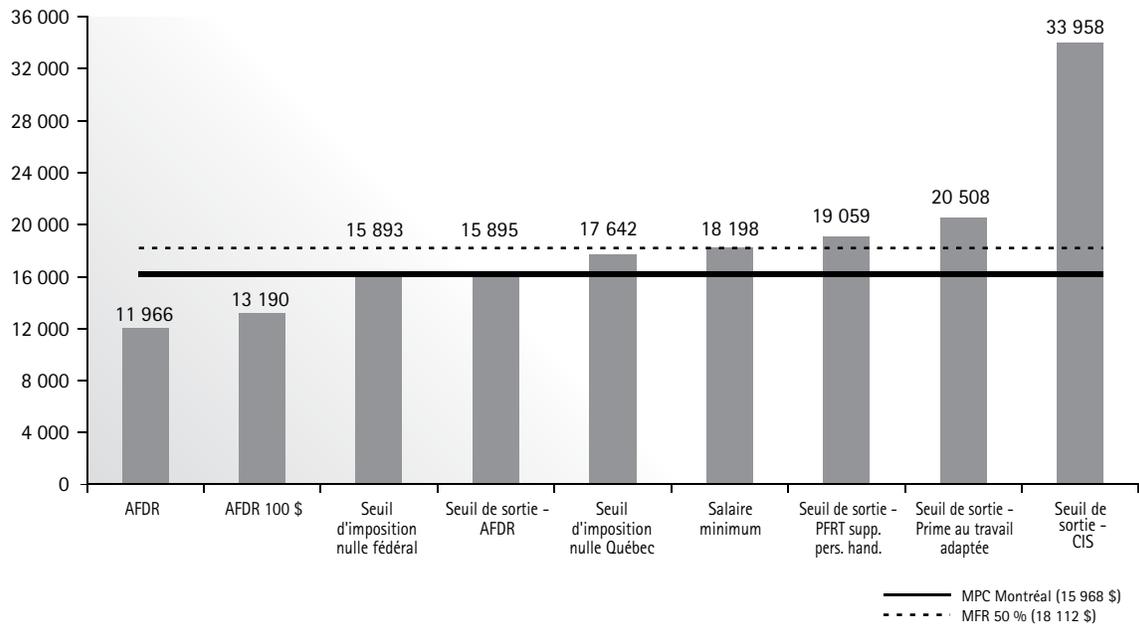


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 100 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 15

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, PERSONNES SEULES
AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 2012**



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 100 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 100 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2012. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation logement, crédit TPS.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

En 2004, les familles monoparentales dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours ou revenu de travail permis de 200 \$) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser ce dernier. En 2012, cette fois, la situation est presque semblable : celles dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et revenu de travail permis de 200 \$) n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser ce dernier (tableau 14 et figures 16 et 17).

TABLEAU 14

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/SEUILS), FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2004 ET 2012

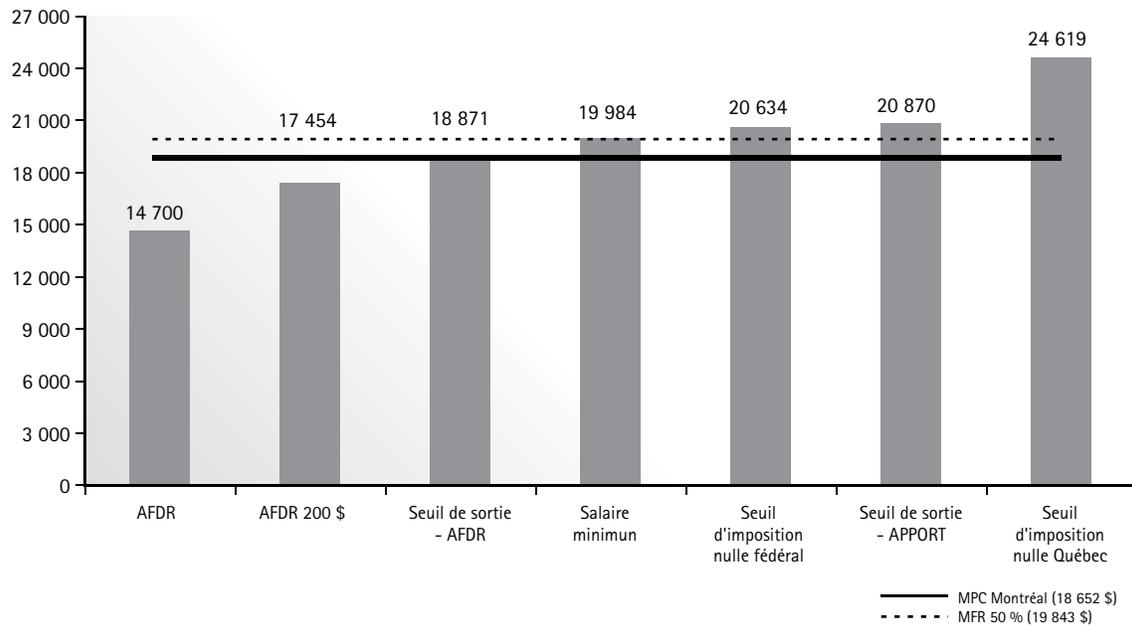
| | | SEUILS IMPLICITES | SEUILS | | TAUX DE COUVERTURE % | |
|------|------------------------------------|-------------------|----------|--------------|----------------------|--------------|
| | | \$ COURANTS | MFR 50 % | MPC MONTRÉAL | MFR 50 % | MPC MONTRÉAL |
| 2004 | AFDR | 14 700 | 19 843 | 18 652 | 74,1 | 78,8 |
| | AFDR 200 \$ | 17 454 | 19 843 | 18 652 | 88,0 | 93,6 |
| | Seuil de sortie – AFDR | 18 871 | 19 843 | 18 652 | 95,1 | 101,2 |
| | Salaire minimum | 19 984 | 19 843 | 18 652 | 100,7 | 107,1 |
| | Seuil d'imposition nulle fédéral | 20 634 | 19 843 | 18 652 | 104,0 | 110,6 |
| | Seuil de sortie – APPORT | 20 870 | 19 843 | 18 652 | 105,2 | 111,9 |
| | Seuil d'imposition nulle Québec | 24 619 | 19 843 | 18 652 | 124,1 | 132,0 |
| 2012 | AFDR | 19 053 | 25 615 | 22 582 | 74,4 | 84,4 |
| | AFDR 200 \$ | 20 549 | 25 615 | 22 582 | 80,2 | 91,0 |
| | Seuil de sortie – AFDR | 22 740 | 25 615 | 22 582 | 88,8 | 100,7 |
| | Seuil d'imposition nulle Québec | 25 025 | 25 615 | 22 582 | 97,7 | 110,8 |
| | Seuil de sortie – PFRT | 26 038 | 25 615 | 22 582 | 101,7 | 115,3 |
| | Salaire minimum | 26 705 | 25 615 | 22 582 | 104,3 | 118,3 |
| | Seuil d'imposition nulle fédéral | 31 551 | 25 615 | 22 582 | 123,2 | 139,7 |
| | Seuil de sortie – Prime au travail | 33 856 | 25 615 | 22 582 | 132,2 | 149,9 |
| | Seuil de sortie – CIS | 39 607 | 25 615 | 22 582 | 154,6 | 175,4 |

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en **juillet 2004** et en **juillet 2012**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Source : MESS - Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 16

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2004

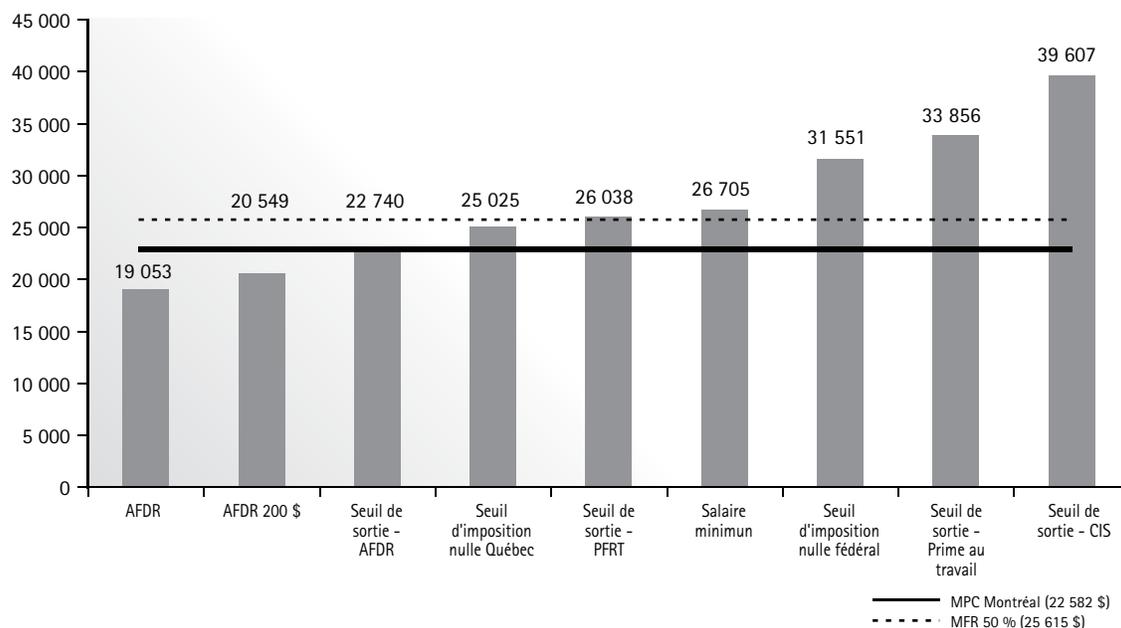


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en **juillet 2004**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 17

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES MONOPARENTALES AVEC UN ENFANT DE 3 ANS, QUÉBEC, 2012



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 200 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 200 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en **juillet 2012**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation logement, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

En 2004, dans le cas cette fois des couples avec un revenu sans enfant, seuls ceux dont le revenu disponible est au moins égal au seuil d'imposition nulle du Québec atteignent le seuil de la MPC de Montréal. En 2012, certains des écarts n'ont que peu bougé alors que d'autres ont diminué, et, à l'exception des couples dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours, avec revenu de travail permis, seuil de sortie de l'aide et salaire minimum), tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 15 et figures 18 et 19).

TABLEAU 15

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE
(SEUILS IMPLICITES/SEUILS), COUPLES AVEC UN REVENU SANS ENFANT, QUÉBEC, 2004 ET 2012**

| | | SEUILS IMPLICITES | SEUILS | | TAUX DE COUVERTURE % | |
|------|------------------------------------|----------------------|-------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
| | | \$ COURANTS | MFR 50 % | MPC MONTRÉAL | MFR 50 % | MPC MONTRÉAL |
| 2004 | AFDR | 10 757 | 19 843 | 18 652 | 54,2 | 57,7 |
| | AFDR 300 \$ | 14 594 | 19 843 | 18 652 | 73,5 | 78,2 |
| | Salaire minimum | 14 658 | 19 843 | 18 652 | 73,9 | 78,6 |
| | Seuil de sortie – AFDR | 14 984 | 19 843 | 18 652 | 75,5 | 80,3 |
| | Seuil d'imposition nulle fédéral | 15 673 | 19 843 | 18 652 | 79,0 | 84,0 |
| | Seuil d'imposition nulle Québec | 21 377 | 19 843 | 18 652 | 107,7 | 114,6 |
| 2011 | AFDR | 12 631 | 25 615 | 22 582 | 49,3 | 55,9 |
| | AFDR 300 \$ | 16 254 | 25 615 | 22 582 | 63,5 | 72,0 |
| | Seuil de sortie – AFDR | 19 496 | 25 615 | 22 582 | 76,1 | 86,3 |
| | Salaire minimum | 21 404 | 25 615 | 22 582 | 83,6 | 94,8 |
| | Seuil d'imposition nulle fédéral | 25 343 | 25 615 | 22 582 | 98,9 | 112,2 |
| | Seuil de sortie – Prime au travail | 25 641 | 25 615 | 22 582 | 100,1 | 113,5 |
| | Seuil d'imposition nulle Québec | 27 205 | 25 615 | 22 582 | 106,2 | 120,5 |
| | Seuil de sortie – PFRT | 27 299 | 25 615 | 22 582 | 106,6 | 120,9 |
| | Seuil de sortie – CIS | 39 137 | 25 615 | 22 582 | 152,8 | 173,3 |

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

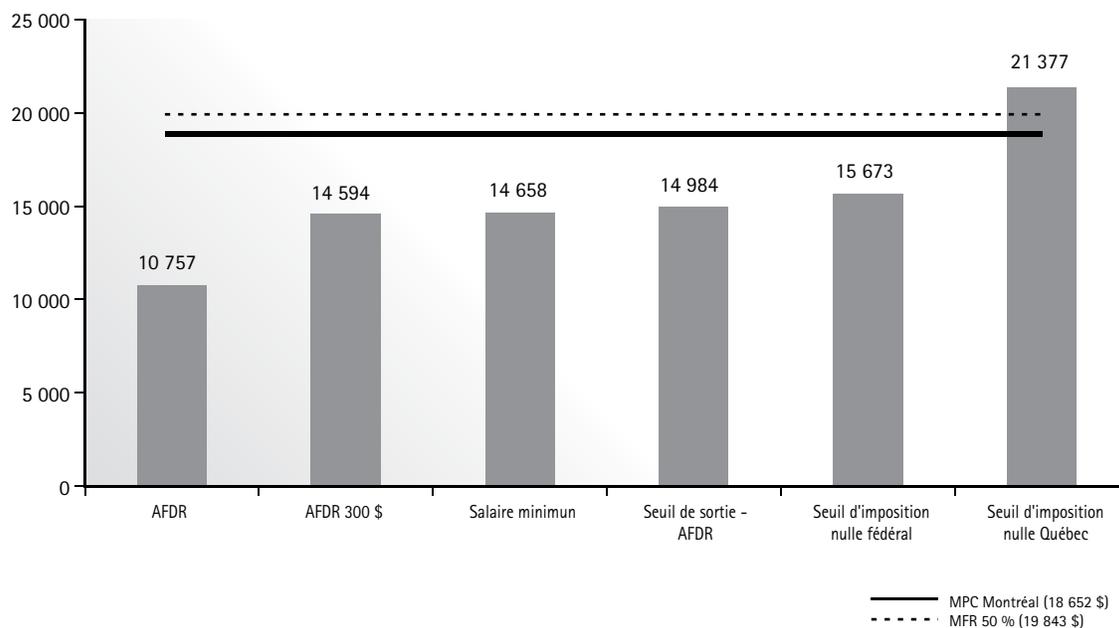
Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en **juillet 2004** et en **juillet 2012**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Source : MESS - Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 18

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, COUPLES
AVEC UN REVENU SANS ENFANT, QUÉBEC, 2004**

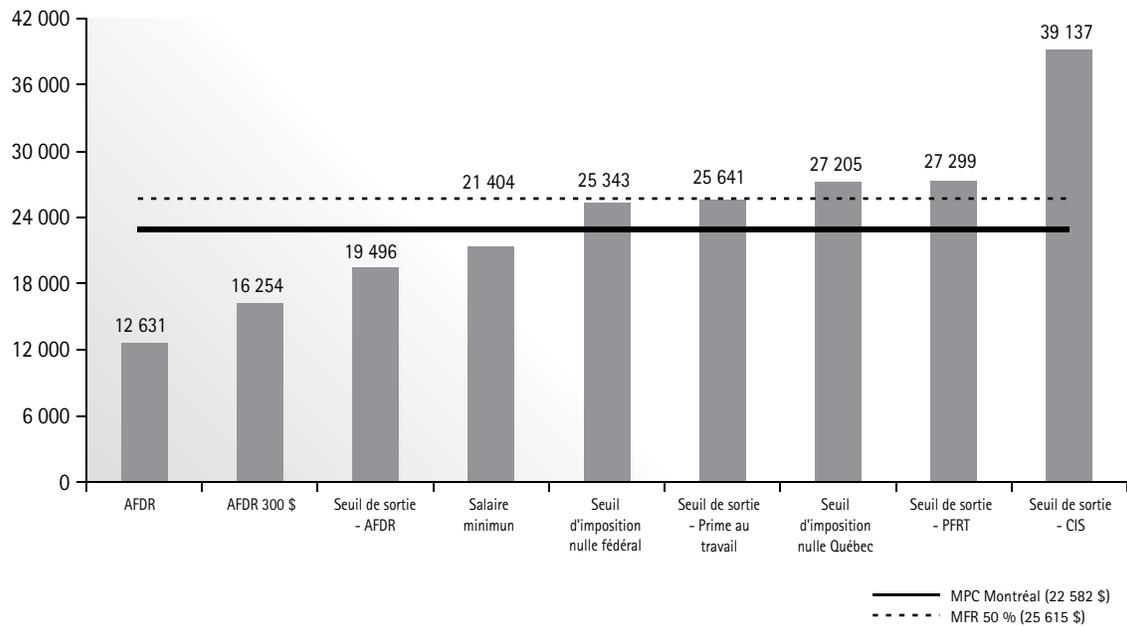


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en **juillet 2004**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, remboursement d'impôts fonciers.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 19

**REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, COUPLES
AVEC UN REVENU SANS ENFANT, QUÉBEC, 2012**



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2012. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation logement, crédit TPS.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

Enfin, dans le cas des familles biparentales avec un revenu et deux enfants dont le revenu disponible est au moins égal à certains des seuils implicites (aide financière de dernier recours et avec revenu de travail permis), le seuil de la MPC de Montréal n'est pas atteint. Tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal. En 2012 cette fois, les écarts ont diminué et seules les familles dont le revenu disponible est au moins égal à l'aide financière de dernier recours et avec revenu de travail permis n'atteignent pas le seuil de la MPC de Montréal. Tous les autres seuils permettent de dépasser celui de la MPC de Montréal (tableau 16 et figures 20 et 21).

TABLEAU 16

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, ET TAUX DE COUVERTURE (SEUILS IMPLICITES/SEUILS), FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004 ET 2012

| | | SEUILS IMPLICITES | SEUILS | | TAUX DE COUVERTURE % | |
|-----------------------|------------------------------------|-------------------|----------|--------------|----------------------|--------------|
| | | \$ COURANTS | MFR 50 % | MPC MONTRÉAL | MFR 50 % | MPC MONTRÉAL |
| 2004 | AFDR | 20 074 | 28 063 | 26 378 | 71,5 | 76,1 |
| | AFDR 300 \$ | 24 468 | 28 063 | 26 378 | 87,2 | 92,8 |
| | Salaire minimum | 26 511 | 28 063 | 26 378 | 94,5 | 100,5 |
| | Seuil d'imposition nulle fédéral | 26 446 | 28 063 | 26 378 | 94,2 | 100,3 |
| | Seuil de sortie – AFDR | 26 566 | 28 063 | 26 378 | 94,7 | 100,7 |
| | Seuil de sortie – APPORT | 27 586 | 28 063 | 26 378 | 98,3 | 104,6 |
| | Seuil d'imposition nulle Québec | 33 365 | 28 063 | 26 378 | 118,9 | 126,5 |
| 2012 | AFDR | 27 104 | 36 225 | 31 936 | 74,8 | 84,9 |
| | AFDR 300 \$ | 30 711 | 36 225 | 31 936 | 84,8 | 96,2 |
| | Seuil de sortie – AFDR | 34 434 | 36 225 | 31 936 | 95,1 | 107,8 |
| | Salaire minimum | 35 018 | 36 225 | 31 936 | 96,7 | 109,7 |
| | Seuil de sortie – PFRT | 36 880 | 36 225 | 31 936 | 101,8 | 115,5 |
| | Seuil d'imposition nulle Québec | 40 491 | 36 225 | 31 936 | 111,8 | 126,8 |
| | Seuil d'imposition nulle fédéral | 40 716 | 36 225 | 31 936 | 112,4 | 127,5 |
| | Seuil de sortie – Prime au travail | 43 980 | 36 225 | 31 936 | 121,4 | 137,7 |
| Seuil de sortie – CIS | 48 092 | 36 225 | 31 936 | 132,8 | 150,6 | |

Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.

AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.

Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).

PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.

CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).

Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en juillet 2004 et en juillet 2012. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.

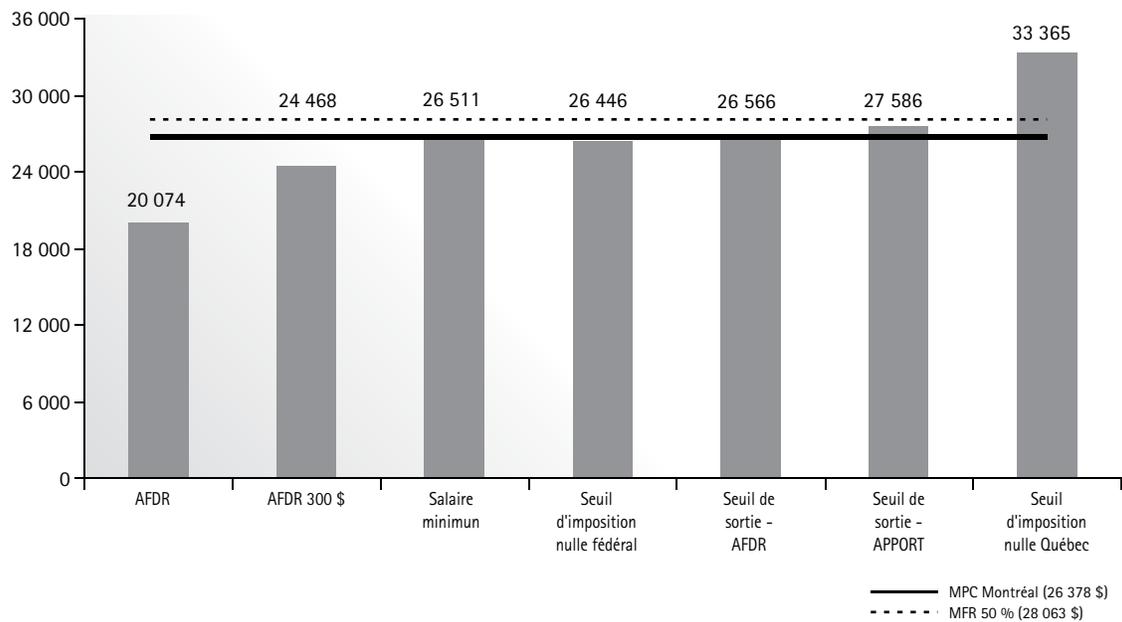
Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.

Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Source : MESS - Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 20

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2004

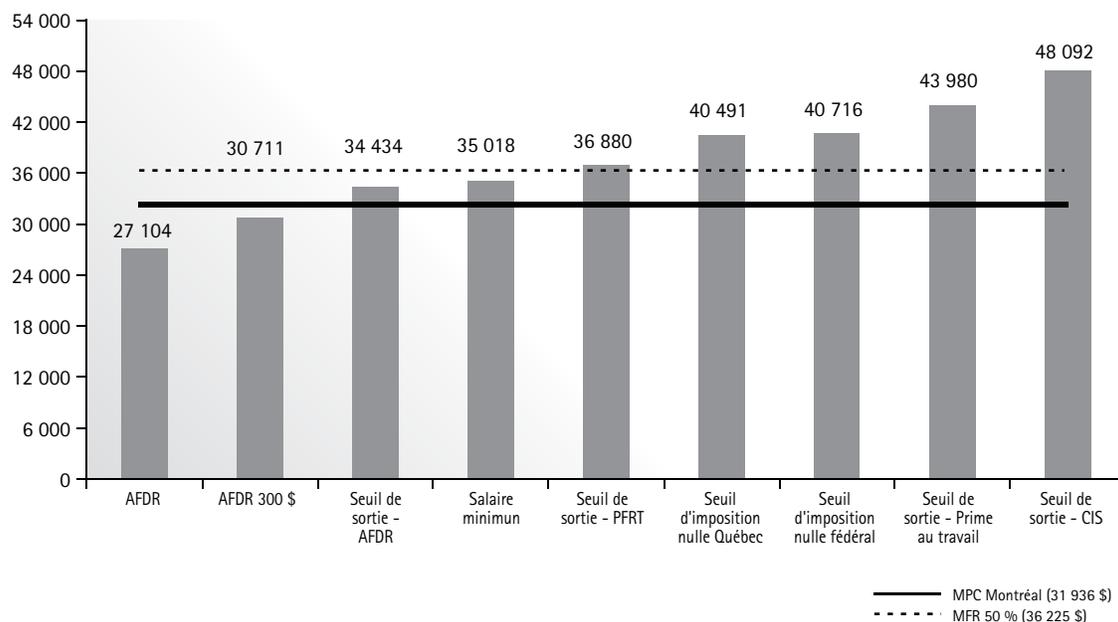


Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.
 Programme APPORT : aide aux parents pour leur revenu de travail (remplacé par la prime au travail depuis 2005).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en **juillet 2004**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide de dernier recours, prestation fiscale pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour revenu gagné, allocation logement, crédit TVP, crédit TPS, crédit pour frais de garde d'enfants du Québec, remboursement d'impôts fonciers.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

FIGURE 21

REVENU DISPONIBLE ET SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, FAMILLES BIPARENTALES AVEC UN REVENU ET DEUX ENFANTS, QUÉBEC, 2012



Notes : AFDR : aide financière de dernier recours.
 AFDR 300 \$: aide financière de dernier recours, incluant un revenu de travail permis de 300 \$.
 PFRT : prestation fiscale pour le revenu de travail.
 CIS : crédit d'impôt pour solidarité (a remplacé en 2011 le crédit pour TVQ, le remboursement d'impôts fonciers et le crédit pour particulier habitant un village nordique).
 Les simulations prennent en compte les paramètres connus et applicables en **juillet 2012**. Il s'agit du revenu disponible personnalisé selon le type de ménage, soit les revenus plus les transferts, moins les cotisations sociales, les impôts et les dépenses liées à l'emploi.
 Transferts le cas échéant : prestation d'aide financière de dernier recours, prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, soutien aux enfants, prime au travail, prestation fiscale pour le revenu de travail, crédit d'impôt pour la solidarité, allocation logement, crédit TPS, crédit pour frais de garde du Québec.
 Enfant d'âge préscolaire : 260 jours de garde à contribution réduite. Enfant de 5 ans ou plus : 200 jours de garde à contribution réduite et 60 jours de garde régulière à 25 \$ par jour. On présume qu'il n'y a aucune garde d'enfants lorsque les revenus de travail sont nuls.

Sources : MESS – Direction des politiques de prestations ; compilation du CEPE.

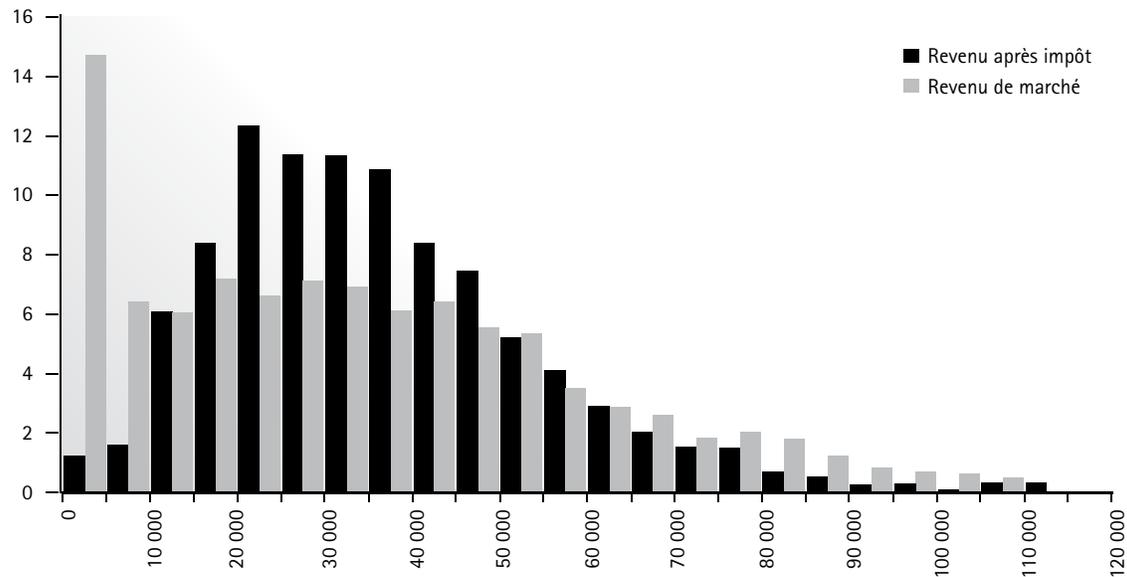
En somme, on observe une relative progression dans la bonne direction à l'examen des seuils implicites, et ce, avec la plupart des cas types présentés. On remarque toutefois qu'il s'agit de deux univers distincts, selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés afin de lutter contre la pauvreté des familles avec enfants. Par voie de conséquence, cela laisse plus loin derrière les personnes seules ou les couples sans enfants. Dans le cadre du deuxième Plan d'action gouvernemental, une mesure leur a été plus spécialement destinée, soit la bonification de la prestation fiscale pour revenu de travail (PFRT) (GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, 2010 : 25). Le Québec, en effet, a demandé au gouvernement fédéral de cibler davantage, dans le cadre de ce programme, les personnes seules et les couples sans enfant, ce qui a été fait, mais il est encore un peu trop tôt pour en observer l'impact.

1.3 INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES

À partir des seuils déterminés selon l'une ou l'autre des mesures, plusieurs indicateurs peuvent être calculés. Avant d'y arriver, il peut être intéressant d'observer la courbe de la répartition des revenus au Québec en 2010 (figure 22). En découpant cette répartition à l'aide de tranches de 5 000 \$ (à partir de 170 000 \$, les intervalles ne sont plus équidistants), cela permet d'observer une concentration particulière chez les faibles et moyens revenus.

FIGURE 22

RÉPARTITION EN POURCENTAGE DU REVENU DE MARCHÉ ET DU REVENU APRÈS IMPÔT, AJUSTÉ SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 2010



Notes : À partir de 170 000 \$, les intervalles ne sont plus équidistants.

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; compilation du CEPE, novembre 2012.

À partir de ces données sur le revenu, les taux de faible revenu sont relativement bien documentés, ce qui permet de suivre la situation de nombreux groupes vulnérables. D'autres éléments permettent de compléter le portrait fourni par ces taux, notamment la dispersion, l'écart, l'intensité et la gravité.

| | |
|------------|---|
| DISPERSION | Taux observables à 75 %, 125 % et 150 % du seuil |
| ÉCART | Écart entre le revenu moyen des unités familiales ou des personnes considérées comme à faible revenu et le seuil. Cet écart peut être exprimé en dollars (\$) ou en pourcentage du seuil (%) : (seuil – faible revenu moyen) ou (seuil – faible revenu moyen)/seuil |
| INTENSITÉ | Écart pondéré par le taux de faible revenu : ((seuil – faible revenu moyen)/seuil) X taux |
| GRAVITÉ | Intensité calculée en tenant davantage compte du revenu des plus pauvres parmi les pauvres |

La *dispersion* permet d'observer ce qui se passe autour du seuil. Dans le cas de l'Union européenne, on renvoie directement à des pourcentages de la médiane, soit 40 %, 50 %, 60 % ou 70 % de la médiane. De la même façon, mais en référence à un seuil quel qu'il soit, il est possible d'observer les taux à 75 %, 125 % et 150 % du seuil choisi. Nous avons privilégié ici ces pourcentages autour du seuil de la mesure du panier de consommation (tableaux 17 et 18).

Les taux de faible revenu sont parfois accompagnés de la mesure de l'écart de faible revenu, qui représente le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 \$ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 \$ aurait un écart de faible revenu de 5 000 \$. En pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. Par ailleurs, plusieurs auteurs ont analysé l'*intensité* des faibles revenus, soit une mesure qui rapporte l'écart de faible revenu sur le seuil et qui le pondère par le taux¹⁸. On peut aussi aller encore plus loin en ajoutant à l'intensité une mesure de la gravité de la pauvreté, qui tient davantage compte du revenu des plus pauvres parmi les pauvres¹⁹.

TABLEAU 17

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : DISPERSION, ÉCART, INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON LE SEXE DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 2000-2010

| | | 2000 | | | 2010 | | |
|------------|----------------|------------|--------|--------|------------|--------|--------|
| | | DEUX SEXES | HOMMES | FEMMES | DEUX SEXES | HOMMES | FEMMES |
| Dispersion | 75 % du seuil | 5,7 | 3,2 | 10,5 | 4,9 | 4,0 | 6,4 |
| | 100 % du seuil | 11,6 | 6,4 | 21,7 | 9,4 | 7,1 | 13,0 |
| | 125 % du seuil | 19,1 | 12,1 | 32,9 | 17,6 | 11,9 | 26,8 |
| | 150 % du seuil | 29,2 | 20,7 | 45,7 | 27,9 | 22,1 | 37,1 |
| Écart | \$ ajustés | 3 746 | 4 043 | 3 547 | 5 996 | 6 366 | 5 638 |
| | % du seuil | 34,9 | 37,7 | 33,0 | 35,4 | 38,3 | 32,7 |
| Intensité | | 4,0 | 4,4 | 3,8 | 3,3 | 3,6 | 3,1 |
| Gravité | | 2,2 | 2,7 | 2,0 | 1,9 | 2,1 | 1,7 |

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; STATISTIQUE CANADA (2012b); compilation du CEPE, novembre 2012.

Entre 2000 et 2010, le taux de personnes à faible revenu à 75 %, à 100 % et à 150 % du seuil de la MPC a baissé, dans l'ensemble et chez les femmes, mais pas chez les hommes. Il a légèrement baissé aussi à 125 % du seuil, mais davantage chez les femmes que chez les hommes. Pour leur part, les mesures d'écart, d'intensité et de gravité permettent de compléter le portrait. L'écart a très légèrement augmenté entre 2000 et 2010, au total et pour les hommes, mais pas pour les femmes, où il a diminué. Pour leur part, l'intensité et la gravité ont quelque peu diminué pour l'ensemble, chez les hommes comme chez les femmes (tableau 17).

18. Par exemple, si le revenu moyen (après impôt) de tous ceux qui se situent sous le seuil est de 7 000 \$ et que le seuil est de 10 000 \$, la différence de 3 000 \$ divisée par un seuil de 10 000 \$ entraîne un rapport de 30 %. Ce rapport devrait être interprété comme plus faible, par exemple, qu'une différence de 5 000 \$, toujours pour un seuil de 10 000 \$, qui correspondrait à un rapport de 50 %. En second lieu, le fait de pondérer ce rapport par le taux de faible revenu peut être interprété de la même façon. Ce même rapport (30 % ou 50 %) sera d'autant plus « intense » qu'il touchera une proportion plus grande de la population, ce que l'on observe avec le taux de faible revenu. Un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % mène à un indice d'intensité de 3, alors qu'un rapport de 30 % combiné à un taux de faible revenu de 15 % aboutit à un indice d'intensité de 4,5. De la même façon, un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 10 % donne un indice d'intensité de 5, et un rapport de 50 % combiné à un taux de faible revenu de 15 %, un indice d'intensité de 7,5.

19. On intègre à la formule de l'intensité une mesure de la dispersion relative des personnes sous le seuil en guise d'indicateur des inégalités parmi les pauvres eux-mêmes. On présume ici que plus la dispersion est grande, plus la société accepte de très pauvres parmi les pauvres, et que plus elle est faible, moins cette société les accepte, plus elle tente de réduire les inégalités qui frappent les pauvres eux-mêmes.

TABLEAU 18

INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES : DISPERSION, ÉCART, INTENSITÉ ET GRAVITÉ DU FAIBLE REVENU, D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC, BASE 2008), POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ET SELON L'ÂGE DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 2000-2010

| | | 2000 | | | | 2010 | | | |
|------------|----------------|-----------|-----------|-----------|----------------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| | | TOUS ÂGES | 16-24 ANS | 25-64 ANS | 65 ANS ET PLUS | TOUS ÂGES | 16-24 ANS | 25-64 ANS | 65 ANS ET PLUS |
| Dispersion | 75 % du seuil | 5,7 | 26,8 | 5,6 | 0,4 | 4,9 | 19,3 | 5,0 | n.d. |
| | 100 % du seuil | 11,6 | 38,5 | 11,8 | 2,9 | 9,4 | 28,0 | 9,3 | 5,8 |
| | 125 % du seuil | 19,1 | 51,6 | 18,3 | 15,6 | 17,6 | 36,0 | 16,1 | 21,5 |
| | 150 % du seuil | 29,2 | 63,8 | 26,5 | 37,6 | 27,9 | 51,5 | 24,3 | 41,4 |
| Écart | \$ ajustés | 3 746 | 5 321 | 3 504 | 2 277 | 5 996 | 8 263 | 6 094 | 2 968 |
| | % du seuil | 34,9 | 49,6 | 32,6 | 21,3 | 35,4 | 48,3 | 36,2 | 16,9 |
| Intensité | | 4,0 | 5,7 | 3,8 | 2,5 | 3,3 | 4,5 | 3,4 | 1,6 |
| Gravité | | 2,2 | 3,9 | 2,0 | 1,0 | 1,9 | 3,1 | 1,9 | 0,6 |

Sources : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; STATISTIQUE CANADA (2012b); compilation du CEPE, novembre 2012.

Toujours entre 2000 et 2010, le taux de personnes à faible revenu à 75 % du seuil de la MPC a baissé, mais nous ne pouvons l'observer chez les personnes âgées du fait que la taille de l'échantillon est trop faible. Il a légèrement baissé aussi à 100 %, à 125 % et à 150 % du seuil, davantage chez les 16-24 ans et les 25-64 ans, alors qu'il a augmenté à tous ces seuils chez les personnes âgées. Dans les cas des indicateurs d'intensité et de gravité, on observe une progression dans la bonne direction pour toutes les catégories d'âge (tableau 18).

1.4 INÉGALITÉS DE REVENU

1.4.1 Le coefficient de Gini

Le coefficient de Gini est une mesure simple et facile à interpréter pour l'analyse des inégalités de revenus. Ses valeurs varient entre 0 et 1 : 0 représente la situation d'égalité parfaite et 1, l'inégalité parfaite.

Le coefficient de Gini a connu des hausses pour l'ensemble des unités familiales au cours des années 1990, et ce, tant au Québec que dans plusieurs des autres provinces. La situation s'est ensuite relativement stabilisée. En fin de parcours (2010), les coefficients de Gini étaient supérieurs à ceux qui prévalaient 20 ans auparavant. Comparativement à certaines des autres provinces, l'écart est cependant encore à la faveur du Québec (tableau 19 et figure 23).

TABLEAU 19

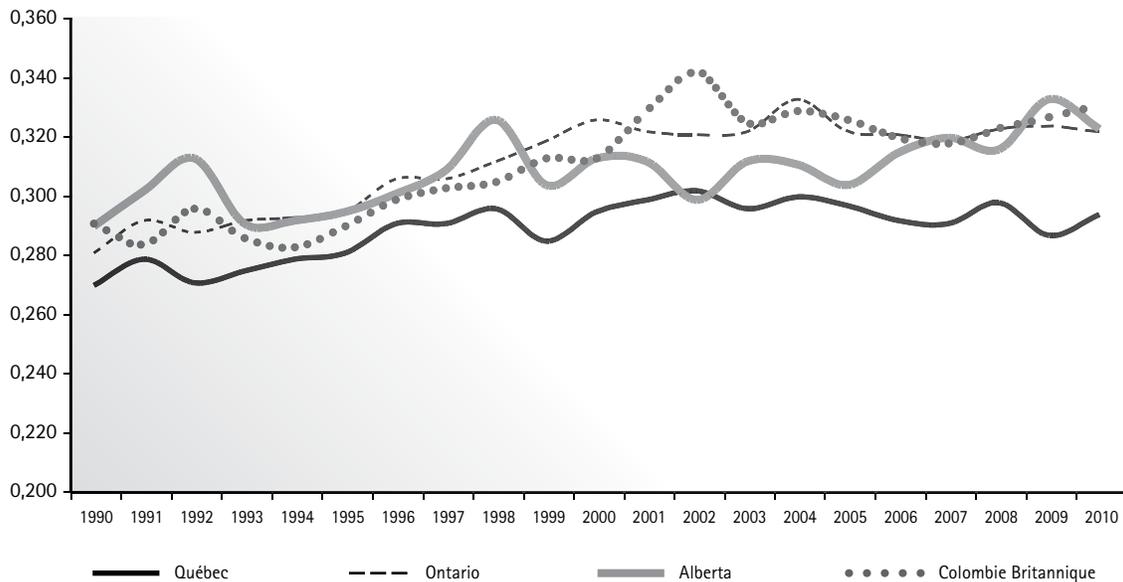
ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU
APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2010

| | QUÉBEC | ONTARIO | ALBERTA | COLOMBIE- BRITANNIQUE |
|------|--------|---------|---------|--------------------------|
| 1990 | 0,269 | 0,280 | 0,289 | 0,290 |
| 1991 | 0,278 | 0,291 | 0,301 | 0,283 |
| 1992 | 0,270 | 0,287 | 0,312 | 0,295 |
| 1993 | 0,274 | 0,291 | 0,290 | 0,285 |
| 1994 | 0,278 | 0,292 | 0,291 | 0,282 |
| 1995 | 0,280 | 0,294 | 0,294 | 0,289 |
| 1996 | 0,290 | 0,305 | 0,300 | 0,298 |
| 1997 | 0,290 | 0,305 | 0,308 | 0,302 |
| 1998 | 0,295 | 0,311 | 0,325 | 0,304 |
| 1999 | 0,284 | 0,318 | 0,303 | 0,312 |
| 2000 | 0,294 | 0,325 | 0,312 | 0,312 |
| 2001 | 0,298 | 0,321 | 0,311 | 0,328 |
| 2002 | 0,301 | 0,320 | 0,298 | 0,341 |
| 2003 | 0,295 | 0,321 | 0,311 | 0,324 |
| 2004 | 0,299 | 0,332 | 0,310 | 0,328 |
| 2005 | 0,296 | 0,321 | 0,303 | 0,325 |
| 2006 | 0,291 | 0,320 | 0,314 | 0,319 |
| 2007 | 0,290 | 0,318 | 0,319 | 0,317 |
| 2008 | 0,297 | 0,322 | 0,315 | 0,322 |
| 2009 | 0,286 | 0,323 | 0,332 | 0,326 |
| 2010 | 0,293 | 0,321 | 0,322 | 0,330 |

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

FIGURE 23

COEFFICIENT DE GINI, POUR L'ENSEMBLE DES UNITÉS FAMILIALES, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, QUÉBEC ET PROVINCES SÉLECTIONNÉES, 1990-2010



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,360.

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

Des études récentes de l'OCDE font état de l'augmentation des inégalités de revenus au cours des 20 dernières années dans plusieurs pays de l'OCDE, dont le Canada. En outre, en 2008, une importante publication sur les inégalités dans les 30 pays de l'OCDE avait permis d'établir, pour la période des 20 années s'échelonnant du milieu des années 1980 au milieu des années 2000, que plusieurs pays avaient connu une nette ou légère augmentation des inégalités, alors qu'une faible proportion de ceux-ci avaient enregistré une nette ou légère diminution des inégalités²⁰. La situation est cependant demeurée, dans plusieurs pays, statistiquement identique à celle qui prévalait 20 ans auparavant. Dans le cas du Canada, d'après les coefficients de Gini, et bien qu'aucun changement significatif n'ait été observé du milieu des années 1980 au milieu des années 1990, les auteurs font état d'une forte poussée des inégalités du milieu des années 1990 au milieu des années 2000, résultant en une légère augmentation pour l'ensemble de la période, soit du milieu des années 1980 au milieu des années 2000 (ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, 2008). La situation que connaissait le Canada était apparentée à celles que vivaient aussi des pays comme l'Allemagne, les États-Unis, l'Italie, le Japon, la Norvège, le Portugal et la Suède.

20. Pour la période allant du milieu des années 1980 au milieu des années 2000, la mention « nette augmentation/diminution » fait référence à des variations supérieures à 5 points du coefficient de Gini ; « légère augmentation/diminution », à des variations comprises entre 2 et 5 points ; et « pas de changement », à des variations inférieures à 2 points.

Une autre étude de l'OCDE, publiée en 2012, fait état des écarts qui se sont creusés entre les riches et les pauvres au cours des 30 dernières années. Le phénomène trouve sa source, en partie, dans l'écart grandissant des revenus de travail : ceux des salariés les plus riches ont progressé beaucoup plus rapidement que ceux des salariés les plus pauvres, les progrès technologiques ayant plus profité aux travailleurs plus qualifiés. De plus, les structures familiales ont évolué de telle sorte que, d'une part, plusieurs ménages profitent moins d'économies d'échelle que par le passé (plus de personnes seules) et, d'autre part, de plus en plus de doubles revenus élevés sont observés dans les familles.

Les données qui suivent illustrent l'évolution du coefficient de Gini de 1995 à 2010 dans les 15 pays de l'UE-15, en Norvège, en Suisse, au Canada et au Québec, d'après le revenu après impôt ajusté (équivalent adulte) (tableau 20 et figure 24).

TABLEAU 20

ÉVOLUTION DU COEFFICIENT DE GINI DES INDIVIDUS, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ SELON LA TAILLE DU MÉNAGE, 17 PAYS EUROPÉENS, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2010

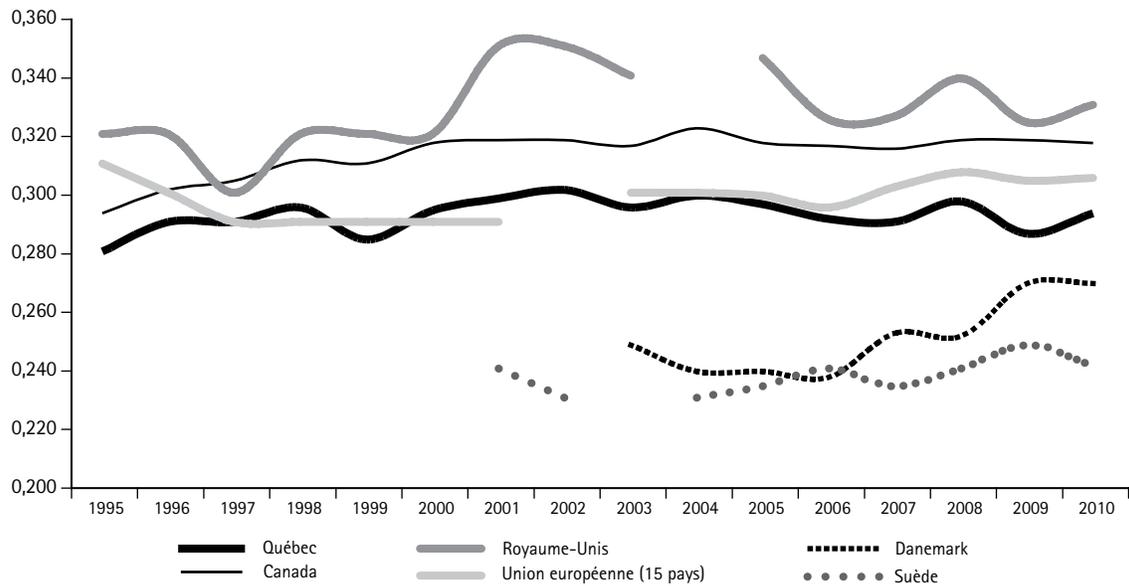
| | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Union européenne (15 pays) | 0,310 | 0,300 | 0,290 | 0,290 | 0,290 | 0,290 | 0,290 | n.d. | 0,300 | 0,300 | 0,299 | 0,295 | 0,302 | 0,307 | 0,304 | 0,305 |
| Belgique | 0,290 | 0,280 | 0,270 | 0,270 | 0,290 | 0,300 | 0,280 | n.d. | 0,283 | 0,261 | 0,280 | 0,278 | 0,263 | 0,275 | 0,264 | 0,266 |
| Danemark | 0,200 | n.d. | 0,200 | n.d. | 0,210 | n.d. | 0,220 | n.d. | 0,248 | 0,239 | 0,239 | 0,237 | 0,252 | 0,251 | 0,269 | 0,269 |
| Allemagne | 0,290 | 0,270 | 0,250 | 0,250 | 0,250 | 0,250 | 0,250 | n.d. | n.d. | n.d. | 0,261 | 0,268 | 0,304 | 0,302 | 0,291 | 0,293 |
| Irlande | 0,330 | 0,330 | 0,330 | 0,340 | 0,320 | 0,300 | 0,290 | n.d. | 0,306 | 0,315 | 0,319 | 0,319 | 0,313 | 0,299 | 0,288 | 0,332 |
| Grèce | 0,350 | 0,340 | 0,350 | 0,350 | 0,340 | 0,330 | 0,330 | n.d. | 0,347 | 0,330 | 0,332 | 0,343 | 0,343 | 0,334 | 0,331 | 0,329 |
| Espagne | 0,340 | 0,340 | 0,350 | 0,340 | 0,330 | 0,320 | 0,330 | 0,310 | 0,310 | 0,307 | 0,318 | 0,312 | 0,313 | 0,313 | 0,323 | 0,339 |
| France | 0,290 | 0,290 | 0,290 | 0,280 | 0,290 | 0,280 | 0,270 | 0,270 | 0,270 | 0,282 | 0,277 | 0,273 | 0,266 | 0,298 | 0,299 | 0,298 |
| Italie | 0,330 | 0,320 | 0,310 | 0,310 | 0,300 | 0,290 | 0,290 | n.d. | n.d. | 0,332 | 0,328 | 0,321 | 0,322 | 0,310 | 0,315 | 0,312 |
| Luxembourg | 0,290 | 0,280 | 0,250 | 0,260 | 0,270 | 0,260 | 0,270 | n.d. | 0,276 | 0,265 | 0,265 | 0,278 | 0,274 | 0,277 | 0,292 | 0,279 |
| Pays-Bas | 0,290 | 0,290 | 0,260 | 0,250 | 0,260 | 0,290 | 0,270 | 0,270 | 0,270 | n.d. | 0,269 | 0,264 | 0,276 | 0,276 | 0,272 | 0,255 |
| Autriche | 0,270 | 0,260 | 0,250 | 0,240 | 0,260 | 0,240 | 0,240 | n.d. | 0,274 | 0,258 | 0,262 | 0,253 | 0,262 | 0,262 | 0,257 | 0,261 |
| Portugal | 0,370 | 0,360 | 0,360 | 0,370 | 0,360 | 0,360 | 0,370 | n.d. | n.d. | 0,378 | 0,381 | 0,377 | 0,368 | 0,358 | 0,354 | 0,337 |
| Finlande | n.d. | 0,220 | 0,220 | 0,220 | 0,240 | 0,240 | 0,270 | 0,260 | 0,260 | 0,255 | 0,260 | 0,259 | 0,262 | 0,263 | 0,259 | 0,254 |
| Suède | n.d. | n.d. | 0,210 | n.d. | 0,220 | n.d. | 0,240 | 0,230 | n.d. | 0,230 | 0,234 | 0,240 | 0,234 | 0,240 | 0,248 | 0,241 |
| Royaume-Uni | 0,320 | 0,320 | 0,300 | 0,320 | 0,320 | 0,320 | 0,350 | 0,350 | 0,340 | n.d. | 0,346 | 0,325 | 0,326 | 0,339 | 0,324 | 0,330 |
| Norvège | n.d. | 0,266 | 0,252 | 0,282 | 0,311 | 0,237 | 0,251 | 0,241 | 0,236 |
| Suisse | n.d. | 0,320 | 0,302 | 0,296 |
| Canada | 0,293 | 0,301 | 0,304 | 0,311 | 0,310 | 0,317 | 0,318 | 0,318 | 0,316 | 0,322 | 0,317 | 0,316 | 0,315 | 0,318 | 0,318 | 0,317 |
| Québec | 0,280 | 0,290 | 0,290 | 0,295 | 0,284 | 0,294 | 0,298 | 0,301 | 0,295 | 0,299 | 0,296 | 0,291 | 0,290 | 0,297 | 0,286 | 0,293 |

Sources : STATISTIQUE CANADA (2012b). EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, novembre 2012.

En comparaison avec certains des pays européens, le Québec occupe une position médiane ; le coefficient de Gini y apparaît moins élevé qu'au Canada, qu'au Royaume-Uni ou que dans un sous-ensemble de 15 des pays de l'OCDE, mais plus élevé que dans certains des pays de l'Europe continentale (Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Autriche) et que dans tous les pays scandinaves.

FIGURE 24

COEFFICIENT DE GINI, D'APRÈS LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ, SÉLECTION DE PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE, CANADA ET QUÉBEC, 1995-2010



Note : L'échelle varie ici de 0,200 à 0,360.

Sources : STATISTIQUE CANADA (2012b). EUROSTAT (2012b), *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)*; compilation du CEPE, novembre 2012.

Entre 1990 et 2010, après transferts et impôts, ces inégalités ont augmenté dans l'ensemble, en particulier chez les couples avec enfants, les familles de personnes âgées ainsi que les femmes seules de moins de 65 ans (tableau 21 et figure 25). Dans le cas des femmes seules de moins de 65 ans, il pourrait s'agir de l'effet de la progression des revenus pour un nombre croissant de femmes, creusant du même coup l'écart avec celles qui ne sont pas sur le marché du travail. Les principales diminutions des inégalités s'observent chez les familles monoparentales, les autres familles et les hommes âgés seuls.

TABLEAU 21

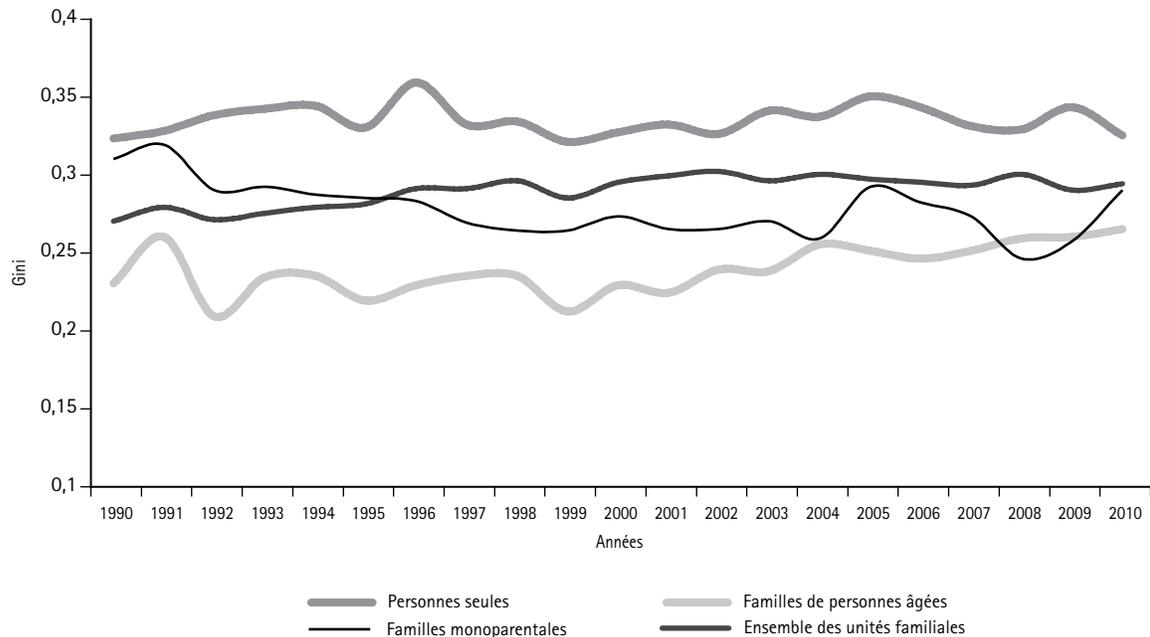
COEFFICIENT DE GINI, AVANT ET APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS, SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, REVENUS AJUSTÉS SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, 1990 ET 2010

| | 1990 | | | 2010 | | | VARIATION 1990-2010 (%) | |
|---|----------------------------------|----------------------------------|------------|----------------------------------|----------------------------------|------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | Avant transferts et impôts | Après transferts et impôts | Différence | Avant transferts et impôts | Après transferts et impôts | Différence | Avant transferts et impôts | Après transferts et impôts |
| Ensemble des unités familiales | 0,415 | 0,269 | -0,146 | 0,444 | 0,293 | -0,151 | 7,0 | 8,9 |
| Familles (2 personnes ou plus) | 0,392 | 0,259 | -0,133 | 0,425 | 0,282 | -0,143 | 8,4 | 8,9 |
| Familles de personnes âgées | 0,556 | 0,229 | -0,327 | 0,607 | 0,264 | -0,343 | 9,2 | 15,3 |
| Familles moins de 65 ans | 0,369 | 0,262 | -0,107 | 0,392 | 0,280 | -0,112 | 6,2 | 6,9 |
| Couples sans enfants | 0,372 | 0,275 | -0,097 | 0,378 | 0,288 | -0,090 | 1,6 | 4,7 |
| Couples avec enfants | 0,326 | 0,230 | -0,096 | 0,379 | 0,262 | -0,117 | 16,3 | 13,9 |
| Couples vivant avec autres personnes apparentées | 0,317 | 0,229 | -0,088 | 0,318 | 0,252 | -0,066 | 0,3 | 10,0 |
| Familles monoparentales | 0,596 | 0,309 | -0,287 | 0,508 | 0,289 | -0,219 | -14,8 | -6,5 |
| Ayant un chef masculin | 0,467 | 0,287 | -0,180 | 0,433 | 0,286 | -0,147 | -7,3 | -0,3 |
| Ayant un chef féminin | 0,607 | 0,299 | -0,308 | 0,515 | 0,281 | -0,234 | -15,2 | -6,0 |
| Autres familles | 0,485 | 0,288 | -0,197 | 0,352 | 0,249 | -0,103 | -27,4 | -13,5 |
| Personnes seules | 0,562 | 0,322 | -0,240 | 0,530 | 0,324 | -0,206 | -5,7 | 0,6 |
| Hommes âgés | 0,664 | 0,301 | -0,363 | 0,650 | 0,263 | -0,387 | -2,1 | -12,6 |
| Femmes âgées | 0,704 | 0,265 | -0,439 | 0,697 | 0,263 | -0,434 | -1,0 | -0,8 |
| Hommes moins de 65 ans | 0,499 | 0,335 | -0,164 | 0,450 | 0,324 | -0,126 | -9,8 | -3,3 |
| Femmes moins de 65 ans | 0,488 | 0,320 | -0,168 | 0,480 | 0,352 | -0,128 | -1,6 | 10,0 |

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

FIGURE 25

COEFFICIENT DE GINI, APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS, SELON LE TYPE D'UNITÉ FAMILIALE, QUÉBEC, 1990-2010



Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

1.4.2 Les ratios interquintiles

Les inégalités peuvent également être représentées par les ratios qui existent entre les revenus accaparés par différentes parties de la population. Il s'agit du rapport entre les revenus moyens de la partie de la population percevant les plus hauts revenus et ceux de la partie percevant les plus bas revenus. Le ratio interquintile permet de voir combien de fois le revenu du quintile inférieur est contenu dans celui du quintile supérieur. Les données brutes des revenus moyens des unités familiales par quintile sont présentées ci-dessous, à la fois sans ajustement pour la taille de l'unité familiale et avec cet ajustement (tableau 22)²¹. Les transferts et impôts permettent d'amenuiser les différences de revenus observés.

21. Les données avec l'ajustement diffèrent de celles publiées auparavant, sans ajustement (c'est la raison pour laquelle nous les présentons également) ; mais avec cet ajustement en équivalent adulte, nous assurons une plus grande homogénéité avec les autres données de ce rapport. Partout où c'est possible, nous préférons présenter les données en équivalent adulte, données ajustées pour la taille de l'unité familiale.

TABLEAU 22

REVENU, TRANSFERTS ET IMPÔT MOYENS POUR DIFFÉRENTS TYPES D'UNITÉ FAMILIALE,
PAR QUINTILE DE REVENU, QUÉBEC, 2010

| | Quintiles | | | | |
|---|-----------|--------|--------|--------|---------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| | \$ | | | | |
| Données non ajustées | | | | | |
| Personnes seules | | | | | |
| Revenu du marché | 2 600 | 6 100 | 17 800 | 34 700 | 68 200 |
| Revenu de transfert | 5 800 | 11 200 | 8 200 | 5 500 | 3 500 |
| Revenu total | 8 400 | 17 300 | 26 000 | 40 200 | 71 700 |
| Impôt | 300 | 200 | 2 000 | 5 900 | 17 000 |
| Revenu après impôt | 8 100 | 17 100 | 24 000 | 34 300 | 54 700 |
| Familles de 2 personnes ou plus | | | | | |
| Revenu du marché | 11 800 | 32 900 | 55 800 | 82 800 | 160 600 |
| Revenu de transfert | 16 200 | 13 800 | 10 400 | 9 500 | 6 600 |
| Revenu total | 28 000 | 46 700 | 66 200 | 92 300 | 167 200 |
| Impôt | 1 900 | 3 200 | 8 400 | 14 600 | 38 200 |
| Revenu après impôt | 26 100 | 43 500 | 57 800 | 77 700 | 129 000 |
| Ensemble des unités | | | | | |
| Revenu du marché | 5 600 | 19 800 | 38 100 | 64 500 | 136 100 |
| Revenu de transfert | 9 300 | 11 800 | 10 800 | 9 200 | 7 200 |
| Revenu total | 14 900 | 31 600 | 48 900 | 73 700 | 143 300 |
| Impôt | 1 200 | 2 200 | 5 400 | 11 400 | 30 900 |
| Revenu après impôt | 13 700 | 29 400 | 43 500 | 62 300 | 112 400 |
| Données ajustées selon la taille du ménage | | | | | |
| Personnes seules | | | | | |
| Revenu du marché | 3 000 | 6 500 | 22 400 | 37 700 | 71 200 |
| Revenu de transfert | 7 100 | 12 800 | 7 000 | 5 800 | 3 900 |
| Revenu total | 10 100 | 19 300 | 29 400 | 43 500 | 75 100 |
| Impôt | 400 | 500 | 2 700 | 6 600 | 17 100 |
| Revenu après impôt | 9 700 | 18 800 | 26 700 | 36 900 | 58 000 |
| Familles de 2 personnes ou plus | | | | | |
| Revenu du marché | 8 300 | 21 700 | 34 700 | 49 800 | 93 300 |
| Revenu de transfert | 10 000 | 7 800 | 6 300 | 5 400 | 3 400 |
| Revenu total | 18 300 | 29 500 | 41 000 | 55 200 | 96 700 |
| Impôt | 1 100 | 2 100 | 5 300 | 8 900 | 22 600 |
| Revenu après impôt | 17 200 | 27 400 | 35 700 | 46 300 | 74 100 |
| Ensemble des unités | | | | | |
| Revenu du marché | 6 400 | 19 300 | 32 900 | 47 800 | 90 100 |
| Revenu de transfert | 9 800 | 8 300 | 6 300 | 5 500 | 3 500 |
| Revenu total | 16 200 | 27 600 | 39 200 | 53 300 | 93 600 |
| Impôt | 800 | 1 700 | 4 800 | 8 500 | 21 800 |
| Revenu après impôt | 15 400 | 25 900 | 34 400 | 44 800 | 71 800 |

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

Entre 1990 et 2010, toutes les catégories présentées ont bénéficié d'une augmentation de leur pouvoir d'achat, à l'exception des personnes seules du premier quintile, qui ont vu ce pouvoir demeurer le même ou presque (-1 %). Le pouvoir d'achat a le plus augmenté pour le cinquième quintile, à la fois pour les familles de deux personnes et plus (35,5 %) et pour l'ensemble (32 %). En comparant la répartition par quintile avant et après transferts et impôts, on observe certains écarts (tableau 23).

TABLEAU 23

**REVENU MOYEN DES PERSONNES DANS LES UNITÉS FAMILIALES, AJUSTÉ
SELON LA TAILLE DE L'UNITÉ FAMILIALE, PAR QUINTILE, DOLLARS DE 2010, QUÉBEC, 1990 ET 2010**

| | 1990 | | | | 2010 | | | | VARIATION DU POUVOIR D'ACHAT ENTRE 1990 ET 2010 (EN %)/ VARIATION DES RATIOS | |
|--|----------------------------------|----------------------------------|------------|-------|----------------------------------|----------------------------------|------------|-------|---|----------------------------------|
| | AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS | APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS | DIFFÉRENCE | | AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS | APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS | DIFFÉRENCE | | AVANT TRANSFERTS ET IMPÔTS | APRÈS TRANSFERTS ET IMPÔTS |
| | | | \$ | % | | | \$ | % | | |
| Personnes seules | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} quintile | 2 700 | 9 800 | 7 100 | 263,0 | 3 000 | 9 700 | 6 700 | 223,3 | 11,1 | -1,0 |
| 2 ^e quintile | 6 500 | 16 100 | 9 600 | 147,7 | 6 500 | 18 800 | 12 300 | 189,2 | 0,0 | 16,8 |
| 3 ^e quintile | 17 000 | 22 100 | 5 100 | 30,0 | 22 400 | 26 700 | 4 300 | 19,2 | 31,8 | 20,8 |
| 4 ^e quintile | 33 300 | 32 000 | -1 300 | -3,9 | 37 700 | 36 900 | -800 | -2,1 | 13,2 | 15,3 |
| 5 ^e quintile | 58 900 | 52 300 | -6 600 | -11,2 | 71 200 | 58 000 | -13 200 | -18,5 | 20,9 | 10,9 |
| Ratio 5 ^e q./1 ^{er} q. | 21,8 | 5,3 | | | 23,7 | 6,0 | | | 8,8 | 12,0 |
| Familles de 2 personnes ou plus | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} quintile | 7 400 | 13 900 | 6 500 | 87,8 | 8 300 | 17 200 | 8 900 | 107,2 | 12,2 | 23,7 |
| 2 ^e quintile | 19 400 | 22 500 | 3 100 | 16,0 | 21 700 | 27 400 | 5 700 | 26,3 | 11,9 | 21,8 |
| 3 ^e quintile | 31 000 | 29 400 | -1 600 | -5,2 | 34 700 | 35 700 | 1 000 | 2,9 | 11,9 | 21,4 |
| 4 ^e quintile | 44 000 | 37 200 | -6 800 | -15,5 | 49 800 | 46 300 | -3 500 | -7,0 | 13,2 | 24,5 |
| 5 ^e quintile | 70 200 | 54 700 | -15 500 | -22,1 | 93 300 | 74 100 | -19 200 | -20,6 | 32,9 | 35,5 |
| Ratio 5 ^e q./1 ^{er} q. | 9,5 | 3,9 | | | 11,2 | 4,3 | | | 18,5 | 9,5 |
| Ensemble des unités | | | | | | | | | | |
| 1 ^{er} quintile | 5 900 | 13 000 | 7 100 | 120,3 | 6 400 | 15 400 | 9 000 | 140,6 | 8,5 | 18,5 |
| 2 ^e quintile | 17 600 | 21 600 | 4 000 | 22,7 | 19 300 | 25 900 | 6 600 | 34,2 | 9,7 | 19,9 |
| 3 ^e quintile | 29 700 | 28 600 | -1 100 | -3,7 | 32 900 | 34 400 | 1 500 | 4,6 | 10,8 | 20,3 |
| 4 ^e quintile | 43 100 | 36 700 | -6 400 | -14,8 | 47 800 | 44 800 | -3 000 | -6,3 | 10,9 | 22,1 |
| 5 ^e quintile | 68 800 | 54 400 | -14 400 | -20,9 | 90 100 | 71 800 | -18 300 | -20,3 | 31,0 | 32,0 |
| Ratio 5 ^e q./1 ^{er} q. | 11,7 | 4,2 | | | 14,1 | 4,7 | | | 20,7 | 11,4 |

Source : STATISTIQUE CANADA (2012b) ; compilation du CEPE, novembre 2012.

Pour l'ensemble des unités, avant transferts et impôts, le revenu moyen du quintile le plus pauvre (ensemble des unités) était contenu 11,7 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 14,1 fois en 2010 ; après transferts et impôts, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 4,2 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,7 fois en 2010, une moyenne de ce qui a été observé chez les personnes seules et les familles.

Pour les personnes seules, avant transferts et impôts, le revenu moyen du quintile le plus pauvre était contenu 21,8 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 23,7 fois en 2010, une variation qui indique une augmentation des inégalités; après transferts et impôts, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 5,3 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 6 fois en 2010, d'où une croissance des inégalités après transferts et impôts.

Pour les familles de deux personnes ou plus, avant transferts et impôts, le revenu moyen du quintile le plus pauvre était contenu 9,5 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 11,2 fois en 2010; après transferts et impôts, ce revenu du quintile le plus pauvre était contenu 3,9 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et toujours 4,3 fois en 2010, d'où encore une fois une augmentation des inégalités après transferts et impôts.

Bref, les portraits fournis à la fois à l'aide du coefficient de Gini ou des ratios interquintiles se rejoignent globalement sur l'évolution des inégalités. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes ou certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalités inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves. À l'interne, les inégalités ont augmenté, mais le portrait selon les quintiles de revenus et les types d'unités familiales permet de voir que des nuances peuvent être apportées. Chez les personnes seules, le quintile le plus pauvre a fait du surplace par rapport aux quintiles supérieurs, dont le pouvoir d'achat a progressé. Chez les familles de deux personnes ou plus, le pouvoir d'achat a fortement progressé, surtout chez les plus aisées.

1.4.3 Le coefficient de polarisation

Le coefficient de polarisation est une mesure qui fait voir une autre dimension des inégalités de revenu. Il peut arriver que le marché favorise la constitution de pôles de revenus, d'où l'idée d'une polarisation des revenus. Il est possible également que la fiscalité et les transferts aux particuliers, qui devraient normalement permettre de redistribuer la richesse des plus riches vers les plus pauvres, ne remplissent que partiellement ce rôle et que les revenus soient davantage polarisés, sans l'effet souhaité sur la réduction des inégalités.

Le coefficient de polarisation retenu ici²² est le pourcentage de la population dont le revenu se situe entre 75 % et 125 % de la médiane, le plus simple à calculer. Ce coefficient de polarisation ainsi que la part des individus sous la borne inférieure et la part de ceux au-dessus de la borne supérieure permettent d'observer, entre 2000 et 2010, quelques mouvements selon le statut de l'unité familiale, selon le sexe et selon l'âge.

22. Voir l'Avis du CEPE (2009 : 55) pour un aperçu des indicateurs disponibles.

TABLEAU 24

COEFFICIENT DE POLARISATION : PROPORTION DE PERSONNES VIVANT DANS DES UNITÉS FAMILIALES DONT LE REVENU APRÈS IMPÔT AJUSTÉ SE SITUE ENTRE 75 % ET 125 % DE LA MÉDIANE, SELON DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES DU SOUTIEN ÉCONOMIQUE PRINCIPAL, QUÉBEC, 2000-2010

| | SOUS LA BORNE INFÉRIEURE | | COEFFICIENT DE POLARISATION | | AU-DESSUS DE LA BORNE SUPÉRIEURE | |
|-------------------------|--------------------------|------|-----------------------------|------|----------------------------------|------|
| | 2000 | 2010 | 2000 | 2010 | 2000 | 2010 |
| Ensemble des personnes | 25,2 | 25,6 | 36,2 | 35,7 | 38,6 | 38,7 |
| Personnes seules | 48,6 | 47,6 | 30,4 | 29,9 | 21,1 | 22,5 |
| Colocataires | 56,8 | 56,5 | 28,0 | 26,1 | 15,1 | 17,5 |
| Familles monoparentales | 53,1 | 44,3 | 36,9 | 40,1 | 9,9 | 15,7 |
| Couples sans enfants | 15,1 | 18,0 | 33,6 | 32,6 | 51,3 | 49,5 |
| Familles biparentales | 18,5 | 18,0 | 39,3 | 38,4 | 42,2 | 43,7 |
| Autres | 21,4 | 24,9 | 42,0 | 44,6 | 36,5 | 30,6 |
| Hommes | 17,0 | 20,4 | 38,5 | 36,1 | 44,5 | 43,5 |
| Femmes | 41,3 | 33,8 | 31,8 | 35,1 | 26,9 | 31,2 |
| 16-24 ans | 60,5 | 50,1 | 27,7 | 35,1 | 11,9 | 14,8 |
| 25-34 ans | 28,5 | 26,5 | 37,4 | 39,1 | 34,1 | 34,4 |
| 35-44 ans | 22,7 | 20,4 | 39,1 | 38,1 | 38,2 | 41,5 |
| 45-54 ans | 15,5 | 16,2 | 31,6 | 31,2 | 52,9 | 52,6 |
| 55-64 ans | 23,5 | 25,5 | 28,8 | 32,9 | 47,7 | 41,6 |
| 65 ans et plus | 36,5 | 42,2 | 45,8 | 37,3 | 17,7 | 20,4 |

Source : STATISTIQUE CANADA, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)*; compilation du CEPE, novembre 2012.

Entre 2000 et 2010, la polarisation n'a à peu près pas bougé pour l'ensemble. Quelques sous-groupes toutefois ont connu des modifications, qui semblent être le produit de deux mouvements : baisse de la proportion des personnes sous la borne inférieure et augmentation de la proportion au centre et au-dessus de la borne supérieure. C'est le cas pour les femmes, les familles monoparentales et les jeunes de 16 à 24 ans. D'autres ont vu une augmentation de la proportion des personnes sous la borne inférieure et au-dessus de la borne supérieure, mais une diminution au centre. C'est le cas pour les personnes de 65 ans et plus. D'autres enfin ont vu une augmentation de la proportion des personnes sous la borne inférieure et au centre, et une diminution au-dessus de la borne supérieure. C'est le cas pour les 55 à 64 ans (tableau 24).

SECTION 2 : LES TRAVAUX DU CEPE : RÉTROSPECTIVE ET PERSPECTIVES

2.1 GROUPE DE LECTURE SUR L'ÉDITION 2011 DE L'ÉTAT DE SITUATION

Un groupe de lecture a été constitué afin de recueillir des commentaires sur la compréhension de l'État de situation 2011 du CEPE (CEPE, 2011) et son utilité pour ses lectrices et lecteurs. L'objectif ainsi visé était de bonifier la ou les prochaines éditions, sur le plan tant du fond que de la forme. Les questions ont porté sur la pertinence des données du rapport afin de mieux comprendre la pauvreté et les inégalités socio-économiques, sur leur utilité (pour ces personnes ou pour leur organisation) et sur les difficultés à bien les comprendre. D'autres suggestions ont été recueillies en vue d'améliorer les éditions à venir de cet État de situation. Ces suggestions, en très grande majorité, ont été intégrées au présent rapport.

Le groupe était constitué de personnes identifiées comme des lectrices ou lecteurs intéressés par le contenu de ce rapport. Leurs noms ont été suggérés par l'un ou l'autre des membres du CEPE ou par les membres de l'équipe interne. Certaines d'entre elles se sont aussi portées volontaires en remplissant un formulaire qui avait été distribué au moment d'une conférence sur la pauvreté en décembre 2011²³, le rapport se trouvant dans la pochette des participantes et participants à l'événement.

2.2 L'EXCLUSION SOCIALE : PROBLÉMATIQUE, DÉFINITION, DIMENSIONS ET INDICATEURS

Le CEPE a entrepris des travaux sur l'exclusion sociale en s'attardant à deux volets, un premier sur le « cumul des désavantages et conditions de vie » et un second sur le « cumul des mécanismes d'exclusion et processus d'exclusion ».

Des ateliers ont été réalisés auprès de participants à des organismes ressources pour les personnes susceptibles de vivre des situations d'exclusion en lien avec la pauvreté. La démarche a consisté à explorer la définition de l'exclusion, mais également à élaborer, selon une approche de coconstruction des savoirs, des pistes d'indicateurs.

Les principaux objectifs visés par les ateliers étaient les suivants :

- renforcer et ancrer la démarche sur l'exclusion en lien avec la pauvreté, lui donner des perspectives ;
- donner la parole aux personnes en situation de pauvreté en leur permettant de proposer des éléments à considérer lorsqu'il est question d'exclusion en lien avec la pauvreté ;
- s'assurer ainsi que les éléments qui seront retenus ont « un sens » pour les personnes en situation de pauvreté ;
- approfondir et confirmer une (des) définition(s) de l'exclusion sociale ;
- documenter les mécanismes et processus qui sont susceptibles de mener à l'exclusion sociale ;
- faire surgir ou confirmer certaines pistes d'indicateurs.

Dix ateliers auprès de participants à dix organismes ayant des missions différentes ont été menés entre le 7 juin et le 25 septembre 2012. Au total, 76 personnes ont été rencontrées. Sans prétendre à l'exhaustivité, cette démarche a clairement permis l'expression d'une diversité de points de vue de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion. Le rapport sera complété très prochainement.

23. Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIOSS) et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), *Conférence internationale Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale : perspectives québécoises, canadiennes et internationales* (FRÉCHET et autres, 2011).

2.3 NOTE DE RECHERCHE : ESQUISSE DU FAIBLE REVENU CHEZ LES IMMIGRANTS AU QUÉBEC

Le CEPE a entrepris, à la demande du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, une note de recherche, intitulée *Esquisse du faible revenu chez les immigrants au Québec*, réalisée par Aline Lechaume et Frédéric Savard. Le rapport sera publié sur le site web du CEPE.

En raison de l'intensification de l'immigration, la pauvreté et la réussite économique des immigrants sont, au Canada et au Québec, deux questions sociales importantes qui ont, l'une et l'autre, fait l'objet de nombreux travaux de recherche. Pourtant, peu d'études portent sur les questions ayant trait au faible revenu chez les immigrants en particulier au Québec. Or, il s'avère que l'intégration des immigrants demeure un enjeu majeur pour la société. Fondée sur les données du Recensement, cette étude cherche à déterminer si le taux de faible revenu a augmenté chez les cohortes successives des nouveaux immigrants au Québec tout en le comparant à l'évolution de ce taux chez les Québécois de naissance, et ce, en contrôlant pour diverses variables socioéconomiques. Cette recherche vise également à voir si le Québec se distingue des autres provinces canadiennes à ce chapitre et, le cas échéant, dans quelle mesure. Les auteurs s'intéressent de plus à la relation entre l'évolution du taux de faible revenu des nouveaux immigrants et celle des bassins d'immigration. Enfin, ils cherchent à déterminer quels sont les facteurs influant sur le taux de faible revenu des immigrants au Québec et sur l'écart entre ce dernier et celui des Québécois de naissance.

2.4 ACTION CONCERTÉE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION, PHASE 2 : LISTE DES PROJETS EN COURS

L'Action concertée sur la pauvreté et l'exclusion sociale, phase 2, a été lancée pour la période 2012-2014. Cette initiative vient compléter la première Action concertée (2007-2009), qui a conduit à la production d'une dizaine de rapports²⁴. L'Action concertée réunit quelques partenaires, dont le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Société d'habitation du Québec et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture. L'appel de propositions, lancé en avril 2011, comportait les priorités de recherche suivantes :

1. Mieux comprendre la construction des inégalités sociales de santé et leur reproduction dans le temps.
2. Mieux comprendre la portée de l'accès à un logement communautaire ou social.
3. Mieux cerner le rôle de la concertation intersectorielle et de la participation citoyenne pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
4. Proposer un modèle de simulation adapté au Québec pour analyser les coûts économiques et sociaux de la pauvreté.
5. Mieux comprendre l'insécurité alimentaire et évaluer la portée des initiatives visant la sécurité alimentaire dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
6. Mieux comprendre les conditions d'exercice des droits dans un contexte de pauvreté et d'exclusion sociale.
7. Mieux cerner les représentations sociales de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Les huit projets retenus, présentés ici selon l'ordre alphabétique du nom du chercheur principal, permettent de couvrir toutes ces priorités :

1. ***La judiciarisation et la défense des droits des personnes en situation de pauvreté*** (Céline Bellot, U. de Montréal, Pascale Dufour, U. de Montréal et Martin Goyette, École nationale d'administration publique).
2. ***Modèle de simulation des coûts économiques et sociaux de la pauvreté*** (Jean-Yves Duclos, U. Laval, François Blais, U. Laval, Bernard Fortin, U. Laval, Guy Lacroix, U. Laval).
3. ***Vers une autonomie alimentaire pour tous : Agir et vivre ensemble le changement*** (Sophie Dupéré, U. Laval, François-Pierre Gauvin, Institut national de santé publique, Micheline Bélisle, U. Laval et Lucie Gélinau, CSSS de la Vieille-Capitale).
4. ***Représentations sociales de la pauvreté et de l'exclusion sociale*** (Simon Langlois, U. Laval, François Gardes, U. Paris 1– Panthéon-Sorbonne).
5. ***Le rôle de la concertation intersectorielle, de la participation citoyenne et de l'action collective pour soutenir le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion : une approche régionale et nationale comparative*** (Frédéric Lesemann, Institut national de la recherche scientifique-INRS, Lise St-Germain, U. du Québec en Outaouais, Pierre-Joseph Ulysse, U. de Montréal, Martine Fordin, U. du Québec en Outaouais, Marie-Pier St-Louis, U. du Québec à Montréal).
6. ***L'intervention intersectorielle en santé et services sociaux dans ses liens avec les dimensions de l'habitation et le logement social*** (Paul Morin, U. de Sherbrooke, Serge Belley, École nationale d'administration publique, Michèle Clément, U. Laval, Chantal Doré, U. de Sherbrooke, Jeannette LeBlanc, U. de Sherbrooke, Xavier Leloup, Institut national de la recherche scientifique-INRS, Nathalie Jauvin, CSSS de la Vieille-Capitale, Nathalie Morin, Office municipal d'habitation de Montréal).
7. ***Le soutien financier minimal : une perspective comparée*** (Alain Noël, U. de Montréal).
8. ***Barrières et défis à l'intégration dans la collectivité des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale importants : représentations d'acteurs du champ de la santé mentale. Pour une démarche citoyenne de réflexion et d'action*** (Marie-Laurence Poirel, U. de Montréal, Michèle Clément, CSSS de la Vieille-Capitale, Lourdes Rodriguez, U. de Montréal, Jean Gagné, Télé-Université (UQAM), Raymond Beaunoyer, Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec, Maryse Bouffard, Centre hospitalier Robert-Giffard, Sylvain Dubé, Le Rivage du Val Saint-François, Nancy Gagnon, Maison Jacques-Ferron, Christiane Germain, La Parentrie, Lori Girard, Centre hospitalier universitaire de Montréal, Jean-Nicolas Ouellet, Centre d'activités pour le maintien de l'équilibre émotionnel de Montréal-Nord (CAMÉÉE), Sally Robb, Action autonomie de Montréal, Brigitte Soucy, Le Pavois).

2.5 PROGRAMME DE RECHERCHE DU CEPE

Les propositions ci-dessous visent à donner suite aux recommandations du rapport du CEPE de 2009 (Avis au ministre)²⁵ ou répondent à d'autres demandes portées à l'attention du CEPE au fil des ans.

A. Exclusion sociale

Des travaux ont été réalisés et d'autres sont en cours sur la question de l'exclusion sociale, en lien avec la pauvreté, en vue de doter le Québec d'une liste d'indicateurs d'exclusion sociale. Dans le cadre de ce projet, des ateliers et des groupes de discussion ont été ou seront réalisés (*voir la section 2.2*).

B. Déterminants et conséquences

■ Inégalités socio-économiques

Plusieurs des membres ont souhaité que le CEPE puisse approfondir le vaste sujet des inégalités socio-économiques. Elles sont aussi ciblées dans le cadre des articles 6, qui donne comme un des buts de les réduire, 43 et 58 de la Loi. Les inégalités peuvent être considérées en effet à titre de l'un des déterminants de la pauvreté et inversement, comme l'une de ses conséquences.

- Projet sur les inégalités socio-économiques au Québec, qui prend en considération les déciles de revenu, plutôt que les seuls quintiles (actuellement bien documentés). Quels sont notamment les principaux déterminants des inégalités? Dans le cadre des travaux récents de l'OCDE sur la question, on a soulevé de nombreuses questions relativement à la croissance des inégalités dans les pays membres au cours des dernières années.
- Projet sur l'impact sociétal des inégalités. Parmi les travaux récents sur la question se trouvent plusieurs études de l'OCDE, celle de Wilkinson et Pickett (2009), etc. Ces derniers ont mis en évidence une étroite corrélation entre, d'un côté, les inégalités de richesse et, de l'autre, l'espérance de vie, le niveau de littératie, le taux d'incarcération, le taux de toxicomanie, la santé maternelle et infantile, et une foule d'autres indicateurs sociaux. En fait, leurs travaux montrent que plus la richesse est répartie également dans une société, plus les gens (pauvres et riches) ont des chances de bien se porter.

C. Innovations en matière d'indicateurs

Le CEPE a recommandé de poursuivre les travaux sur :

- la réalisation effective des droits reconnus,
- la privation matérielle,
- les parcours de vie,
- la sortie de la pauvreté.

25. Le CEPE a formulé en 2009 les recommandations suivantes :

Recommandation 15 – Définir l'exclusion sociale et déterminer ses principales dimensions

Le Centre recommande de préciser l'usage de la notion d'exclusion sociale, de déterminer ses principales dimensions et d'établir des indicateurs appropriés. Il recommande aussi de développer des indicateurs de processus qui permettent de reconnaître les mécanismes d'exclusion à l'œuvre, notamment les mécanismes institutionnels. Il recommande en outre d'associer des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à cette réflexion.

Recommandation 16 – Déterminants et conséquences de la pauvreté

Le Centre recommande de poursuivre les travaux sur les déterminants et conséquences de la pauvreté, notamment sous quelques grandes dimensions : territoire, éducation, santé, travail, logement, justice et sécurité, et accès aux activités culturelles.

Recommandation 17 – Innovations en matière d'indicateurs

Le Centre recommande de poursuivre les travaux sur la réalisation effective des droits reconnus, la privation matérielle, les parcours de vie et la sortie de la pauvreté, en tenant compte des multiples dimensions de la pauvreté et de la richesse, et en faisant appel à une diversité de méthodes et de points de vue, dont ceux des personnes en situation de pauvreté.

Recommandation 18 – Tableau de bord

Le Centre recommande d'élaborer un tableau de bord plus complet permettant de prendre en compte l'ensemble des dimensions visées par la Loi, en associant à cette démarche des personnes en situation de pauvreté et des personnes travaillant dans les milieux concernés.

On pourrait ici associer à la privation matérielle la question des conditions de vie.

1. *Réalisation effective des droits reconnus*

- Projet sur la réalisation effective des droits reconnus, en concertation avec des partenaires du milieu juridique. Dans le cadre du second Plan d'action, on a rappelé les engagements du Québec au titre du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, et positionné les mesures prévues au Plan d'action comme une contribution à la mise en œuvre des droits prévus à ces instruments :
 - parmi les questions de recherche, on peut se demander, sur la base des droits énoncés, si le Québec agit en conformité avec ces dispositions ou s'il existe en réalité des situations qui font que ces droits ne sont pas respectés. Peut-on recueillir, par exemple, des données sur l'accès aux droits au Québec pour savoir si la réalisation effective des droits reconnus pose problème, dans des milieux divers (l'aide juridique, la consommation, le logement, les milieux autochtones, etc.) ? Peut-on croiser les savoirs avec les organismes de défense des droits, qui travaillent dans ces milieux ?

2. *Conditions de vie*

- Comment peut-on apprécier les conditions de vie dans certains milieux, en particulier les milieux autochtones, là où les données sur le faible revenu sont incomplètes ou inexistantes ?
 - À la lumière des résultats attendus du projet soumis au CIOSS sur les indicateurs de faible revenu chez les Autochtones et après une consultation des experts de ces milieux, lancer une enquête sur les conditions de vie en milieux autochtones, en concertation avec divers partenaires.
- Changements démographiques et pauvreté
 - Examen des conséquences du vieillissement de la population sur la pauvreté, dans le contexte notamment des modifications annoncées ou possibles aux régimes de retraite publics et privés : pensions de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG), projet de loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, etc.

3. *Parcours de vie et sortie de la pauvreté*

- Projet sur les parcours de vie et la sortie de la pauvreté dans des perspectives à la fois qualitative et quantitative (méthodologie mixte), en y associant des personnes en situation de pauvreté et des personnes travaillant dans les milieux concernés.
 - Qu'est-ce qui précipite l'entrée dans la pauvreté ou la sortie de la pauvreté ? Quels sont les mécanismes institutionnels qui peuvent contribuer à y entrer et quels sont ceux qui peuvent contribuer à en sortir ? Existe-t-il une sortie différenciée de la pauvreté pour certains groupes (jeunes, personnes âgées, etc.) ?

D. Tableau de bord

Le CEPE a recommandé la production d'un tableau de bord plus complet permettant de prendre en compte l'ensemble des dimensions visées par la Loi, en associant à cette démarche des personnes en situation de pauvreté et des personnes travaillant dans les milieux concernés.

- Projet sur les préalables et la faisabilité de ce tableau de bord, afin d'en identifier les principales composantes ainsi que les aspects qui n'auraient pas été couverts. Vérifier les attentes sur la question de divers milieux citoyens suivant l'application de la Loi. S'assurer de minimiser les doublons avec d'autres tableaux de bord existants (ex. : vitrine sur le vieillissement à l'ISO).

SECTION 3 : CONCLUSION

À l'aube de l'horizon 2013 – l'année ciblée pour l'objectif inscrit dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, qui veut que le Québec se situe parmi les nations où l'on compte le moins de personnes pauvres –, il est possible de s'interroger dès maintenant sur les indicateurs de résultats qui devraient permettre de juger de l'atteinte ou non de la cible.

L'article 4 de la Loi se lit ainsi : « La stratégie nationale vise à amener progressivement le Québec d'ici le 5 mars 2013 au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres, selon des méthodes reconnues pour faire des comparaisons internationales. » Les données que rend disponibles le projet EU-SILC confèrent une certaine comparabilité entre les pays membres et également, selon les limites qu'imposent inmanquablement des enquêtes nationales différentes, une comparabilité avec les résultats québécois et canadien.

En dehors de ces comparaisons internationales, d'autres signaux devraient pouvoir être interprétés, parmi lesquels se trouvent les taux de faible revenu pour l'ensemble du Québec et pour diverses catégories de personnes ou d'unités familiales, à la fois dans une perspective de comparaisons interrégionales et de comparaisons interprovinciales, l'évolution des nombres et des taux de prestataires de l'assistance sociale, etc. Bref, il existe des données complémentaires qui peuvent être interprétées afin de juger de certains des résultats atteints. Ces données peuvent témoigner, par exemple, que des progrès sont observables sans que les comparaisons internationales des taux de faible revenu en soient toujours les meilleurs révélateurs. Toutefois, tant dans les perspectives interrégionales qu'interprovinciales, les comparaisons se butent aux limites des données existantes.

Du point de vue de l'expérience de la pauvreté, la comparaison dans le temps de l'évolution des différentes situations de vie révélées par les seuils implicites a permis d'observer certains progrès du Québec par rapport à lui-même. Au cours des dernières années, la situation des familles s'est améliorée, laissant encore place à l'amélioration, notamment chez les personnes seules, moins favorisées par les mesures du premier Plan d'action.

D'après la MPC, les fluctuations observables au cours des dernières années font qu'il est encore difficile de juger de la direction ou de l'intensité des progrès, ce qui exigerait aussi qu'on puisse isoler les effets de la stratégie nationale des autres facteurs, incluant la tendance. À l'aide des données de la MPC 2010, on remarque encore un taux de 9,4 % de faible revenu, ce qui montre qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

À partir de simulations de cas types, nous avons pu observer, entre 2004 et 2012, l'évolution de la hauteur relative du revenu disponible des personnes ou des unités familiales, en relation avec les divers seuils existants, ce que nous avons appelé les seuils implicites. Certains cas types ont été observés, soit les cas des personnes seules, des personnes seules avec contraintes sévères à l'emploi, des familles monoparentales avec un enfant de 3 ans, des couples avec un revenu sans enfant et enfin des familles biparentales avec un revenu et deux enfants. Leur situation a été examinée afin de voir par simulation si leur sort s'est amélioré ou détérioré. On remarque des variations entre les deux périodes selon les cas, du fait qu'il s'agit de deux univers distincts, selon l'absence ou la présence d'enfants. Cela traduit sans doute les avancées récentes en matière de politiques familiales et de lutte contre la pauvreté au Québec, qui s'est doté de moyens plus affirmés afin de lutter contre la pauvreté des familles avec enfants. Par voie de conséquence, cela laisse plus loin derrière les personnes seules ou les couples sans enfants.

Pour ce qui touche les inégalités, avant transferts et impôts, le revenu du quintile le plus pauvre (ensemble des unités) était contenu 11,7 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 14,1 fois en 2010 ; après transferts et impôts, il était contenu 4,2 fois dans celui du quintile le plus riche en 1990, et 4,7 fois en 2010, une moyenne de ce qui a été observé chez les personnes seules et les familles. Cette évolution au Québec s'apparente à ce qu'on trouve dans un bon nombre de pays de l'OCDE.

Ainsi, les portraits fournis à l'aide du coefficient de Gini et des ratios interquintiles se rejoignent globalement. Par rapport à d'autres sociétés, dont les autres provinces canadiennes ou certains pays européens, le Québec a su conserver un niveau d'inégalités inférieur, mais il est toujours devancé par les pays scandinaves. À l'interne, les inégalités ont augmenté, mais le portrait selon les quintiles de revenus et les types d'unités familiales permet de voir que des nuances peuvent être apportées. Chez les personnes seules, le quintile le plus pauvre a fait du surplace par rapport aux quintiles supérieurs, dont le pouvoir d'achat a progressé. Chez les familles de deux personnes ou plus, le pouvoir d'achat a fortement progressé, surtout chez les plus aisées.



RÉFÉRENCES

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CEPE) (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté, Proposition d'indicateurs devant servir à mesurer la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, 75 p.

http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_CEPE.pdf

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CEPE) (2011). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : vers l'horizon 2013, État de situation 2011*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), novembre, 74 p.

http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Etat_situation_2011.pdf

EUROSTAT (2012a). *Comparative EU Intermediate Quality Report*, octobre.

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/income_social_inclusion_living_conditions/documents/tab9/2010_EU_Comparative%20Intermediate_QR_Rev%202.pdf

EUROSTAT (2012b). *Statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC – Survey on Income and Living conditions)*.

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT et Alexandre MORIN (2010a). « Du revenu après impôt au revenu disponible aux fins de la mesure du panier de consommation (MPC) », Note de recherche, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), juillet, 15 p.

http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Compar_seuils.pdf

FRÉCHET, Guy, Pierre LANCTÔT, Alexandre MORIN et Frédéric SAVARD (2010b). « Échelles d'équivalence : une validation empirique », Note de recherche, Québec, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), août, 26 p.

http://www.cepe.gouv.qc.ca/publications/pdf/CEPE_Echelles_equiv.pdf

FRÉCHET, Guy, Danielle GAUVREAU et Jean POIRIER (éd.) (2011). *Statistiques sociales, pauvreté et exclusion sociale : perspectives québécoises, canadiennes et internationales*, Publication en hommage à Paul Bernard, Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIISS) et Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Presses de l'Université de Montréal, 289 p.

GOLDBERG, Michael, Seth KLEIN et Steve KERSTETTER. « How to destroy a good poverty line », Centre canadien de politiques alternatives, février 2012 ; voir aussi dans le *Vancouver Sun* du 14 février 2012, p. A-11.

<http://www.policyalternatives.ca/publications/commentary/how-destroy-good-poverty-line>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2010). *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale, 2010-2015*, Québec, 55 p.

http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Plan_de_lutte_2010-2015.pdf

GROUPE DE CANBERRA (2001). *Groupe international d'experts en matière de statistique sur le revenu des ménages : Rapport final et recommandations*, Ottawa, 200 p.

<http://www.lisproject.org/links/canberra/finalreport.pdf>

HATFIELD, Michael, Wendy PYPYER et Burton GUSTAJIS (2010). *Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation*, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, SP-953-06-10F, 88 p.

http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/rhdcc-hrsdc/HS28-178-2010-fra.pdf

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Tableaux sur le faible revenu*.

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/famls_mengs_niv_vie/revenus_depense/

MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2010). *Révision de la mesure de faible revenu (MFR) de Statistique Canada*, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, 75F0002M : 34 p.

<http://www.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=75F0002M2010004&lang=fra>

MURPHY, Brian, Xuelin ZHANG et Claude DIONNE (2012). «Le faible revenu au Canada : une perspective multi-lignes et multi-indices», Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, n° 75F0002M, 001, 130 p.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2012001-fra.pdf>

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) (2008). *Croissance et inégalités : Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, 341 p.

http://www.oecd-ilibrary.org/fr/social-issues-migration-health/croissance-et-inegalites_9789264044210-fr

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE) (2012). *Toujours plus d'inégalité – Pourquoi les écarts de revenus se creusent*, 450 p.

<http://www.oecd.org/fr/els/politiquesetdonneesociales/toujoursplusdinegalitepourquoilesecarts-derevenussecreusent.htm>

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*, Fichier consulté au Centre inter-universitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS).

STATISTIQUE CANADA (2010). *Dictionnaire du recensement 2006*, Ottawa, n° 92-566-X au catalogue, 623 p.

<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/dict/pdf/92-566-fra.pdf>

STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête sur la population active*, Ottawa, n° 71-544-XWF au catalogue.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-544-x/71-544-x2011001-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA (2012a). *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2006 à 2009*, Ottawa, n° 75F0002M au catalogue, n° 003, 44 p.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2012003-fra.pdf>

STATISTIQUE CANADA (2012b). *Le revenu au Canada, 1976 à 2010*, Ottawa, n° 75-202-X au catalogue.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/75-202-x/75-202-x2010000-fra.htm>

STATISTIQUE CANADA (2012c). *Les lignes de faible revenu, 2010-2011*, Ottawa, n° 75F0002M au catalogue, n° 002, 39 p.

<http://www.statcan.gc.ca/pub/75f0002m/75f0002m2012002-fra.pdf>



ANNEXES

ANNEXE 1

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Sources de données

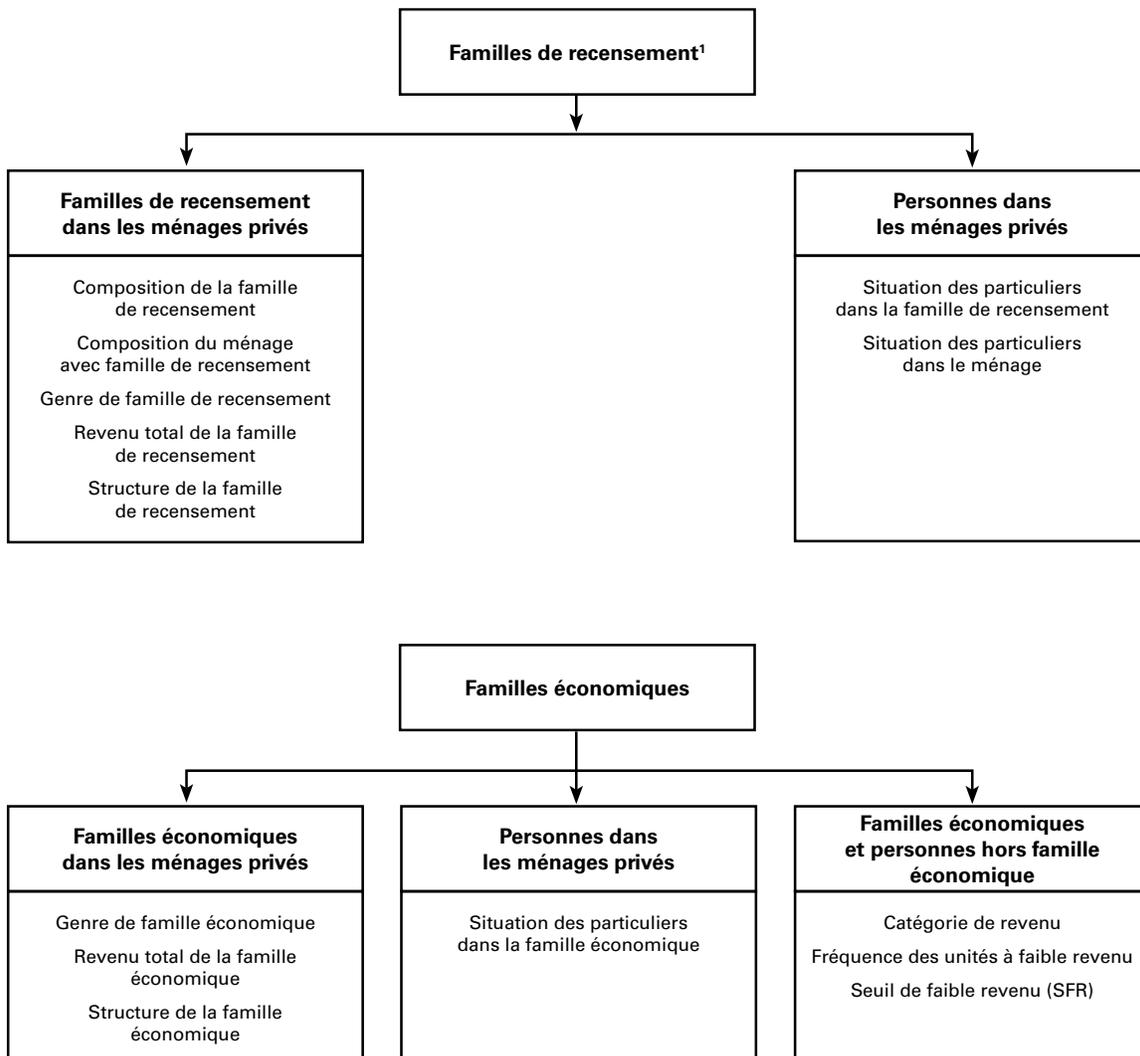
Les compilations du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, effectuées à l'aide du fichier de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, peuvent différer quelque peu de celles de Statistique Canada, de l'Institut de la statistique du Québec ou de Ressources humaines et Développement des compétences Canada réalisées à l'aide du fichier maître de cette enquête. Toutefois, le plus souvent, il ne s'agit que de différences mineures.

Unités statistiques

- Unités familiales : personnes seules et familles économiques de deux personnes ou plus au sens de Statistique Canada.
- Famille économique : deux personnes ou plus habitant dans le même logement et apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou vivant en union libre.
- Autres unités (types d'unités familiales) : unités dont les membres sont âgés de 18 ans ou plus, ne sont pas apparentés par alliance, mais le sont par le sang ou par adoption (ex. : deux frères adultes vivant ensemble, une mère et son enfant adulte partageant un logement).
- Personne seule : personne qui vit seule dans un logement ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté ; une personne seule n'est donc pas nécessairement l'unique occupant du logement qu'elle habite.
- Personne vivant seule : personne seule dans un ménage d'une personne.
- Famille de recensement : couple marié ou vivant en union libre (avec ou sans enfants), ou parent seul demeurant avec au moins un enfant (de tout âge). Les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents (mais sans leurs parents) sont considérés comme faisant partie de la famille de recensement de leurs grands-parents.
- Personne hors famille de recensement : membre d'un ménage qui ne fait pas partie d'une famille de recensement. Cette personne peut être apparentée à la personne 1 (sœur, beau-frère, cousine ou grand-père, par exemple) ou non apparentée. Ainsi, les personnes hors famille de recensement peuvent vivre dans un ménage de plusieurs personnes. Les personnes qui vivent seules sont toujours considérées comme des personnes hors famille de recensement.
- Ménage : personne ou groupe de personnes occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Le ménage peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement), avec ou sans autres personnes hors famille de recensement, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Ainsi, un individu vivant dans un ménage d'une personne vit nécessairement seul, ce qui n'est pas toujours le cas des « personnes seules » ou des « personnes hors famille de recensement ».

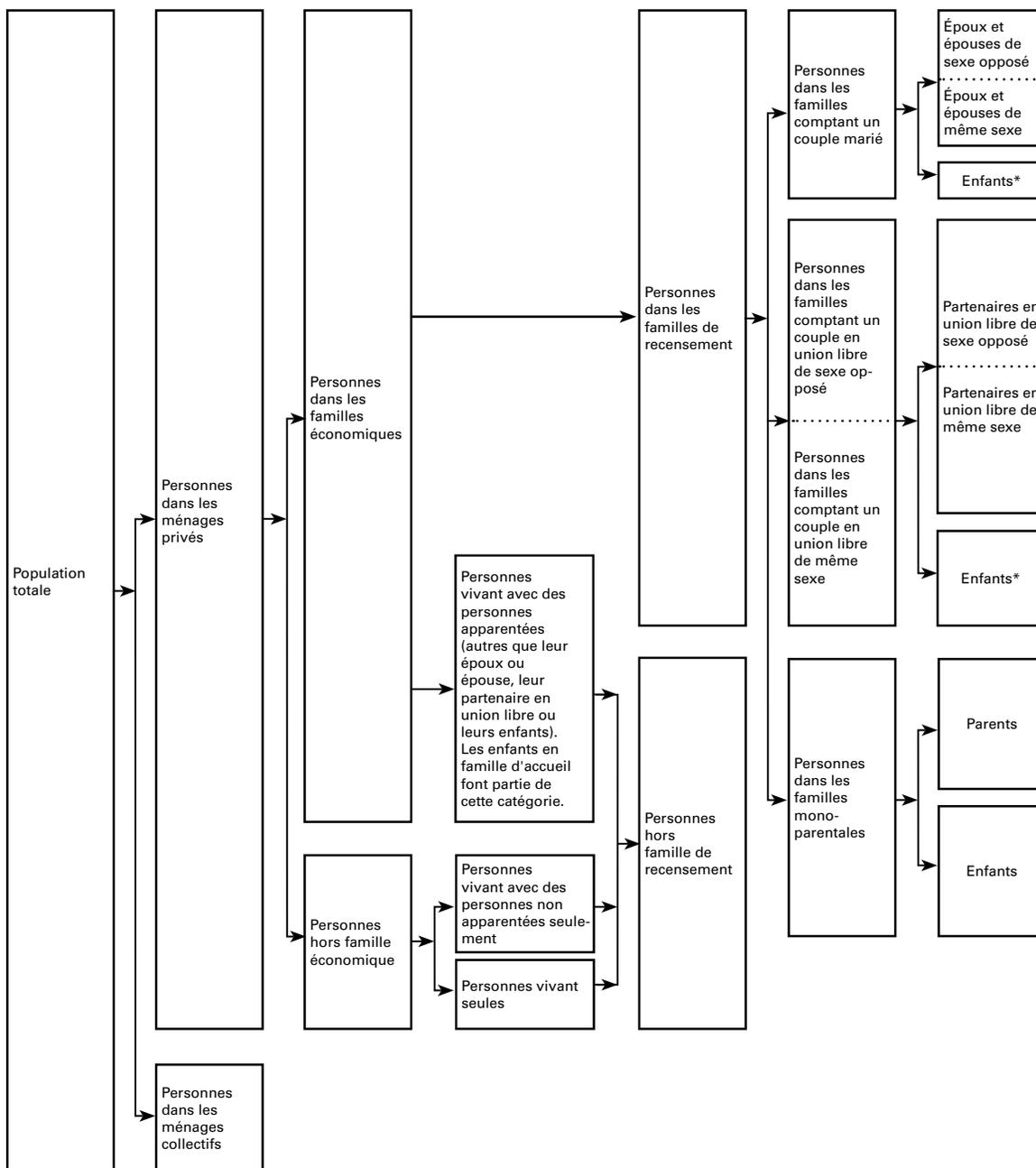
- RMR : région métropolitaine de recensement. Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres et qui sont situées autour d'un noyau. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.
- Soutien économique principal : membre de l'unité familiale gagnant le revenu le plus élevé (si le revenu le plus élevé est gagné par plus d'une personne, la personne la plus âgée est considérée comme soutien économique principal).
- Personne âgée : personne de 65 ans et plus.

Univers et sous-univers des familles de recensement et des familles économiques de 2006



* STATISTIQUE CANADA, *Dictionnaire du recensement 2006*, Ottawa, p. 139. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/univ-index-fra.cfm>

Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles



STATISTIQUE CANADA, *Dictionnaire du recensement 2006*, Ottawa, p. 140.
<http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/univ-index-fra.cfm>

ANNEXE 2

MPC ET COÛT DU LOGEMENT

En 2008, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) a consulté les provinces et divers spécialistes afin de réviser la mesure du panier de consommation (MPC). Pour établir la mesure, il faut notamment évaluer les coûts du logement. Au terme de cette consultation, en 2010 (données publiées en juin 2011), l'organisme a pris la décision de modifier le calcul de la composante logement afin d'y inclure les coûts d'habitation des propriétaires sans hypothèque en plus de ceux des locataires. Cette décision répondait aux préoccupations formulées par certaines provinces qui craignaient que les coûts d'habitation ne soient surestimés pour les propriétaires à faible revenu sans hypothèque.

Au moment de la publication des données en 2011, plusieurs ont été surpris de la baisse du coût de la composante logement, notamment dans certaines provinces. À l'annexe 2 de notre État de situation 2011 (CEPE, 2011 : 68), nous avons ainsi noté des baisses importantes, au Québec notamment (-32,5 %), mais encore plus en Ontario (-40,0 %) ou en Colombie-Britannique (-52,4 %).

Puis, dans un rapport de recherche ainsi que dans un article paru dans le *Vancouver Sun* en février 2012 et intitulé « How to Destroy a Good Poverty Line », Michael Goldberg, Steve Kerstetter et Seth Klein, du Centre canadien de politiques alternatives de Colombie-Britannique, ont remis en question le bien-fondé de cette modification et alerté la communauté des chercheurs. Les auteurs y dénonçaient notamment des baisses du coût du logement qui ne leur semblaient pas réalistes : comment trouver, par exemple, un appartement à 621 \$ par mois à Vancouver ?

RHDCC a donc décidé de modifier à nouveau son mode de calcul pour tenir compte de ces critiques. Ainsi, à partir de l'année de référence 2011 (données devant être diffusées en 2013) et en incluant les révisions historiques de la MPC jusqu'en 2002, les seuils « logement », d'après une note transmise aux provinces, seront les suivants :

- « Retour aux coûts d'habitation médians des logements locatifs de deux et trois chambres à coucher dans chaque région MPC ;
- Nouvelle pondération pour rendre compte de la répartition réelle des familles entre les logements de deux et trois chambres à coucher. »

Il ne sera donc plus question, notamment, d'un test de revenu fondé sur les coûts assumés par les seules personnes qui se situent sous la médiane des revenus, un critère qui avait d'abord été proposé, mais qui a conduit aux premières estimations, jugées irréalistes.

Afin de tenir compte tout de même de l'avantage en termes de coûts d'habitation plus faibles dont bénéficient les propriétaires sans hypothèque par rapport aux locataires, un supplément monétaire sera ajouté au revenu disponible de ces propriétaires, selon une logique de loyer imputé. Cet ajustement sera mis en œuvre en trois étapes :

- « Calcul des coûts d'habitation des propriétaires sans hypothèque. Comme pour les locataires, ils seront fondés sur les coûts d'habitation médians pour les logements sans hypothèque de deux et trois chambres à coucher dans chaque région de la MPC. Ces coûts d'habitation prendront également en compte la répartition réelle des familles dans les logements sans hypothèque de deux et trois chambres à coucher dans chaque région de la MPC ;

- Détermination de l'avantage dont bénéficient les propriétaires sans hypothèque. Cela se fera en calculant la différence entre leurs coûts d'habitation et ceux des locataires ;
- Ajustement du revenu disponible des propriétaires sans hypothèque. Cela se fera en ajoutant à leur revenu disponible de la MPC l'avantage dont ils bénéficient dans leurs régions MPC respectives.»

Le CEPE a endossé les critiques formulées à l'endroit de la modification du mode de calcul de la MPC introduite en 2011. Il prend acte du nouveau mode de calcul proposé par RHDCC pour les données devant être publiées en 2013, qui semble bien répondre à la problématique soulevée, eu égard aux critiques. Il entend demeurer vigilant sur les révisions à venir de la MPC.

ANNEXE 3

MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION DU CEPE

Président : Alain Noël, professeur titulaire, Département de science politique, Université de Montréal

Dorothée Boccanfuso, professeure titulaire, Département d'économique, Université de Sherbrooke

Patricia Caris, directrice générale adjointe, Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et du suivi de la performance, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Jean-Michel Cousineau, professeur titulaire, École des relations industrielles, Université de Montréal

Vivian Labrie, chercheuse autonome et porte-parole, de 1998 à 2006, du Collectif pour un Québec sans pauvreté

Ginette Paquet, chercheuse, Institut national de santé publique du Québec

Amélie Quesnel-Vallée, professeure agrégée, Département de sociologie et Département d'épidémiologie, biostatistique et santé au travail, Université McGill

Marie-France Raynault, professeure titulaire, Département de médecine sociale et préventive, Université de Montréal, et directrice du Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé, Direction de la santé publique de Montréal-Centre

Sylvie Rheault, coordonnatrice des statistiques sur les conditions de vie et le vieillissement, Direction des statistiques sociodémographiques, Institut de la statistique du Québec

Shirley Roy, professeure titulaire, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal

Sylvie Tardif, coordonnatrice générale, Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP) et conseillère municipale, Ville de Trois-Rivières